

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

2ème trimestre de l'année 2016

Actes publiés au siège
du Parc naturel régional de Chartreuse

SOMMAIRE

TITRE I : DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

En date du 8 avril 2016

- 1 Election à la présidence du syndicat mixte
- 2 Election des représentants de la Région au Bureau syndical
- 3 Délégation du comité syndical au bureau syndical
- 4 Délégation du comité syndical au Président

En date du 30 avril 2016

- 5 Débat d'orientations budgétaires année 2016 : budget du syndicat mixte
- 6 Débat d'orientations budgétaires année 2016 : budget annexe de la Réserve naturelle
- 7 Programmation 2016 budget du syndicat mixte
- 8 Programmation 2016 budget annexe de la RN
- 9 Compte administratif 2015 du syndicat mixte
- 10 Compte de gestion 2015 du syndicat mixte
- 11 Affectation de résultats 2015 du syndicat mixte
- 12 Budget primitif 2016 du syndicat mixte
- 13 Compte administratif 2015 de la réserve naturelle
- 14 Compte de gestion 2015 de la réserve naturelle
- 15 Affectation de résultats 2015 de la réserve naturelle
- 16 Budget primitif 2016 de la réserve naturelle

TITRE II : DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

En date du 29 avril 2016

- 1 Sortie de biens
- 2 Journée de solidarité 2016
- 3 Diagnostic croisé tétras lyre et pastoralisme (Plan Pastoral Territorial 2015-2020)
- 4 Convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour la mission AMO de la démarche TEPOS
- 5 Approbation de l'opération « animation de la stratégie Espace Valléen et accompagnement de la mise en place de la gouvernance de la destination Chartreuse
- 6 Modalité d'élections des vice-présidents
- 7 Election des vice-présidents
- 8 Indemnités Président et Vice-présidents

En date du 10 juin 2016

- 9 Ratios de promotion 2016
- 10 Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe suite à avancement de grade
- 11 Création de poste responsable de la mission biodiversité aménagement et paysage
- 12 Expertise : appui à la contractualisation des MAEC
- 13 Etude et accompagnement pour la mise en place d'un nouveau point de vente collectif
- 14 Promouvoir le territoire et les produits de Chartreuse au travers un événementiel agricole
- 15 Gestion du tétras lyre
- 16 Valorisation des connaissances et savoir-faire de la plateforme environnement
- 17 Aides à manifestations

- 18 Convention multi partenariales OCMMR Tr 3
- 19 Validation de la convention tripartite APS/PNRC/Vallons du Guiers OCMMR Tr 3
- 20 Mise en œuvre d'une AMO dédiée à la démarche Tepos
- 21 Lancement d'une action de valorisation des constructions en Bois de Chartreuse
- 22 Lancement de l'action « Vis ma vie de bûcheron »
- 23 Lancement d'une action sur les aménités forestières
- 24 Evaluation des concepts d'hébergements innovants développés par le Parc
- 25 Renouvellement de la convention annuelle d'objectifs avec ADT Chartreuse tourisme
- 26 Création de poste de chargé de la biodiversité

TITRE III : DECISIONS DU PRESIDENT

- 1 Mise en œuvre des MAEC sur le territoire de Chartreuse Lots 1 et 3
- 2 Signature du marché relatif à la prestation de service pour la création d'une charte signalétique
- 3 Mise en œuvre des MAEC sur le territoire de Chartreuse Lots 2-6 et 8
- 4 Recherche de sites swarming chiroptères du Parc de Chartreuse
- 5 Valorisation des outils de médiation et de sensibilisation en paysage et en urbanisme
- 6 Approche globale et transversale du développement économique sur le Parc de Chartreuse
- 7 Accompagnement à la gestion et à la limitation des loisirs motorisés – Fonctionnement et investissement
- 8 Acquisition d'outils de géolocalisation adaptés au SIT
- 9 Mise en place d'une application métier à partir du Système d'Information Territoriale de gestion de l'assainissement non collectif
- 10 Programmation Education au Territoire 2016/2017 – Echanges scolaires
- 11 Programmation Education au Territoire 2016/2017 – Soutien projets pédagogiques des jeunes du premier degré
- 12 Programmation Education au Territoire 2016/2017 – Soutien projets pédagogiques des jeunes du second degré
- 13 Programmation Education au Territoire 2016/2017 – Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances
- 14 Programmation Education au Territoire 2016/2017 – Soutien aux projets pédagogiques Hors Temps Scolaires
- 15 Soutien aux projets culturels et patrimoniaux : validation des plans de financement

TITRE IV : ARRETES DU PRESIDENT

- 57 Délégation de signature et de représentation à Céline Burllet
 - 58 Délégation de compétences et de signature à Corine Wolff
 - 59 Délégation de compétences et de signature à Céline Burllet
 - 60 Délégation de compétences et de signature à Gérard Arbor
 - 61 Délégation de compétences et de signature à Denis Séjourné
 - 62 Délégation de compétences et de signature à Nathalie Beranger
 - 63 Délégation de compétences et de signature à Christophe Engrand
 - 64 Délégation de compétences et de signature à Anne Gerin
 - 65 Délégation de compétences et de signature à Brigitte Bienassis
 - 66 Délégation de compétences et de signature à Jean Lovera
 - 67 Délégation de compétences et de signature à Roger Villien
 - 68 Délégation de compétences et de signature à Alain Rougier
 - 73 Délégation de signature à Denis Séjourné
- Tous les autres arrêtés concernant le personnel et ne sont pas concernés par ce recueil

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

En date du 8 avril 2016

- 1 Election à la présidence du syndicat mixte
- 2 Election des représentants de la Région au Bureau syndical
- 3 Délégation du comité syndical au bureau syndical
- 4 Délégation du comité syndical au Président

En date du 30 avril 2016

- 5 Débat d'orientations budgétaires année 2016 : budget du syndicat mixte
- 6 Débat d'orientations budgétaires année 2016 : budget annexe de la Réserve naturelle
- 7 Programmation 2016 budget du syndicat mixte
- 8 Programmation 2016 budget annexe de la RN
- 9 Compte administratif 2015 du syndicat mixte
- 10 Compte de gestion 2015 du syndicat mixte
- 11 Affectation de résultats 2015 du syndicat mixte
- 12 Budget primitif 2016 du syndicat mixte
- 13 Compte administratif 2015 de la réserve naturelle
- 14 Compte de gestion 2015 de la réserve naturelle
- 15 Affectation de résultats 2015 de la réserve naturelle
- 16 Budget primitif 2016 de la réserve naturelle

**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 8 avril 2016, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni, sous la présidence de Eliane GIRAUD, Présidente en exercice à l'ouverture de la séance

Nombres de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents: 67 représentants 98 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 82 représentants 126 voix

Délibération n°CS2016/01

OBJET : ELECTIONS A LA PRESIDENCE DU SYNDICAT MIXTE

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.

1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri
BERANGER Nathalie
CHAIX Sandrine
GIRAUD Eliane
LANGENIEUX-VILLARD Philippe
MONTORO-SADOUX Marie-Pierre

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline
ENGRAND Christophe
GERIN Anne
GILLET André

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert
MITHIEUX Lionel
WOLF Corine

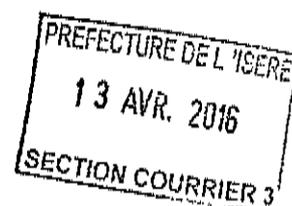
4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BOUZAIENE Sadok
LEBLANC Christian

**5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays
de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative**

ARBOR Gérard
BAUD Pascale
BERENGER Hubert
BIENASSIS Brigitte
BRIGUGLIO Antonino
CATTIN Bruno
COURT-FORTUNE Gabriel
DELPHIN Maurice
DOLIS Hélène



DUBOIS Dominique
DUISIT Robert
DUPRAZ Marc
ESCARON Dominique
GROS-BONNIVARD Patrice
GUERPILLON Yves
GUIBERT Yves
LELEU Sophie
LENFANT Anne
LOVERA Jean
MAISONNIER Raphaël
ORTHLIEB Maxence
PETIT Jean-Paul
PIGNARD-MARTHOD Nicole
PUGET Stéphane
QUEMART Philippe
REDA Franck
RICHEL Jacques
ROUGIER Alain
VEUILLET Pascal
VIAL Cédric
VILLIEN Roger
ZURDO Jean-Pierre

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BONNEFON Geneviève
BURDET Gérard
BURGAT Michel
CANIVET Bernard
CHENE Gérard
CHEVROT Blandine
COIFFARD Benjamin
FASSEL Jean
GODARD Sandrine
GROS Christian
PERRET Jacques
SPINDLER Bertrand
STOCKHAUSSEN-VALERY Grégory
TERPEND René

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

CARDIN Philippe
CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard
MARO Bernard
POULET Jean-Luc
SEJOURNE Denis

EXCUSES

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.
1 représentant = 5 voix délibératives

TURNAR Alexandra
REPENTIN Thierry
DESIES Bruno
FILIPPI Lionel

POUVOIRS

A MONTORO-SADOUX Marie-Pierre
A GIRAUD Eliane
A CHAIX Sandrine

2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

POLAT Julien

A GERIN Anne

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

ARTHAUD-BERTHET Gaston

4^{eme} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

Aloïs CHASSOT

A MITHIEUX Lionel

MERIAUX Pierre

**5^{eme} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant
pays de Chartreuse/1 représentant = 1 voix délibérative**

BARRIER Pierre

DESAUTEL Frédéric

A ROUGIER Alain

GALAND Pierre

LOUP-MENIGOZ Sabine

MARTIN Jean-Pierre

PRACHE Olivier

A MARO Bernard

ROCHE Serge

A BIENASSIS Brigitte

6^{eme} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BAUD Alain

A STOCKHAUSSEN-VALERY
Grégory

CARREL Christine

A BURGAT Michel

GAIRALDI Serge

A ESCARON Dominique

GUILLON Dominique

A CLARET Jean-Paul

HADDAD Catherine

HOURS Joëlle

A SEJOURNE Denis

MITHIEUX Roland

PIN Marcel

A LENFANT Anne

SECO Marc

STROMBONI Claire

A LOVERA Jean

VAUSSENAT Gilles

7^{eme} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

OBJET : ELECTION A LA PRESIDENCE DU SYNDICAT MIXTE

- *Vu les statuts du Syndicat Mixte, et en particulier l'article 8,*
- *Considérant que le Président est élu par les membres du Comité Syndical,*

La Présidence de la séance est confiée à Monsieur René TERPEND doyen de l'assemblée,

Après que le Président de séance a rappelé la procédure d'élection à savoir :

Le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour, et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages le plus âgé est déclaré élu.

Déclaration de candidatures :

Monsieur Gérard ARBOR, membre du 5ème collège, représentant la commune de St Joseph de Rivière,

Monsieur Dominique ESCARON, membre du 5ème collège, représentant la commune du Sappey en Chartreuse.

Compte tenu du vote plural des 1^{er} 2^{ème} et 3^{ème} collèges (article 7 des statuts du syndicat mixte) d'une part,

et d'autre part pour répondre à des facilités d'organisation,

Il est constitué 4 bureaux de vote :

1^{er} collège Région

un président

2 assesseurs

2 scrutateurs

2^{ème} et 3^{ème} collèges ensemble

un président

2 assesseurs

2 scrutateurs

4^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} collèges ensemble

un président

2 assesseurs

2 scrutateurs

5^{ème} collège

un président

2 assesseurs

2 scrutateurs

RAPPEL :

1er collège : Région Auvergne-Rhône-Alpes

2ème collège : Conseil départemental de l'Isère

3ème collège : Conseil départemental de la Savoie

4ème collège : Villes porte

5ème collège : communes de Haute Chartreuse et d'Avant pays de Chartreuse

6ème collège : communes de Piémont de Chartreuse

7ème collège : Intercommunalités

Déroulement des opérations de vote :

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote du 1er collège:

- Président du bureau de vote :
Denis SEJOURNE, élu délégué du 7^{ème} collège
- Désignation de deux assesseurs :
Sylvène ALLARD, Mathieu GAVEND, agents du Parc
- Désignation de deux scrutateurs : :
Virginie MEDITZ, Emmanuelle VIN, agents du Parc

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote des 2^{ème} et 3^{ème} collèges :

- Président du bureau de vote :
Brigitte BIENASSIS, élu déléguée du 5^{ème} collège
- Désignation de deux assesseurs :
 - Charlotte DUPONT, Pascal BOGAERT, agents du Parc
- Désignation de deux scrutateurs :
 - Claire ALLEGRET-CADET, Armelle de L'EPREVIER, agents du Parc.

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote des 4^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} collèges :

- Président du bureau de vote :
Jean-Paul PETIT, délégué du 5^{ème} collège
- Désignation de deux assesseurs :
Jérôme BAILLY, Marie-Laure VIERA, agents du Parc
- Désignation de deux scrutateurs :
Fabien BOURHIS, Peggy MALLIER, agents du Parc.

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote du 5^{ème} collège :

- Président du bureau de vote :
Jean-Paul CLARET, délégué du 7^{ème} collège
- Désignation de deux assesseurs :
Coralie CURNY, Lorène ABBA, agents du Parc
- Désignation de deux scrutateurs :
Karine BAILLEUX, Emmanuel HEYRMAN, agents du Parc.

CONSOLIDATION DES RESULTATS :

A la table du président de séance, Monsieur René TERPEND, délégué du 6^{ème} collège :

Votants des bureaux en totalité et en nombre : 82 en totalité et en voix : 126
Bulletins blancs en cumulé : 1 représentant 1 voix
Bulletins nuls en cumulé: 1 représentant 1 voix
Suffrages exprimés en cumulé et en voix : 124
Majorité absolue : 63

ont obtenu :

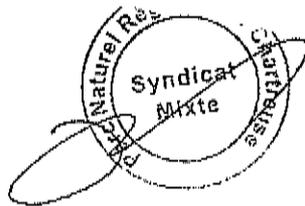
- Gérard ARBOR: 48 voix
- Dominique ESCARON 76 voix

Dominique ESCARON, délégué du 5^{ème} collège au titre des communes de Haute Chartreuse et d'Avant pays de Chartreuse, déclaré élu au premier tour, à la majorité absolue, est proclamée Président et immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré le 8 avril 2016
Pour copie conforme,
le Président

Publiée le

12/04/16



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 8 avril 2016, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents: 67 représentants 98 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 82 représentants 126 voix

Délibération n°CS2016/02

OBJET : ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE LA REGION AU BUREAU SYNDICAL

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.

1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri
BERANGER Nathalie
CHAIX Sandrine
GIRAUD Eliane
LANGENIEUX-VILLARD Philippe
MONTORO-SADOUX Marie-Pierre

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline
ENGRAND Christophe
GERIN Anne
GILLET André

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert
MITHIEUX Lionel
WOLF Corine

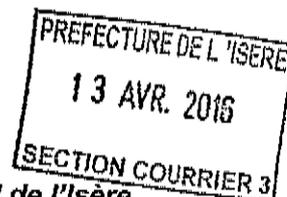
4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BOUZAIENE Sadok
LEBLANC Christian

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ARBOR Gérard
BAUD Pascale
BERENGER Hubert
BIENASSIS Brigitte
BRIGUGLIO Antonino
CATTIN Bruno
COURT-FORTUNE Gabriel
DELPHIN Maurice



DOLIS Hélène
DUBOIS Dominique
DUISIT Robert
DUPRAZ Marc
ESCARON Dominique
GROS-BONNIVARD Patrice
GUERPILLON Yves
GUIBERT Yves
LELEU Sophie
LENFANT Anne
LOVERA Jean
MAISONNIER Raphaël
ORTHLIEB Maxence
PETIT Jean-Paul
PIGNARD-MARTHOD Nicole
PUGET Stéphane
QUEMART Philippe
REDA Franck
RICHEL Jacques
ROUGIER Alain
VEUILLET Pascal
VIAL Cédric
VILLIEN Roger
ZURDO Jean-Pierre

6^{ème} collège – Délégués des communes de Plémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BONNEFON Geneviève
BURDET Gérard
BURGAT Michel
CANIVET Bernard
CHENE Gérard
CHEVROT Blandine
COIFFARD Benjamin
FASSEL Jean
GODARD Sandrine
GROS Christian
PERRET Jacques
SPINDLER Bertrand
STOCKHAUSSEN-VALERY Grégory
TERPEND René

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

CARDIN Philippe
CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard
MARO Bernard
POULET Jean-Luc
SEJOURNE Denis

EXCUSES

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.
1 représentant = 5 voix délibératives

TURNAR Alexandra
REPENTIN Thierry
DESIES Bruno

POUVOIRS

A MONTORO-SADOUX Marie-Pierre
A GIRAUD Eliane

FILIPPI Lionel
2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

POLAT Julien
A CHAIX Sandrine
A GERIN Anne

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

ARTHAUD-BERTHET Gaston

4^{eme} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

Aloïs CHASSOT

MERIAUX Pierre

A MITHIEUX Lionel

**5^{eme} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant
pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative**

BARRIER Pierre

DESAUTEL Frédéric

A ROUGIER Alain

GALAND Pierre

LOUP-MENIGOZ Sabine

MARTIN Jean-Pierre

PRACHE Olivier

A MARO Bernard

ROCHE Serge

A BIENASSIS Brigitte

6^{eme} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BAUD Alain

A STOCKHAUSSEN-VALERY

Grégory

CARREL Christine

A BURGAT Michel

GAIRALDI Serge

A ESCARON Dominique

GUILLON Dominique

A CLARET Jean-Paul

HADDAD Catherine

HOURS Joëlle

A SEJOURNE Denis

MITHIEUX Roland

PIN Marcel

A LENFANT Anne

SECO Marc

STROMBONI Claire

A LOVERA Jean

VAUSSENAT Gilles

7^{eme} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

OBJET : ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE LA REGION AU BUREAU SYNDICAL

- *Vu les statuts du Syndicat Mixte,*
- *Considérant les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, qui ont mis fin aux mandats des représentants du Conseil régional, au sein du Parc.*

Suite à la réinstallation de ses instances, la Région, dénommée Auvergne-Rhône-Alpes, a procédé aux désignations de ses représentants au syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

Pour notre structure la conséquence est une réélection au sein du Bureau syndical du Parc pour le 1^{er} collège (Région).

Dominique ESCARON, délégué du 5^{ème} collège au titre des communes de Haute Chartreuse et Avant pays de Chartreuse, déclaré élu au premier tour, à la majorité absolue, proclamé Président et immédiatement installé, ouvre les opérations électorales.

RAPPEL DU MODE DE SCRUTIN

Le collège procède à la désignation de son ou ses représentant(s) au Bureau syndical, par vote à bulletin secret.

Le nombre d'inscrits et de votants s'apprécie au sein du collège.

Pour être élu, il faut obtenir :

- aux 2 premiers tours, la majorité absolue,
- au 3^e tour, la majorité relative ; en cas d'égalité des suffrages le plus âgé est déclaré élu.

Les majorités absolue et relative s'apprécient par rapport au nombre de suffrages exprimés.

Rappel des statuts : " Le Président élu par le Comité syndical est membre de droit du bureau syndical qu'il préside, aussi le collège dont il est issu ne pourra en aucun cas compter plus de représentants au bureau que le nombre prévu dans les présents statuts (article 8 - §2) "

Rappel pour mémoire :

. 1^{er} collège : les délégués désignés par la Région, élisent **3 représentants** ayant chacun 6 voix délibératives (*modification statutaire en CS du 08/06/15 n°2015-15 visa Préf.38 du 17/06/15*)

Déroulement des opérations de vote :

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote :

- Président du bureau de vote :
Denis SEJOURNE, élu délégué du 7^{ème} collège
- Désignation de deux assesseurs :
Sylvène ALLARD, Mathieu GAVEND, agents du Parc
- Désignation de deux scrutateurs :
Virginie MEDITZ, Emmanuelle VIN, agents du Parc

1^{ER} TOUR : majorité absolue requise

Inscrits : 10 à 5 voix soit : 50 voix
votants : 7 à 5 voix soit : 35 voix
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Exprimés : 7 à 5 voix soit 35

Résultats du 1^{er} tour :

Ont obtenu :

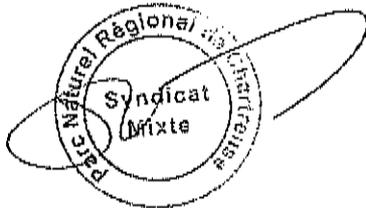
- Chokri BADREDDINE : 35 voix
- Nathalie BERANGER: 35 voix
- Philippe LANGENIEUX-VILLARD : 35 voix

**Pour le 1^{er} collège,
Chokri BADREDDINE, Nathalie BERANGER et Philippe LANGENIEUX-VILLARD
sont déclarés élus au sein du Bureau syndical, au premier tour, à la majorité
absolue.**

Ainsi fait et délibéré le 8 avril 2016
Pour copie conforme,
le Président

Publiée le

12/04/2016



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 8 avril 2016, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents: 61 représentants 92 voix
Nombre de membres présents ou représentés :77 représentants 121 voix

Délibération n°CS2016/03

Votants (en voix) :121
Exprimés (en voix): 121
Pour : 121
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

PREFECTURE DE L'ISERE
13 AVR. 2016
SECTION COURRIER 3

OBJET : DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.
1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri
BERANGER Nathalie
CHAIX Sandrine
GIRAUD Eliane
LANGENIEUX-VILLARD Philippe
MONTORO-SADOUX Marie-Pierre

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline
ENGRAND Christophe
GERIN Anne
GILLET André

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert
MITHIEUX Lionel
WOLF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

LEBLANC Christian

**5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays
de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative**

ARBOR Gérard
BAUD Pascale

BERENGER Hubert
BIENASSIS Brigitte
BRIGUGLIO Antonino
CATTIN Bruno
COURT-FORTUNE Gabriel
DELPHIN Maurice
DUBOIS Dominique
DUISIT Robert
DUPRAZ Marc
ESCARON Dominique
GROS-BONNIVARD Patrice
GUERPILLON Yves
GUIBERT Yves
LELEU Sophie
LENFANT Anne
LOVERA Jean
MAISONNIER Raphaël
ORTHLIEB Maxence
PETIT Jean-Paul
PIGNARD-MARTHOD Nicole
QUEMART Philippe
RICHEL Jacques
ROUGIER Alain
VEUILLET Pascal
VIAL Cédric
VILLIEN Roger
ZURDO Jean-Pierre

6^{ème} collègue – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BONNEFON Geneviève
BURDET Gérard
BURGAT Michel
CANIVET Bernard
CHENE Gérard
CHEVROT Blandine
COIFFARD Benjamin
FASSEL Jean
GODARD Sandrine
GROS Christian
SPINDLER Bertrand
STOCKHAUSSEN-VALERY Grégory

7^{ème} collègue – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

CARDIN Philippe
CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard
MARO Bernard
POULET Jean-Luc
SEJOURNE Denis

EXCUSES

1^{er} collègue – Délégués du Conseil Régional R.A.
1 représentant = 5 voix délibératives

TURNAR Alexandra
REPENTIN Thierry

POUVOIRS

A MONTORO-SADOUX Marie-Pierre
A GIRAUD Eliane

DESIES Bruno
FILIPPI Lionel

A CHAIX Sandrine

2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

POLAT Julien

A GERIN Anne

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

ARTHAUD-BERTHET Gaston

4^{eme} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

BOUZAIENE Sadok

CHASSOT Aloïs

A MITHIEUX Lionel

MERIAUX Pierre

**5^{me} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant
pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative**

BARRIER Pierre

DESAUTEL Frédéric

A ROUGIER Alain

DOLIS Hélène

A POULET Jean-Luc

GALAND Pierre

LOUP-MENIGOZ Sabine

MARTIN Jean-Pierre

PRACHE Olivier

A MARO Bernard

PUGET Stéphane

REDA Franck

ROCHE Serge

A BIENASSIS Brigitte

6^{eme} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BAUD Alain

A STOCKHAUSSEN-VALERY
Grégory

CARREL Christine

A BURGAT Michel

GAIRALDI Serge

A ESCARON Dominique

GUILLON Dominique

A CLARET Jean-Paul

HADDAD Catherine

HOURS Joëlle

A SEJOURNE Denis

MITHIEUX Roland

PERRET Jacques

PIN Marcel

A LENFANT Anne

SECO Marc

STROMBONI Claire

A LOVERA Jean

TERPEND René

VAUSSENAT Gilles

7^{me} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

OBJET : DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL

Lors de la séance du 27 mai 2008, le Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse s'était prononcé sur les délégations de compétences accordées au Bureau syndical et à la Présidence. Ces délégations ont été reconduites le 1^{er} juin 2010 et le 16 juin 2014, dans la suite des élections régionales de 2010 et des élections municipales de 2014.

Dans le cadre du renouvellement partiel des instances induites par les élections régionales, il est proposé aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional de Chartreuse de se prononcer, conformément à l'article 10 des statuts du syndicat mixte, sur les délégations à accorder au Bureau syndical et à la présidence.

S'appuyant sur les prescriptions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, le Comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- De l'approbation du compte administratif,
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15,
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat mixte,
- De l'adhésion du syndicat mixte à un établissement public,
- De la délégation de la gestion d'un service public,

Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau syndical et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

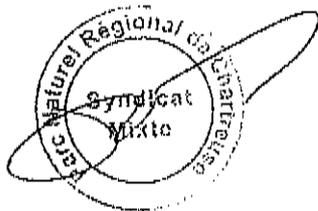
Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- de renouveler la délégation au Bureau syndical de toutes ses attributions à l'exception de celles définies au paragraphe ci-dessus et de celles déléguées au Président.

Ainsi fait et délibéré le 8 avril 2016
Pour copie conforme,
le Président

Publiée le

12/04/2016



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 8 avril 2016, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 25 mars 2016, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents: 61 représentants 92 voix
Nombre de membres présents ou représentés :77 représentants 121 voix

Délibération n°CS2016/04

Votants (en voix) :121
Exprimés (en voix): 121
Pour : 121
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

PREFECTURE DE L'ISERE
13 AVR. 2016
SECTION COURRIER 3

OBJET : DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

LISTE DES PRESENTS

**1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.
1 représentant = 5 voix délibératives**

BADREDDINE Chokri
BERANGER Nathalie
CHAIX Sandrine
GIRAUD Eliane
LANGENIEUX-VILLARD Philippe
MONTORO-SADOUX Marie-Pierre

**2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives**

BURLET Céline
ENGRAND Christophe
GERIN Anne
GILLET André

**3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives**

GUIGUE Gilbert
MITHIEUX Lionel
WOLF Corine

**4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative**

LEBLANC Christian

**5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays
de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative**

ARBOR Gérard
BAUD Pascale
BERENGER Hubert

BIENASSIS Brigitte
BRIGUGLIO Antonino
CATTIN Bruno
COURT-FORTUNE Gabriel
DELPHIN Maurice
DUBOIS Dominique
DUISIT Robert
DUPRAZ Marc
ESCARON Dominique
GROS-BONNIVARD Patrice
GUERPILLON Yves
GUIBERT Yves
LELEU Sophie
LENFANT Anne
LOVERA Jean
MAISONNIER Raphaël
ORTHLIEB Maxence
PETIT Jean-Paul
PIGNARD-MARTHOD Nicole
QUEMART Philippe
RICHEL Jacques
ROUGIER Alain
VEUILLET Pascal
VIAL Cédric
VILLIEN Roger
ZURDO Jean-Pierre

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BONNEFON Geneviève
BURDET Gérard
BURGAT Michel
CANIVET Bernard
CHENE Gérard
CHEVROT Blandine
COIFFARD Benjamin
FASSEL Jean
GODARD Sandrine
GROS Christian
SPINDLER Bertrand
STOCKHAUSSEN-VALERY Grégory

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

CARDIN Philippe
CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard
MARO Bernard
POULET Jean-Luc
SEJOURNE Denis

EXCUSES

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.

1 représentant = 5 voix délibératives

TURNAR Alexandra
REPENTIN Thierry
DESIES Bruno

POUVOIRS

A MONTORO-SADOUX Marie-Pierre
A GIRAUD Eliane

FILIPPI Lionel	A CHAIX Sandrine
2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère	
1 représentant = 2 voix délibératives	
POLAT Julien	A GERIN Anne
3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie	
1 représentant = 2 voix délibératives	
ARTHAUD-BERTHET Gaston	
4^{me} Collège - Délégués des Villes Portes	
1 représentant = 1 voix délibérative	
BOUZAIENE Sadok	
CHASSOT Aloïs	A MITHIEUX Lionel
MERIAUX Pierre	
5^{me} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant	
pays de Chartreuse/1 représentant = 1 voix délibérative	
BARRIER Pierre	
DESAUTEL Frédéric	A ROUGIER Alain
DOLIS Hélène	A POULET Jean-Luc
GALAND Pierre	
LOUP-MENIGOZ Sabine	
MARTIN Jean-Pierre	
PRACHE Olivier	A MARO Bernard
PUGET Stéphane	
REDA Franck	
ROCHE Serge	A BIENASSIS Brigitte
6^{me} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse	
1 représentant = 1 voix délibérative	
BAUD Alain	A STOCKHAUSSEN-VALERY Grégory
CARREL Christine	A BURGAT Michel
GAIRALDI Serge	A ESCARON Dominique
GUILLON Dominique	A CLARET Jean-Paul
HADDAD Catherine	
HOURS Joëlle	A SEJOURNE Denis
MITHIEUX Roland	
PERRET Jacques	
PIN Marcel	A LENFANT Anne
SECO Marc	
STROMBONI Claire	A LOVERA Jean
TERPEND René	
VAUSSENAT Gilles	
7^{me} collège – Délégués des Intercommunalités	
1 représentant = 1 voix délibérative	

OBJET : DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Lors de la séance du 27 mai 2008, le Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse s'était prononcé sur les délégations de compétences accordées au Bureau syndical et à la Présidence. Ces délégations ont été reconduites le 1^{er} juin 2010 et le 16 juin 2014, dans la suite des élections régionales de 2010 et des élections municipales de 2014.

Dans le cadre du renouvellement partiel des instances induites par les élections régionales, il est proposé aux membres du Comité syndical du Parc naturel régional de Chartreuse de se prononcer, conformément à l'article 10 des statuts du syndicat mixte, sur les délégations à accorder au Bureau syndical et à la présidence.

Par extension des dispositions de l'article L.2122-22, il est proposé au Comité syndical de renouveler par délégation, le pouvoir :

- De fixer les droits et tarifs prévus au profit du syndicat mixte qui n'ont pas un caractère fiscal (droit d'entrée, prix de vente de livres ou d'autres produits),
- De décider de la conclusion ou de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges,
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- De prendre toute décision concernant
 - la réalisation d'emprunts prévus dans le budget
 - la mise en place de ligne de crédits dans des limites fixées par le Bureau syndical,
 - la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de travaux, de fournitures et de services, et notamment de passer les contrats d'assurances, de maintenance et d'entretien, ainsi que les conventions d'honoraires et d'études, qui peuvent être passés sans formalité en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
 - l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
 - la sollicitation des crédits auprès des financeurs pour les projets relevant du programme d'activités du Parc, et notamment la sollicitation des financements pour les programmes Européens
- De décider et de mettre en œuvre le recrutement des agents non titulaires et le renouvellement éventuel de leur engagement dans les conditions fixées par l'article 3-1 et 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- De décider et de mettre en œuvre le recrutement des agents non titulaires et le renouvellement éventuel de leur engagement dans les conditions fixées par l'article 3. 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et par l'article 3. 2° pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,
- De décider et de mettre en œuvre le renouvellement de contrats des agents au titre de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale au titre de l'article 3-3 1° et 3-3 2°, dès lors que les crédits sont inscrits au budget,
- De défendre le syndicat mixte dans les actions intentées contre lui, et d'intenter au nom du Syndicat toutes actions en justice,
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux,
- D'attribuer les indemnités de missions et de déplacement au personnel, aux élus, aux membres des Conseils scientifiques du Parc naturel régional de Chartreuse et de la

Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse et à l'agent comptable en fonction des frais réels ou selon la grille d'indemnisation pour les personnels civils de la fonction publique,

- D'autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations et organismes dont le Syndicat mixte est membre.

Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président rend compte des actions menées et des attributions exercées dans le cadre de ses délégations.

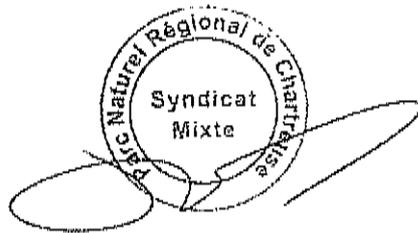
Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

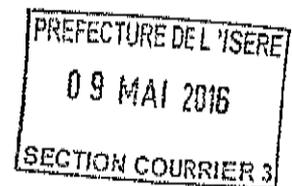
- *D'accorder au Président les délégations de compétences et d'attributions telles que définies ci-dessus.*

Ainsi fait et délibéré le 8 avril 2016
Pour copie conforme,
le Président

Publiée le

12/04/2016





**DÉLIBÉRATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 30 avril 2016, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 18 avril 2016, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents: 45 représentants 70 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 65 représentants 101 voix

Délibération n°CS2016/05

Votants (en voix) :	101
Exprimés (en voix):	101
Pour :	101
Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend (prennent) pas part au vote :	0

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires année 2016 : budget du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.
1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie
CHAIX Sandrine
DESIES Bruno
GIRAUD Eliane
LANGENIEUX-VILLARD Philippe

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline
ENGRAND Christophe
GERIN Anne
GILLET André

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

WOLF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative
ARBOR Gérard
BARRIER Pierre

BAUD Pascale
BERENGER Hubert
BIENASSIS Brigitte
BRIGUGLIO Antonino
DUPRAZ Marc
ESCARON Dominique
GALLAND Pierre
GUERPILLON Yves
GUIBERT Yves
LE GOUIC François
LELEU Sophie
LOVERA Jean
MARTIN Jean-Pierre
NOUBEL Frédéric
ORTHLIEB Maxence
PETIT Jean-Paul
FIGNARD-MARTHOD Nicole
QUEMART Philippe
RICHEL Jacques
VIAL Cédric
VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BARTHELEMY Françoise
BEAUME Bernard
BURDET Gérard
CANIVET Bernard
COIFFARD Benjamin
FASSEL Jean
PERRET Jacques

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

SEJOURNE Denis
CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard
MARO Bernard
POULET Jean-Luc

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.

1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri
FILIPPI Lionel

A BERANGER Nathalie
A ENGRAND Christophe

2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

POLAT Julien

A GERIN Anne

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

MITHIEUX Lionel
GUIGUE Gilbert

A WOLFF Corine
A BARRIERE Pierre

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

MERIAUX Pierre
*5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant
pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative*

A BIENASSIS Brigitte

CATTIN Bruno
DESAUTEL Frédéric
DOLIS Hélène
LENFANT Anne
LOUP-MENIGOZ Sabine
PRACHE Olivier
REDA Franck
ROUGIER Alain
VEUILLET Pascal

A GALLAND Pierre

A POULET Jean-Luc

A CLARET Jean-Paul

A MARO Bernard

A ESCARON Dominique

A ARBOR Gérard

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BAUD Alain
BONNEFON Geneviève
BREBION Chantal
BURGAT Michel
CARREL Christine
CHENE Gérard
CHEVROT Blandine
GUILLON Dominique
STOCKHAUSEN-VALERY Grégory
TERPEND René

A SEJOURNE Denis

A BAUD Pascale

A FASSEL Jean

A PERRET Jacques

A CANIVET Bernard

A VILLIEN Roger

A CHAIX Sandrine

A ORTHLIEB Maxence

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

**OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires année 2016 : budget du
syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse**

En application de l'article L 2312-1 du Code Générale des Collectivités
Territoriales,

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les
orientations budgétaires du budget du syndicat mixte du Parc naturel régional
de Chartreuse.

Ainsi fait et délibéré le 30 avril 2016
Pour copie conforme,
le Président

Publiée le



Comité Syndical

Samedi 30 avril 2016
Saint Pierre de Chartreuse

RAPPORT N°1.1

RAPPORTEUR: le Président

Dossier suivi par Artur Fatela et Karine Bailleux

OBJET : ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2016 : BUDGET PRINCIPAL

1/ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Orientations générales

Il est proposé d'inscrire 2016 dans la continuité des orientations poursuivies jusqu'alors.

Ces orientations sont les suivantes :

- Poursuite de la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement dans le contexte actuel marqué par des financements contraints,
- Poursuite des actions identifiées comme stratégiques et structurantes pour la mise en œuvre de la Charte.
- Poursuite du Projet de Maison du Parc par affectation d'une provision complémentaire de 100 000 € financée sur l'excédent réalisé sur le fonctionnement de base en 2015.
- Poursuite de la stabilité des participations statutaires.

Sur la base de ces propositions d'orientations, une prospective budgétaire a été conduite. Elle est annexée au présent rapport. Sont affichés pour mémoire les éléments des DOB 2014 et 2015.

Les recettes structurelles s'établissent à 1 546 171 € et les dépenses à 1 231 886 €.

Le budget structurel dégage ainsi un solde disponible de 314 285 € pour couvrir les dépenses liées aux actions stratégiques et structurantes pour la mise en œuvre de la Charte.

Ces actions représentent 588 427 € en dépenses et 274 142 € en recettes soit un besoin de financement équivalent au solde disponible sur le budget structurel.

La proposition qui est faite s'équilibre ainsi au global.

Les éléments détaillés de la proposition

1) Stabilité des participations statutaires en 2016 au niveau des années antérieures (2013 à 2015)

En 2016, le niveau de la participation de la Région Auvergne Rhône Alpes sera identique à celui de 2015 soit 768 527 €.

Sur cette base, les participations statutaires des Département et du territoire resteront stables à leur niveau de 2013. Les participations statutaires s'établiront ainsi globalement à 1 290 834 €.

La participation du Conseil Départemental de l'Isère s'élèvera à 240 165 € et celle du Conseil Départemental de la Savoie à 80 056 €.

Compte tenu de cette stabilité des participations statutaires, et, ce pour la 9^{ème} année consécutive, la valeur de base servant au calcul des participations statutaires du territoire restera identique à hauteur de 0.50 € permettant de ne pas peser sur le budget des collectivités du territoire dans le contexte financier actuel. Les cotisations apportées par le territoire (communes et intercommunalités réunies) représenteront 202 086 €.

Autres recettes

Dotation de l'Etat :

Le niveau de la dotation de l'Etat est confirmé à 100 000 € en 2016.

Recettes liées à la facturation de services :

Il s'agit de la refacturation à la réserve naturelle du temps passé par le service administratif (comptabilité, gestion du personnel, responsable administratif) pour un montant prévisionnel de 19 000 €.

Les recettes issues des politiques contractuelles

Le Parc a œuvré en 2015 au renouvellement des procédures contractuelles. Il bénéficiera, en 2016, de recettes contractuelles à hauteur de 136 337 €, contre 106 800 € en 2015.

2) Poursuite de la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement

Il s'agit des dépenses liées aux missions permanentes qu'assure le syndicat mixte à savoir :

- Les charges de personnel de l'équipe permanente
- Les charges de fonctionnement de la structure
- La communication institutionnelle du Parc
- Les dépenses liées aux locaux du Parc.

Elles représentent globalement 1 231 886 €.

Les charges de personnel de l'équipe permanente du syndicat mixte.

La masse salariale de l'équipe permanente devrait représenter 807 025 € en 2016 contre 866 200 € prévu au DOB 2015.

Les charges de fonctionnement de la structure :

L'objectif, poursuivi depuis plusieurs années, de maîtrise des dépenses se traduit cette année par une proposition de réduction de ces charges (-6%). Pour mémoire, ces dépenses concernent : énergies, fournitures, informatique, déplacements, formations, locaux, téléphonie, affranchissement, indemnités élus... Elles s'établissent globalement de manière prévisionnelle à 342 509 € pour l'année 2016.

La communication générale:

Ces dépenses s'établissent de manière prévisionnelle pour 2016 à 80 352 € soit un niveau très inférieur aux années antérieures (103 600 € pour 2014 et 2015).

Les objectifs sont d'améliorer la communication numérique et de moderniser la formule actuelle du Journal du Parc dans la recherche du lien avec les habitants, tout en travaillant à une optimisation des coûts du journal.

Ces dépenses portent également sur l'appui au réseau d'information et de sensibilisation avec :

- Les aides au fonctionnement des relais du parc répartis sur le territoire (26 900 €),
- La contribution du syndicat mixte au fonctionnement de la Maison des Parcs à Chambéry dans le cadre d'un partenariat renouvelé (5 000 €).

Les dépenses liées aux locaux du Parc :

Il est proposé en 2016 d'affecter la somme de 2 000 € à l'entretien des locaux.

3) La poursuite des actions stratégiques et structurantes pour la mise en œuvre de la Charte

Il est proposé de poursuivre les actions suivantes :

- La politique d'aides aux initiatives locales qu'il s'agisse du soutien aux manifestations locales ou d'acquisition d'ouvrages promouvant le territoire et son patrimoine pour un budget stable à 24 000 €.
- La promotion touristique du territoire : soutien au fonctionnement de Chartreuse Tourisme pour un budget stable à 60 000 €
- La politique randonnée : veille et entretien des itinéraires de randonnée avec un cofinancement du Conseil Général de l'Isère dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée et une participation des intercommunalités compétentes.
- L'animation et l'accompagnement économique du territoire avec, comme en 2015, une mutualisation de ce poste avec la communauté de communes cœur de Chartreuse.
- La poursuite de l'appui administratif et comptable pour le suivi des procédures contractuelles. (3.5 jours par semaine) pour permettre d'assurer la gestion et le suivi des procédures que le Parc mobilise au profit du territoire.
- Le développement de services informatiques pour le territoire (Infop@rc notamment) pour lesquels les collectivités apportent des contributions spécifiques et le Parc des moyens humains importants.
- L'animation du contrat territorial de tourisme et loisirs adaptés
- La poursuite de l'animation opérationnelle sur l'agriculture avec l'intervention de deux agents autour des thématiques suivantes : actions en faveur du pastoralisme

(Plan Pastoral Territorial et MAEc) et la poursuite du travail d'appui aux filières alimentaires de proximité. Cette animation fait l'objet d'un partenariat avec les Chambres d'agriculture de l'Isère et Savoie Mont Blanc.

- La poursuite de l'action du Parc dans le domaine de l'urbanisme en s'appuyant notamment sur l'AURG avec un budget prévisionnel à mobiliser de 10 000 €.
- La poursuite de la mission d'animation culturelle et de valorisation du patrimoine à la suite de la réflexion menée sur la stratégie culturelle pour le territoire avec l'appui de l'Observatoire des Politiques Territoriales et du travail d'inventaire du patrimoine culturel réalisé sur la quasi totalité du territoire pour un financement prévisionnel à mobiliser sur le budget du Parc de 49 600 €.
- La poursuite de l'animation des sites Natura 2000
- La poursuite de l'animation pour la gestion des dessertes et du foncier forestier
- La poursuite du travail d'animation pour la mise en œuvre d'un programme paysage
- La poursuite de l'animation spécifique autour de la gestion et la limitation des loisirs motorisés en vue d'accompagner les communes du territoire pour élaborer les plans de circulation
- La fin du travail autour de l'observatoire de l'eau porté dans le cadre d'une thèse CIFRE (fin mars 2016)
- La poursuite du suivi sur l'ENS du Col du Cog dans le cadre du marché en cours avec le Conseil Départemental de l'Isère.

Il est proposé de mettre en place une nouvelle action en 2016 : un travail autour de la transition énergétique en lien avec le programme TEPOS (territoire à énergie positive) pour laquelle des financements spécifiques seront mobilisés auprès de nos partenaires.

4) Poursuite du projet de Maison du Parc

La réalisation de ce projet reste indispensable pour donner au personnel de bonnes conditions de travail et pour doter le Parc d'un siège qui lui donne une vraie identité.

Le Parc a déjà provisionné 245 000 € pour financer ce projet.

En 2015, un excédent de 100 000 € environ a été réalisé sur le budget de fonctionnement de base du syndicat mixte.

Il est proposé de l'affecter au projet de Maison du Parc portant ainsi la provision à 345 000 €.

PREFECTURE DEL'ISERE
09 MAI 2016
SECTION COURRIER 3

**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 30 avril 2016, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 18 avril 2016, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents: 45 représentants 70 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 65 représentants 101 voix

Délibération n°CS2016/06

Votants (en voix) :	
Exprimés (en voix):	
Pour :	
Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend (prennent) pas part au vote :	0

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires année 2016 : budget annexe de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse

LISTE DES PRESENTS

**1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.
1 représentant = 5 voix délibératives**

BERANGER Nathalie
CHAIX Sandrine
DESIES Bruno
GIRAUD Eliane
LANGENIEUX-VILLARD Philippe

**2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives**

BURLET Céline
ENGRAND Christophe
GERIN Anne
GILLET André

**3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives**

WOLF Corine

**4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative**

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative
ARBOR Gérard
BARRIER Pierre

BAUD Pascale
BERENGER Hubert
BIENASSIS Brigitte
BRIGUGLIO Antonino
DUPRAZ Marc
ESCARON Dominique
GALLAND Pierre
GUERPILLON Yves
GUIBERT Yves
LE GOUIC François
LELEU Sophie
LOVERA Jean
MARTIN Jean-Pierre
NOUBEL Frédéric
ORTHLIEB Maxence
PETIT Jean-Paul
PIGNARD-MARTHOD Nicole
QUEMART Philippe
RICHEL Jacques
VIAL Cédric
VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BARTHELEMY Françoise
BEAUME Bernard
BURDET Gérard
CANIVET Bernard
COIFFARD Benjamin
FASSEL Jean
PERRET Jacques

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

SEJOURNE Denis
CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard
MARO Bernard
POULET Jean-Luc

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.
1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri	A BERANGER Nathalie
FILIPPI Lionel	A ENGRAND Christophe

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

POLAT Julien	A GERIN Anne
--------------	--------------

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

MITHIEUX Lionel	A WOLFF Corine
GUIGUE Gilbert	A BARRIER Pierre

4^{ème} Collège – Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

MERIAUX Pierre
**5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant
pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative**

A BIENASSIS Brigitte
A GALLAND Pierre
A POULET Jean-Luc
A CLARET Jean-Paul
A MARO Bernard
A ESCARON Dominique
A ARBOR Gérard

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BAUD Alain	A SEJOURNE Denis
BONNEFON Geneviève	A BAUD Pascale
BREBION Chantal	
BURGAT Michel	
CARREL Christine	A FASSEL Jean
CHENE Gérard	A PERRET Jacques
CHEVROT Blandine	A CANIVET Bernard
GUILLON Dominique	A VILLIEN Roger
STOCKHAUSEN-VALERY Grégory	A CHAIX Sandrine
TERPEND René	A ORTHLIEB Maxence

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

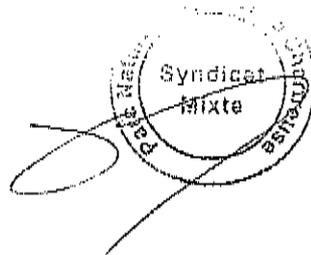
**OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires année 2016 : budget annexe de
la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse**

En application de l'article L 2312-1 du Code Générale des Collectivités
Territoriales,

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les
orientations budgétaires du budget annexe de la Réserve Naturelle des Hauts
de Chartreuse.

Ainsi fait et délibéré le 30 avril 2016
Pour copie conforme,
le Président

Publiée le



Comité Syndical

Samedi 30 avril 2016
St Pierre de Chartreuse

RAPPORT N°2.1
RAPPORTEUR: le Président
Dossier suivi par Artur Fatela, Suzanne Barnave,
Karine Bailleux et Marie-Laure Viera

OBJET : ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR LA RESERVE NATURELLE DES HAUTS DE CHARTREUSE POUR L'ANNEE 2016

En regard des financements potentiels et plus particulièrement de leur pérennité, les orientations budgétaires 2016 de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse (budget annexe du Parc naturel régional de Chartreuse) visent à conserver la mise en œuvre d'actions structurantes, limiter les charges structurelles et optimiser la capacité de travail de l'équipe pour la conduite d'actions relevant des missions prioritaires d'une réserve naturelle nationale.

Dans la perspective du renouvellement du plan de gestion en 2016, et, suite au renouvellement de la convention de gestion entre l'Etat et le Parc en 2014, les objectifs budgétaires de 2016 visent à assurer les dépenses des actions relatives à :

- la connaissance du patrimoine naturel, géologique et paléontologique ;
- la mutualisation des savoirs et savoir faire en termes de gestion concertée ;
- la gestion de la fréquentation du public.

Le tableau récapitulatif des orientations budgétaires proposées pour l'année 2016 et ayant reçu un avis favorable du comité consultatif en date du 18 janvier 2016.

ACTIVITES PREVISIONNELLES 2016

1. Les actions pluriannuelles continues

En 2016, comme chaque année, ces actions seront réalisées, dans leur quasi intégralité, par les agents de la Réserve, à savoir deux gardes et une conservatrice. Les charges correspondantes sont essentiellement du temps agents et du petit matériel.

Il s'agit des actions suivantes :

- La conduite de suivis et/ou prospections d'espèces (aigle, tétras-lyre, bouquetins, chauve-souris, gélinotte, loup/lynx, oiseaux à faible fréquence d'observation espèces floristiques dont le chardon bleu, l'Orobranche bartlingii, le sabot de Vénus, etc) ;
- La poursuite des travaux en lien avec les changements climatiques (programme Phénoclim (relevés sur site) en lien avec le Centre d'Etude et de Recherche des Alpes, relevés glacier souterrain avec les clubs spéléos) ;
- La poursuite du travail d'inventaire du patrimoine géologique en vue de sa préservation et de sa valorisation auprès du grand public.
- Le suivi de chantiers de terrain et de manifestations autorisés par le comité consultatif (travaux d'amélioration de sentiers, fête préhistorique, etc).
- La gestion du quotidien (courriers, commandes, réunions Réserve, ingénierie de projet, préparation des comités consultatifs, du conseil scientifique, suivi des procédures, etc.) ;
- La saisie des données récoltées sur la base de données (SERENA) ;
- Les sollicitations diverses (réunions Parc, projets transversaux, appui aux porteurs de projets, participation aux réseaux, etc.) ;
- La réalisation de petits travaux d'entretien (Balme à Collomb, signalétiques, etc.).

- La surveillance du territoire notamment grâce à des missions de police ;
- L'information du public et la transmission de la connaissance sur site.

2. Les actions ponctuelles

Au vu des orientations budgétaires globales proposées pour l'année 2016, il est proposé de leur affecter un budget de 50 272 € réparti entre quatre axes de travail.

Le personnel de la réserve assurera alors le pilotage et le suivi des actions qui seront réalisées par des partenaires, prestataires, etc.

- **Axe 1 :** Connaissance du patrimoine naturel, géologique et paléontologique pour un montant total estimé de 20 500 €.

En termes de connaissance du patrimoine naturel, l'objectif de 2016 est de poursuivre l'acquisition de données géologiques, géomorphologiques en vue de sa préservation et de sa valorisation. La RNHC possède un important patrimoine géologique de surface et souterrain. A ce titre, on peut considérer qu'elle a une véritable mission de préservation sur cette thématique.

Depuis 2012, le comité consultatif a entériné le souhait de travailler sur cette thématique du géo-patrimoine.

En 2015, un travail a été mené sur la zone du Granier, l'Alpette de Chapareillan et le bout Nord du Pinet, en cherchant à inventorier le patrimoine géologique valorisable le long des sentiers du plan de circulation, dans le but final de proposer des ressources pédagogiques et des itinéraires thématiques (livrets, site internet ...).

Pour 2016, il s'agit de poursuivre la même démarche qu'en 2015 en axant majoritairement le travail sur la valorisation pédagogique des premiers résultats obtenus en 2015.

- **Axe 2 :** Mutualisation des savoirs et savoir faire en termes de gestion concertée pour un montant total de 5 450 €.

Dans le cadre du travail conjoint mené avec l'ONF sur la réserve Biologique Domaniale de l'Aulp du Seuil, il s'agit en 2016 de poursuivre les suivis scientifiques engagés dans le cadre du PSDRF (Protocole de Suivi Dendrologique des Réserves Forestières). A ce titre, le suivi sur les insectes saproxyliques sera achevé et un suivi sur la fonge sera réalisé pour la deuxième année consécutive. Chaque suivi a une durée de 3 ans afin d'être efficace et pertinent dans l'acquisition des données

Les suivis sont réalisés en interne à l'ONF par des spécialistes des différents domaines.

- **Axe 3 :** Fréquentation du public pour un montant de 11 000 €

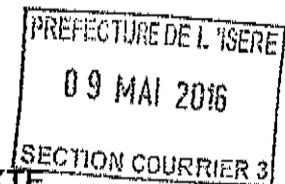
Il s'agit ici de mieux faire connaître et comprendre la Réserve auprès du public en maintenant une signalétique en état sur la totalité du site et en renouvelant les moyens de communication (lettre d'information, guide, etc...).

De même, la présence sur le terrain est indispensable. Elle est assurée par l'ensemble du personnel Réserve sur le terrain lors des tournées de surveillance ou techniques.

- **Axe 4 :** Programme de réintroduction du bouquetin pour un montant de 13 322 €

Depuis deux ans, ce programme concernait le suivi de la reproduction (rut et mise bas) et de la population au niveau géographique. Il serait reconduit en l'état sur 2016.

Cet axe de travail nécessite des moyens humains supplémentaires et ponctuels équivalents à 0.1 ETP.



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 30 avril 2016, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 18 avril 2016, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents: 45 représentants 70 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 65 représentants 101 voix

Délibération n°CS2016/07

Votants (en voix) : 101
Exprimés (en voix): 101
Pour : 101
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

OBJET : Budget du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse - Programmation 2016

LISTE DES PRESENTS

**1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.
1 représentant = 5 voix délibératives**

BERANGER Nathalie
CHAIX Sandrine
DESIES Bruno
GIRAUD Eliane
LANGENIEUX-VILLARD Philippe

**2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives**

BURLET Céline
ENGRAND Christophe
GERIN Anne
GILLET André

**3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives**

WOLF Corine

**4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative**

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative
ARBOR Gérard
BARRIER Pierre

BAUD Pascale
BERENGER Hubert
BIENASSIS Brigitte
BRIGUGLIO Antonino
DUPRAZ Marc
ESCARON Dominique
GALLAND Pierre
GUERPILLON Yves
GUIBERT Yves
LE GOUIC François
LELEU Sophie
LOVERA Jean
MARTIN Jean-Pierre
NOUBEL Frédéric
ORTHLIEB Maxence
PETIT Jean-Paul
PIGNARD-MARTHOD Nicole
QUEMART Philippe
RICHEL Jacques
VIAL Cédric
VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BARTHELEMY Françoise
BEAUME Bernard
BURDET Gérard
CANIVET Bernard
COIFFARD Benjamin
FASSEL Jean
PERRET Jacques

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

SEJOURNE Denis
CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard
MARO Bernard
POULET Jean-Luc

EXCUSES

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.
1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri
FILIPPI Lionel

POUVOIRS
A BERANGER Nathalie
A ENGRAND Christophe

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

POLAT Julien

A GERIN Anne

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

MITHIEUX Lionel
GUIGUE Gilbert

A WOLFF Corine
A BARRIER Pierre

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

MERIAUX Pierre
**5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant
pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative**

CATTIN Bruno	A GALLAND Pierre
DESAUTEL Frédéric	
DOLIS Hélène	A POULET Jean-Luc
LENFANT Anne	A CLARET Jean-Paul
LOUP-MENIGOZ Sabine	
PRACHE Olivier	A MARO Bernard
REDA Franck	
ROUGIER Alain	A ESCARON Dominique
VEUILLET Pascal	A ARBOR Gérard

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BAUD Alain	A SEJOURNE Denis
BONNEFON Geneviève	A BAUD Pascale
BREBION Chantal	
BURGAT Michel	
CARREL Christine	A FASSEL Jean
CHENE Gérard	A PERRET Jacques
CHEVROT Blandine	A CANIVET Bernard
GUILLON Dominique	A VILLIEN Roger
STOCKHAUSEN-VALERY Grégory	A CHAIX Sandrine
TERPEND René	A ORTHLIEB Maxence

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

**OBJET : Budget du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse -
Programmation 2016**

- *Vu les objectifs définis par la Charte du Parc,*
- *Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2016,*
- *Vu la présentation du programme d'activités 2016,*

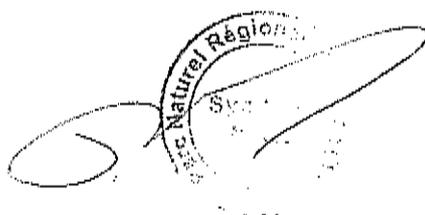
Le Président présente aux membres du Comité syndical le projet de programmation pour l'année 2016 joint en annexe, tel qu'il découle du programme prévisionnel d'activités du Parc :

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'approuver la liste des opérations présentées, sachant que ces opérations sont :***
 - *soit portées par le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,*
 - *soit portées par les maîtres d'ouvrages autres (communes, communautés de communes, associations ...),*
- ***De valider l'engagement du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse à réaliser ces opérations,***
- ***De mandater le Président pour solliciter les financeurs,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.***

Ainsi fait et délibéré le 30 avril 2016
Pour copie conforme,
le Président

Publiée le



ANNEXE A LA DELIBERATION CS 2016/n°07

<p style="text-align: center;">Liste des actions Programmation 2016</p>
--

Axe 1 : S'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux pour porter et partager le projet de territoire

1.1 Renforcer l'adhésion des habitants en faisant partager la connaissance

- Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire - 1er degré
- Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire - 2nd degré
- Soutien aux projets pédagogiques hors temps scolaires
- Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaire
- Valoriser les connaissances et savoir faire de la plateforme environnement
- Poursuite de l'aménagement pour l'accueil en Forêt d'Exception pour le Col de Porte et le Charmant Som

1.2 Accroître l'implication des acteurs économiques et sociaux

- Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances
- Rencontres rurales (radio couleur Chartreuse)

1.3 Imaginer une nouvelle gouvernance en impliquant mieux les acteurs du territoire

- Mise en place d'un réseau citoyen de sensibilisation et d'appui à la rénovation thermique

1.4 Développer les collaborations entre territoire de montagne et régions urbaines

- Echanges scolaires
- Mise en place du plan d'action Territoire à énergie positive
- Développement d'une application métier de l'assainissement non collectif
- Acquisition d'outils de géolocalisation adaptés au Système d'Information Territorial

Axe 2 : Protéger et valoriser, ensemble et au quotidien, les patrimoines de Chartreuse

2.1 Engager une politique en faveur de la qualité des paysages

- Valoriser les outils de médiation et de sensibilisation en paysage et en urbanisme
- Aider les communes à aménager et valoriser leurs centres bourgs et les espaces publics (St Nazaire les Eymes et Entremont le Vieux)
- Requalification de l'accès au site nordique du Désert d'Entremont

2.2 Promouvoir une gestion durable de l'environnement, des milieux naturels et des espèces montagnardes

- Redécouverte du patrimoine maraîcher et fruitier oublié de Chartreuse (phase 2)
- Animation Natura 2000
- Gestion patrimoniale du tétras-lyre
- Recherche des sites de swarming des chiroptères sur le territoire du Parc
- Faciliter la prise en compte des aménités dans la gestion forestière

2.3 Gérer les ressources naturelles de montagne au plus près des besoins actuels tout en préservant le capital patrimonial

2.4 Valoriser les patrimoines culturels locaux et les pratiques locales

- Valorisation du patrimoine bâti (Partenariat Fondation Patrimoine)
- Ouvrage Patrimoine : 10 ans d'inventaire en Chartreuse
- Résidence de création et de recherche « Les sanas »

Axe 3 : Mobiliser les atouts de Chartreuse pour un développement endogène durable de montagne

3.1 Accompagner la consolidation et la diversification de l'économie locale

- Diagnostic économique participatif
- Evènement pour mettre en avant l'offre des artisans du bâtiment sur la Chartreuse
- Extension des chèques cadeaux cœur de Chartreuse à l'ensemble du Massif
- Développement et animation du réseau de la Marque Parc

3.2 Pour une agriculture vivante indispensable et bien identifiée

- Promouvoir le territoire et les produits de Chartreuse par un événementiel agricole d'envergure
- Cuisiner les produits locaux, de saison et introduire des protéines végétales en restauration collective et commerciale
- Promouvoir les circuits courts alimentaires et valoriser les produits
- Appui à la contractualisation des MAEc
- Animation de procédures et actions (PSADER, PPT, MAEc, ...)

3.3 S'appuyer sur la forêt, ressource et patrimoine emblématiques de Chartreuse

- Animation dessertes et foncier forestier
- Connaître et valoriser les constructions en bois local
- Accompagner et mobiliser les entreprises de travaux forestiers

3.4 Vers un tourisme des quatre saisons en moyenne montagne, durable et ambitieux

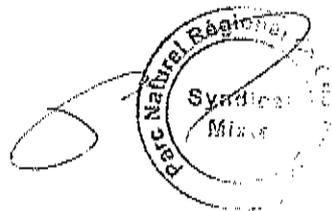
- Poursuite et achèvement du plan de formation tourisme et handicap dans le cadre du CTTLA

- Accompagner le développement et la modernisation d'une offre d'hébergements touristiques
- Accompagnement à la gestion et la limitation des loisirs motorisés
- Evaluation des projets d'hébergements touristiques expérimentaux et innovants
- Animation de procédure (Espace Valléen)

3.5 Maintenir un tissu économique et social vivant par la qualité de l'accueil des services et des transports

- Ma Chartreuse et l'artiste : Chartreuse, Terre d'inspiration
- Culture en campagne : programme d'arts vivant et itinérant en Chartreuse
- Développement de l'animation culturelle de proximité
- Soutien à la programmation d'une salle culturelle en montagne
- Création et animation du Transfo : recyclerie de matériaux du spectacle et des arts

le Président,





**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 30 avril 2016, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 18 avril 2016, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents: 45 représentants 70 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 65 représentants 101 voix

Délibération n°CS2016/08

Votants (en voix) : 101
Exprimés (en voix): 101
Pour : 101
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse - Programmation 2016

LISTE DES PRESENTS

**1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.
1 représentant = 5 voix délibératives**

BERANGER Nathalie
CHAIX Sandrine
DESIES Bruno
GIRAUD Eliane
LANGENIEUX-VILLARD Philippe

**2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives**

BURLET Céline
ENGRAND Christophe
GERIN Anne
GILLET André

**3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives**

WOLF Corine

**4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative**

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative
ARBOR Gérard
BARRIER Pierre

BAUD Pascale
BERENGER Hubert
BIENASSIS Brigitte
BRIGUGLIO Antonino
DUPRAZ Marc
ESCARON Dominique
GALLAND Pierre
GUERPILLON Yves
GUIBERT Yves
LE GOUIC François
LELEU Sophie
LOVERA Jean
MARTIN Jean-Pierre
NOUBEL Frédéric
ORTHLIEB Maxence
PETIT Jean-Paul
PIGNARD-MARTHOD Nicole
QUEMART Philippe
RICHEL Jacques
VIAL Cédric
VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BARTHELEMY Françoise
BEAUME Bernard
BURDET Gérard
CANIVET Bernard
COIFFARD Benjamin
FASSEL Jean
PERRET Jacques

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

SEJOURNE Denis
CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard
MARO Bernard
POULET Jean-Luc

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.
1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri
FILIPPI Lionel

A BERANGER Nathalie
A ENGRAND Christophe

2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

POLAT Julien

A GERIN Anne

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

MITHIEUX Lionel
GUIGUE Gilbert

A WOLFF Corine
A BARRIER Pierre

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

MERIAUX Pierre
A BIENASSIS Brigitte
**5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant
pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative**

CATTIN Bruno
A GALLAND Pierre
DESAUTEL Frédéric
DOLIS Héléne
A POULET Jean-Luc
LENFANT Anne
A CLARET Jean-Paul
LOUP-MENIGOZ Sabine
PRACHE Olivier
A MARO Bernard
REDA Franck
ROUGIER Alain
A ESCARON Dominique
VEUILLET Pascal
A ARBOR Gérard

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BAUD Alain
A SEJOURNE Denis
BONNEFON Geneviève
A BAUD Pascale
BREBION Chantal
BURGAT Michel
CARREL Christine
A FASSEL Jean
CHENE Gérard
A PERRET Jacques
CHEVROT Blandine
A CANIVET Bernard
GUILLON Dominique
A VILLIEN Roger
STOCKHAUSEN-VALERY Grégory
A CHAIX Sandrine
TERPEND René
A ORTHLIEB Maxence

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

**OBJET : : Budget annexe de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartrause
- Programmation 2016**

- Vu l'avis favorable du comité consultatif de la Réserve Naturelle en date du 18 janvier 2016,
- Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2016,
- Vu la présentation du programme d'activités 2016,

Le Président présente aux membres du Comité syndical le projet de programmation pour l'année 2016, tel que :

1. Les actions pluriannuelles continues

En 2016, comme chaque année, ces actions seront réalisées, dans leur quasi intégralité, par les agents de la Réserve, à savoir deux gardes et une conservatrice. Les charges correspondantes sont essentiellement du temps agents et du petit matériel.

Il s'agit des actions suivantes :

- La conduite de suivis et/ou prospections d'espèces (aigle, tétras-lyre, bouquetins, chauve-souris, gélinotte, loup/lynx, oiseaux à faible fréquence d'observation espèces floristiques dont le chardon bleu, l'Orobranche bartlingii, le sabot de Vénus, etc) ;
- La poursuite des travaux en lien avec les changements climatiques (programme Phénoclim (relevés sur site) en lien avec le Centre d'Etude et de Recherche des Alpes, relevés glacier souterrain avec les clubs spéléos) ;
- La poursuite du travail d'inventaire du patrimoine géologique en vue de sa préservation et de sa valorisation auprès du grand public.
- Le suivi de chantiers de terrain et de manifestations autorisés par le comité consultatif (travaux d'amélioration de sentiers, fête préhistorique, etc).
- La gestion du quotidien (courriers, commandes, réunions Réserve, ingénierie de projet, préparation des comités consultatifs, du conseil scientifique, suivi des procédures, etc.) ;
- La saisie des données récoltées sur la base de données (SERENA) ;
- Les sollicitations diverses (réunions Parc, projets transversaux, appui aux porteurs de projets, participation aux réseaux, etc.) ;
- La réalisation de petits travaux d'entretien (Balme à Collomb, signalétiques, etc.).
- La surveillance du territoire notamment grâce à des mission de police ;
- L'information du public et la transmission de la connaissance sur site.

2. Les actions ponctuelles

Au vu des orientations budgétaires globales proposées pour l'année 2016, il est proposé de leur affecter un budget de 50 272 € réparti entre quatre axes de travail.

Le personnel de la réserve assurera alors le pilotage et le suivi des actions qui seront réalisées par des partenaires, prestataires, etc.

- **Axe 1 : Connaissance du patrimoine naturel, géologique et paléontologique** pour un montant total estimé de 20 500 €.

En termes de connaissance du patrimoine naturel, l'objectif de 2016 est de poursuivre l'acquisition de données géologiques, géomorphologiques en vue de sa préservation et de sa valorisation. La RNHC possède un important patrimoine géologique de surface et souterrain. A ce titre, on peut considérer qu'elle a une véritable mission de préservation sur cette thématique.

Depuis 2012, le comité consultatif a entériné le souhait de travailler sur cette thématique du géo patrimoine.

En 2015, un travail a été mené sur la zone du Granier, l'Alpette de Chapareillan et le bout Nord du Pinet, en cherchant à inventorier le patrimoine géologique valorisable le long des sentiers du plan de circulation, dans le but final de proposer des ressources pédagogiques et des itinéraires thématiques (livrets, site internet ...).

Pour 2016, il s'agit de poursuivre la même démarche qu'en 2015 en axant majoritairement le travail **sur la valorisation pédagogique des premiers résultats obtenus en 2015.**

▪ **Axe 2 : Mutualisation des savoirs et savoir faire en termes de gestion concertée pour un montant total de 5 450 €.**

Dans le cadre du travail conjoint mené avec l'ONF sur la réserve Biologique Domaniale de l'Aulp du Seuil, il s'agit en 2016 de poursuivre les suivis scientifiques engagés dans le cadre du PSDRF (Protocole de Suivi Dendrologique des Réserves Forestières). A ce titre, le suivi sur les insectes saproxyliques sera achevé et un suivi sur la fonge sera réalisé pour la deuxième année consécutive. Chaque suivi a une durée de 3 ans afin d'être efficace et pertinent dans l'acquisition des données

Les suivis sont réalisés en interne à l'ONF par des spécialistes des différents domaines.

▪ **Axe 3 : Fréquentation du public pour un montant de 11 000 €**

Il s'agit ici de mieux faire connaître et comprendre la Réserve auprès du public en maintenant une signalétique en état sur la totalité du site et en renouvelant les moyens de communication (lettre d'information, guide, etc...).

De même, la présence sur le terrain est indispensable. Elle est assurée par l'ensemble du personnel Réserve sur le terrain lors des tournées de surveillance ou techniques.

▪ **Axe 4 : Programme de réintroduction du bouquetin pour un montant de 13 322 €**

Depuis deux ans, ce programme concernait le suivi de la reproduction (rut et mise bas) et de la population au niveau géographique. Il serait reconduit en l'état sur 2016.

Cet axe de travail nécessite des moyens humains supplémentaires et ponctuels équivalents à 0.1 ETP.

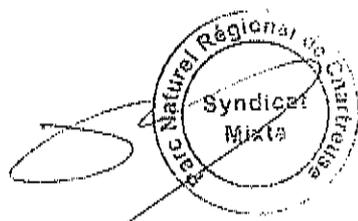
Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'approuver la liste des opérations présentées,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.***

Ainsi fait et délibéré le 30 avril 2016

Pour copie conforme,
le Président

Publiée le



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 30 avril 2016, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 18 avril 2016, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents: 43 représentants 66 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 60 représentants 94 voix

Délibération n°CS2016/09

Votants (en voix) :	94
Exprimés (en voix):	94
Pour :	94
Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend (prennent) pas part au vote :	0

OBJET : Budget du Syndicat Mixte - Compte Administratif 2015

LISTE DES PRESENTS

**1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.
1 représentant = 5 voix délibératives**

BERANGER Nathalie
CHAIX Sandrine
DESIES Bruno
GIRAUD Eliane
LANGENIEUX-VILLARD Philippe

**2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives**

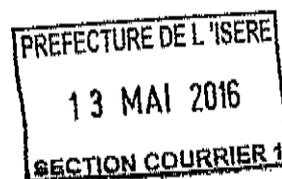
BURLET Céline
ENGRAND Christophe
GERIN Anne

**3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives**

**4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative**

**5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays
de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative**

ARBOR Gérard
BARRIER Pierre
BAUD Pascale
BERENGER Hubert



BIENASSIS Brigitte
BRIGUGLIO Antonino
DUPRAZ Marc
ESCARON Dominique
GALLAND Pierre
GUERPILLON Yves
GUIBERT Yves
LE GOUIC François
LELEU Sophie
LOVERA Jean
MARTIN Jean-Pierre
NOUBEL Frédéric
ORTHLIEB Maxence
PETIT Jean-Paul
PIGNARD-MARTHOD Nicole
QUEMART Philippe
RICHEL Jacques
VIAL Cédric
VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BARTHELEMY Françoise
BEAUME Bernard
BURDET Gérard
CANIVET Bernard
COIFFARD Benjamin
FASSEL Jean
PERRET Jacques

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

SEJOURNE Denis
CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard
MARO Bernard
POULET Jean-Luc

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.
1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri
FILIPPI Lionel

A BERANGER Nathalie
A ENGRAND Christophe

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André
POLAT Julien

A BURLET Céline
A GERIN Anne

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert
MITHIEUX Lionel
WOLFF Corine

A BARRIER Pierre

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

MERIAUX Pierre
5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant
pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative

A BIENASSIS Brigitte	
CATTIN Bruno	A GALLAND Pierre
DESAUTEL Frédéric	
DOLIS Hélène	
LENFANT Anne	A CLARET Jean-Paul
LOUP-MENIGOZ Sabine	
PRACHE Olivier	A MARO Bernard
REDA Franck	
ROUGIER Alain	A ESCARON Dominique
VEUILLET Pascal	A ARBOR Gérard

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BAUD Alain	A SEJOURNE Denis
BONNEFON Geneviève	A BAUD Pascale
BREBION Chantal	
BURGAT Michel	
CARREL Christine	A FASSEL Jean
CHENE Gérard	A PERRET Jacques
CHEVROT Blandine	
GUILLOM Dominique	A VILLIEN Roger
STOCKHAUSEN-VALERY Grégory	A CHAIX Sandrine
TERPEND René	

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

OBJET : Budget du syndicat mixte - Compte administratif 2015

Vu la présentation du compte administratif 2015,

Le Président présente le compte administratif 2015 pour le syndicat mixte tel que ci-dessous

Section de fonctionnement

Recettes 2015	2 529 370,69 €
Dépenses 2015	2 926 115,42 €
Soit résultat 2015	+ 396 744,73€
+ Excédent antérieur reporté	480 368,18 €
Soit résultat de fonctionnement 2015	+ 877 112,91 €

Section d'investissement

Recettes 2015	121 178,02 €
Dépenses 2015	178 768,27 €
Soit résultat 2015	- 57 290,25€
+ Excédent antérieur reporté d'investissement	- 11 149,37 €
Soit solde d'exécution de la section d'investissement	- 46 440,88 €

Restes à réaliser en dépenses	138 089 €
Restes à réaliser en recettes	117 994 €

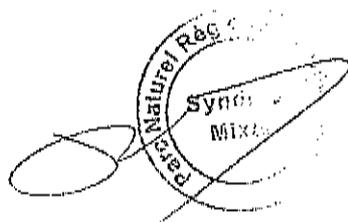
Soit résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser - 66 535,88 €

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'adopter le Compte Administratif 2015 du budget principal du syndicat mixte dont la présentation réglementaire figure en annexe.***

Ainsi fait et délibéré le 30 avril 2016
Pour copie conforme,
le Président

Publiée le



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 699 159,00	805 891,20	0,00	0,00	893 167,80
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 639 002,00	1 492 943,78	0,00	0,00	146 058,22
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	413 783,00	150 821,76	0,00	0,00	262 961,24
Total des dépenses de gestion courante		3 751 944,00	2 449 756,74	0,00	0,00	1 302 187,26
66	Charges financières	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
67	Charges exceptionnelles	200 000,00	51,63	0,00	0,00	199 948,37
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	205 191,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 160 135,00	2 449 808,37	0,00	0,00	1 710 326,63
023	Virement à la section d'investissement (2)	317 766,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	89 000,00	79 562,32			9 437,68
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		406 766,00	79 562,32			327 203,68
TOTAL		4 566 901,00	2 529 370,69	0,00	0,00	2 037 530,31
Pour information		(3)				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014		0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	19 000,00	25 581,77	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	295 251,00	258 068,08	0,00	0,00	37 182,92
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	3 644 282,00	2 505 047,02	0,00	0,00	1 139 234,98
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	10 474,18	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		3 968 533,00	2 799 171,03	0,00	0,00	1 159 361,97
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	9 414,49	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 968 533,00	2 808 585,52	0,00	0,00	1 159 361,97
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	118 000,00	117 529,90			470,10
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		118 000,00	117 529,90			470,10
TOTAL		4 086 533,00	2 926 115,42	0,00	0,00	1 160 417,58
Pour information		(3)				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014		480 368,18				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	541 306,00	61 238,37	138 089,00	341 978,63
	Total des dépenses d'équipement	541 306,00	61 238,37	138 089,00	341 978,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	541 306,00	61 238,37	138 089,00	341 978,63
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	118 000,00	117 529,90		470,10
041	Opérations patrimoniales (1)	30 000,00	0,00		30 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	148 000,00	117 529,90		30 470,10
	TOTAL	689 306,00	178 768,27	138 089,00	372 448,73
	Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014	(3) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	224 611,00	26 453,70	116 375,00	81 782,30
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	224 611,00	26 453,70	116 375,00	81 782,30
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	13 542,00	13 543,00	0,00	0,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 238,00	1 619,00	1 619,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	16 780,00	15 162,00	1 619,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	241 391,00	41 615,70	117 994,00	81 781,30
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	317 766,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	89 000,00	79 562,32		9 437,68
041	Opérations patrimoniales (1)	30 000,00	0,00		30 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	436 766,00	79 562,32		357 203,68
	TOTAL	678 157,00	121 178,02	117 994,00	438 984,98
	Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014	(3) 11 149,37			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 30 avril 2016, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 18 avril 2016, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents: 43 représentants 66 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 60 représentants 94 voix

Délibération n°CS2016/10

Votants (en voix) :	94
Exprimés (en voix):	94
Pour :	94
Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend (prennent) pas part au vote :	0

OBJET : Budget du syndicat mixte : Compte de gestion du receveur syndical année 2015

LISTE DES PRESENTS

**1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.
1 représentant = 5 voix délibératives**

BERANGER Nathalie
CHAIX Sandrine
DESIES Bruno
GIRAUD Eliane
LANGENIEUX-VILLARD Philippe

**2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives**

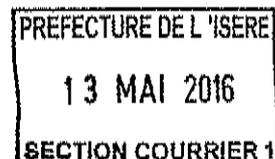
BURLET Céline
ENGRAND Christophe
GERIN Anne

**3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives**

**4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative**

**5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays
de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative**

ARBOR Gérard
BARRIER Pierre
BAUD Pascale
BERENGER Hubert



BIENASSIS Brigitte
BRIGUGLIO Antonino
DUPRAZ Marc
ESCARON Dominique
GALLAND Pierre
GUERPILLON Yves
GUIBERT Yves
LE GOUIC François
LELEU Sophie
LOVERA Jean
MARTIN Jean-Pierre
NOUBEL Frédéric
ORTHLIEB Maxence
PETIT Jean-Paul
PIGNARD-MARTHOD Nicole
QUEMART Philippe
RICHEL Jacques
VIAL Cédric
VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BARTHELEMY Françoise
BEAUME Bernard
BURDET Gérard
CANIVET Bernard
COIFFARD Benjamin
FASSEL Jean
PERRET Jacques

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

SEJOURNE Denis
CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard
MARO Bernard
POULET Jean-Luc

EXCUSES

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.

1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri
FILIPPI Lionel

POUVOIRS
A BERANGER Nathalie
A ENGRAND Christophe

2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André
POLAT Julien

A BURLET Céline
A GERIN Anne

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert
MITHIEUX Lionel
WOLFF Corine

A BARRIER Pierre

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

MERIAUX Pierre
**5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant
pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative**

A BIENASSIS Brigitte
A GALLAND Pierre
A CLARET Jean-Paul
A MARO Bernard
A ESCARON Dominique
A ARBOR Gérard

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BAUD Alain	A SEJOURNE Denis
BONNEFON Geneviève	A BAUD Pascale
BREBION Chantal	
BURGAT Michel	
CARREL Christine	A FASSEL Jean
CHENE Gérard	A PERRET Jacques
CHEVROT Blandine	
GUILLON Dominique	A VILLIEN Roger
STOCKHAUSEN-VALERY Grégory	A CHAIX Sandrine
TERPEND René	

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

**OBJET : Budget du syndicat mixte : Compte de gestion du receveur syndical
année 2015**

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, délibérant sur le compte de gestion pour l'année 2015

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,
- après approbation du compte administratif de l'exercice 2015,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant le budget principal :

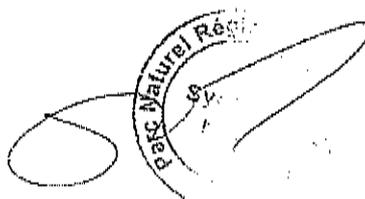
1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE :

Que le compte de gestion pour l'exercice 2015 dressé par le receveur, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

Ainsi fait et délibéré le 30 avril 2016
Pour copie conforme,
le Président

Publiée le



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 30 avril 2016, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 18 avril 2016, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents: 43 représentants 66 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 60 représentants 94 voix

Délibération n°CS2016/11

Votants (en voix) : 94
Exprimés (en voix): 94
Pour : 94
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

OBJET : Budget du syndicat mixte : Affectation de résultats année 2015

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.
1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie
CHAIX Sandrine
DESIES Bruno
GIRAUD Eliane
LANGENIEUX-VILLARD Philippe

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

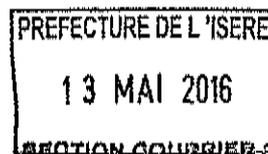
BURLET Céline
ENGRAND Christophe
GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

**5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays
de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative**

ARBOR Gérard
BARRIER Pierre
BAUD Pascale
BERENGER Hubert
BIENASSIS Brigitte



BRIGUGLIO Antonino
DUPRAZ Marc
ESCARON Dominique
GALLAND Pierre
GUERPILLON Yves
GUIBERT Yves
LE GOUIC François
LELEU Sophie
LOVERA Jean
MARTIN Jean-Pierre
NOUBEL Frédéric
ORTHLIEB Maxence
PETIT Jean-Paul
PIGNARD-MARTHOD Nicole
QUEMART Philippe
RICHEL Jacques
VIAL Cédric
VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BARTHELEMY Françoise
BEAUME Bernard
BURDET Gérard
CANIVET Bernard
COIFFARD Benjamin
FASSEL Jean
PERRET Jacques

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

SEJOURNE Denis
CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard
MARO Bernard
POULET Jean-Luc

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.

1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri
FILIPPI Lionel

A BERANGER Nathalie
A ENGRAND Christophe

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André
POLAT Julien

A BURLET Céline
A GERIN Anne

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert
MITHIEUX Lionel
WOLFF Corine

A BARRIER Pierre

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

MERIAUX Pierre
**5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant
pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative**

CATTIN Bruno	A BIENASSIS Brigitte
DESAUTEL Frédéric	A GALLAND Pierre
DOLIS Hélène	
LENFANT Anne	A CLARET Jean-Paul
LOUP-MENIGOZ Sabine	
PRACHE Olivier	A MARO Bernard
REDA Franck	
ROUGIER Alain	A ESCARON Dominique
VEUILLET Pascal	A ARBOR Gérard

**6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative**

BAUD Alain	A SEJOURNE Denis
BONNEFON Geneviève	A BAUD Pascale
BREBION Chantal	
BURGAT Michel	
CARREL Christine	A FASSEL Jean
CHENE Gérard	A PERRET Jacques
CHEVROT Blandine	
GUILLON Dominique	A VILLIEN Roger
STOCKHAUSEN-VALERY Grégory	A CHAIX Sandrine
TERPEND René	

**7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative**

OBJET : Budget du syndicat mixte : Affectation de résultats année 2015

En application de la procédure d'affectation des résultats instituée par la M14, après constatation des résultats définitifs de l'exercice 2015, le Comité syndical doit définir l'affectation du résultat de fonctionnement 2015.

La décision d'affectation porte sur le résultat de fonctionnement 2015 constaté à la clôture de l'exercice soit 877 112,91 €.

*Constatant l'absence d'un déficit antérieur de fonctionnement,
Constatant un besoin de financement de la section d'investissement 2015 corrigé des restes à réaliser à hauteur de 66 535,88 € :*

Le Comité Syndical

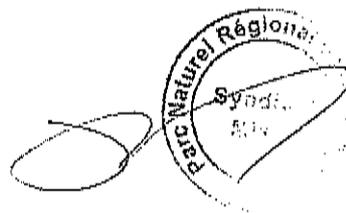
- *Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 par délibération du 30 avril 2016,*
- *Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,*
- *Constatant le besoin de financement de la section d'investissement*

Et après en avoir délibéré DECIDE :

- *D'affecter la somme de 66 535,88 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser,*
- *De reporter l'excédent de fonctionnement 2015 disponible déduction faite de cette somme soit 810 577,03 € en report à nouveau de fonctionnement (compte 002).*

Ainsi fait et délibéré le 30 avril 2016
Pour copie conforme,
le Président

Publiée le



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 30 avril 2016, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 18 avril 2016, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents: 43 représentants 66 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 60 représentants 94 voix

Délibération n°CS2016/12

Votants (en voix) : 94
Exprimés (en voix): 94
Pour : 94
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

OBJET : Budget du syndicat mixte : Budget Primitif année 2016

LISTE DES PRESENTS

**1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.
1 représentant = 5 voix délibératives**

BERANGER Nathalie
CHAIX Sandrine
DESIES Bruno
GIRAUD Eliane
LANGENIEUX-VILLARD Philippe

**2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives**

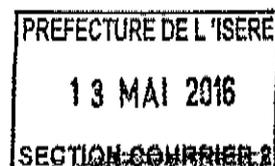
BURLET Céline
ENGRAND Christophe
GERIN Anne

**3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives**

**4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative**

**5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays
de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative**

ARBOR Gérard
BARRIER Pierre
BAUD Pascale
BERENGER Hubert



BIENASSIS Brigitte
BRIGUGLIO Antonino
DUPRAZ Marc
ESCARON Dominique
GALLAND Pierre
GUERPILLON Yves
GUIBERT Yves
LE GOUIC François
LELEU Sophie
LOVERA Jean
MARTIN Jean-Pierre
NOUBEL Frédéric
ORTHLIEB Maxence
PETIT Jean-Paul
PIGNARD-MARTHOD Nicole
QUEMART Philippe
RICHEL Jacques
VIAL Cédric
VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BARTHELEMY Françoise
BEAUME Bernard
BURDET Gérard
CANIVET Bernard
COIFFARD Benjamin
FASSEL Jean
PERRET Jacques

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

SEJOURNE Denis
CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard
MARO Bernard
POULET Jean-Luc

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.

1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri
FILIPPI Lionel

A BERANGER Nathalie
A ENGRAND Christophe

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André
POLAT Julien

A BURLET Céline
A GERIN Anne

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert
MITHIEUX Lionel
WOLFF Corine

A BARRIER Pierre

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

MERIAUX Pierre
A BIENASSIS Brigitte
**5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant
pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative**

CATTIN Bruno	A GALLAND Pierre
DESAUTEL Frédéric	
DOLIS Héléne	
LENFANT Anne	A CLARET Jean-Paul
LOUP-MENIGOZ Sabine	
PRACHE Olivier	A MARO Bernard
REDA Franck	
ROUGIER Alain	A ESCARON Dominique
VEUILLET Pascal	A ARBOR Gérard

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BAUD Alain	A SEJOURNE Denis
BONNEFON Geneviève	A BAUD Pascale
BREBION Chantal	
BURGAT Michel	
CARREL Christine	A FASSEL Jean
CHENE Gérard	A PERRET Jacques
CHEVROT Blandine	
GUILLON Dominique	A VILLIEN Roger
STOCKHAUSEN-VALERY Grégory	A CHAIX Sandrine
TERPEND René	

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

OBJET : Budget du syndicat mixte : Budget Primitif année 2016

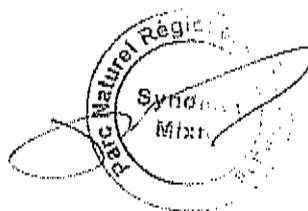
- *Vu le débat d'orientations budgétaires tenu le 30/04/2016,*
- *Vu la présentation du Budget Primitif 2016,*

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE

- ***D'adopter le budget primitif 2016 dont la présentation réglementaire figure en annexe et qui s'équilibre :***
 - *En fonctionnement à hauteur de 4 063 252 €*
 - *En investissement à hauteur de 769 205 €.*

Ainsi fait et délibéré le 30 avril 2016
Pour copie conforme,
le Président

Publiée le



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 699 150,00	0,00	1 218 016,00	1 218 016,00	1 218 016,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 639 002,00	0,00	1 472 555,00	1 472 555,00	1 472 555,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	413 763,00	0,00	395 454,00	395 454,00	395 454,00
Total des dépenses de gestion courante		3 751 944,00	0,00	3 086 025,00	3 086 025,00	3 086 025,00
66	Charges financières	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
67	Charges exceptionnelles	200 000,00	0,00	277 824,00	277 824,00	277 824,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	205 191,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 160 135,00	0,00	3 566 849,00	3 566 849,00	3 566 849,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	317 766,00		402 403,00	402 403,00	402 403,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (89 000,00		94 000,00	94 000,00	94 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		406 766,00		496 403,00	496 403,00	496 403,00
TOTAL		4 566 901,00	0,00	4 063 252,00	4 063 252,00	4 063 252,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 063 252,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes d'	295 251,00	0,00	163 703,00	163 703,00	163 703,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	3 644 282,00	0,00	2 953 973,00	2 953 973,00	2 953 973,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes de gestion courante		3 968 533,00	0,00	3 122 676,00	3 122 676,00	3 122 676,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 968 533,00	0,00	3 122 676,00	3 122 676,00	3 122 676,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (118 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		118 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
TOTAL		4 086 533,00	0,00	3 252 676,00	3 252 676,00	3 252 676,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	810 576,00
--	------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 063 252,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	366 403,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

PREFECTURE DE L'ISERE
13 MAI 2016
SECTION COURRIER 2

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	541 306,00	138 089,00	419 675,00	419 675,00	557 764,00
	Total des dépenses d'équipement	541 306,00	138 089,00	419 675,00	419 675,00	557 764,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières		0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	541 306,00	138 089,00	424 676,00	424 676,00	562 764,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	118 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	148 000,00		160 000,00	160 000,00	160 000,00
	TOTAL	689 306,00	138 089,00	584 675,00	584 675,00	722 764,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

46 441,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

769 205,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	224 611,00	116 375,00	51 045,00	51 045,00	167 420,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	224 611,00	116 375,00	51 045,00	51 045,00	167 420,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	13 542,00	0,00	5 608,00	5 608,00	5 608,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	66 536,00	66 536,00	66 536,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 238,00	1 619,00	1 619,00	1 619,00	3 238,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	16 780,00	1 619,00	73 763,00	73 763,00	75 362,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	241 391,00	117 994,00	124 808,00	124 808,00	242 802,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	317 766,00		402 403,00	402 403,00	402 403,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	89 000,00		94 000,00	94 000,00	94 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	436 766,00		526 403,00	526 403,00	526 403,00
	TOTAL	678 157,00	117 994,00	651 211,00	651 211,00	769 205,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

769 205,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)

366 403,00

PREFECTURE DE L'ISERE

13 MAI 2016

SECTION GOUVERNER 2

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 30 avril 2016, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 18 avril 2016, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents: 43 représentants 66 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 60 représentants 94 voix

Délibération n°CS2016/13

Votants (en voix) : 94
Exprimés (en voix): 94
Pour : 94
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle : Compte Administratif année 2015

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.
1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie
CHAIX Sandrine
DESIES Bruno
GIRAUD Eliane
LANGENIEUX-VILLARD Philippe

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

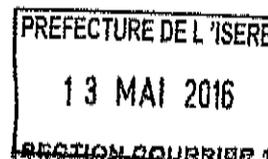
BURLET Céline
ENGRAND Christophe
GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ARBOR Gérard
BARRIER Pierre
BAUD Pascale
BERENGER Hubert



BIENASSIS Brigitte
BRIGUGLIO Antonino
DUPRAZ Marc
ESCARON Dominique
GALLAND Pierre
GUERPILLON Yves
GUIBERT Yves
LE GOUIC François
LELEU Sophie
LOVERA Jean
MARTIN Jean-Pierre
NOUBEL Frédéric
ORTHLIEB Maxence
PETIT Jean-Paul
PIGNARD-MARTHOD Nicole
QUEMART Philippe
RICHEL Jacques
VIAL Cédric
VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BARTHELEMY Françoise
BEAUME Bernard
BURDET Gérard
CANIVET Bernard
COIFFARD Benjamin
FASSEL Jean
PERRET Jacques

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

SEJOURNE Denis
CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard
MARO Bernard
POULET Jean-Luc

EXCUSES

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.

1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri
FILIPPI Lionel

POUVOIRS

A BERANGER Nathalie
A ENGRAND Christophe

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André
POLAT Julien

A BURLET Céline
A GERIN Anne

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert
MITHIEUX Lionel
WOLFF Corine

A BARRIER Pierre

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

MERIAUX Pierre
**5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant
pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative**

A BIENASSIS Brigitte
A GALLAND Pierre
A CLARET Jean-Paul
A MARO Bernard
A ESCARON Dominique
A ARBOR Gérard

**6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative**

BAUD Alain	A SEJOURNE Denis
BONNEFON Geneviève	A BAUD Pascale
BREBION Chantal	
BURGAT Michel	
CARREL Christine	A FASSEL Jean
CHENE Gérard	A PERRET Jacques
CHEVROT Blandine	
GUILLON Dominique	A VILLIEN Roger
STOCKHAUSEN-VALERY Grégory	A CHAIX Sandrine
TERPEND René	

**7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative**

OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle : Compte Administratif année 2015

Vu la présentation du compte administratif 2015,

Le Président présente le compte administratif 2015 pour la Réserve Naturelle tel que ci-dessous

Section de fonctionnement

Recettes 2015	262 198,05 €
Dépenses 2015	244 480,82 €
Soit résultat 2015	+ 17 777,23€
+ Excédent antérieur reporté	236 686,67 €
Soit résultat de fonctionnement 2015	+ 254 463,90 €

Section d'investissement

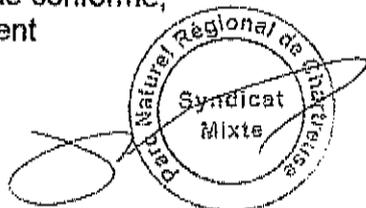
Recettes 2015	31 087,86 €
Dépenses 2015	17 575,20 €
Soit résultat 2015	+ 13 512,66€
+ Excédent antérieur reporté d'investissement	+3 915,93 €
Soit solde d'exécution de la section d'investissement	+17 428,59 €
Restes à réaliser en dépenses	2 500 €
Restes à réaliser en recettes	2 210 €
Soit résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser	+ 17 138,59 €

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'adopter le Compte Administratif 2015 du budget annexe de la Réserve Naturelle dont la présentation réglementaire figure en annexe.***

Ainsi fait et délibéré le 30 avril 2016
Pour copie conforme,
le Président

Publiée le



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	257 532,00	38 992,75	0,00	0,00	218 539,25
012	Charges de personnel et frais assimilés	226 129,00	200 706,51	0,00	0,00	25 422,49
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		483 661,00	239 699,26	0,00	0,00	243 981,74
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	9 493,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		494 454,00	239 699,26	0,00	0,00	254 754,74
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	4 722,00	4 721,56			0,44
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 722,00	4 721,56			0,44
TOTAL		499 176,00	244 420,82	0,00	0,00	254 755,18
Pour information		(3)				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014		0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	260 820,00	259 582,55	0,00	0,00	1 237,45
75	Autres produits de gestion courante	0,00	682,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		260 820,00	260 264,55	0,00	0,00	575,45
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	285,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		260 820,00	260 549,55	0,00	0,00	290,45
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	1 669,00	1 668,50			0,50
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 669,00	1 668,50			0,50
TOTAL		262 489,00	262 198,05	0,00	0,00	290,95
Pour information		(3)				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014		236 686,67				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	507,00	0,00	0,00	507,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	22 432,00	1 268,40	2 500,00	18 663,60
	Total des dépenses d'équipement	22 939,00	1 268,40	2 500,00	19 170,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	22 939,00	1 268,40	2 500,00	19 170,60
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	1 669,00	1 668,50		0,50
041	Opérations patrimoniales (1)	14 639,00	14 638,30		0,70
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	16 308,00	16 306,80		1,20
	TOTAL	39 247,00	17 575,20	2 500,00	19 171,80
	Pour information	(3)			
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	13 570,00	11 360,00	2 210,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	13 570,00	11 360,00	2 210,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1088)	2 400,00	368,00	0,00	2 032,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00			
	Total des recettes financières	2 400,00	368,00	0,00	2 032,00
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	15 970,00	11 728,00	2 210,00	2 032,00
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	4 722,00	4 721,56		0,44
041	Opérations patrimoniales (1)	14 639,00	14 638,30		0,70
	Total des recettes d'ordre d'investissement	19 361,00	19 359,86		1,14
	TOTAL	35 331,00	31 087,86	2 210,00	2 033,14
	Pour information	(3)			
	R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014	3 915,93			

**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 30 avril 2016, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 18 avril 2016, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents: 43 représentants 66 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 60 représentants 94 voix

Délibération n°CS2016/14

Votants (en voix) : 94
Exprimés (en voix): 94
Pour : 94
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle : Compte de gestion du receveur syndical année 2015

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie
CHAIX Sandrine
DESIES Bruno
GIRAUD Eliane
LANGENIEUX-VILLARD Philippe

2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline
ENGRAND Christophe
GERIN Anne

3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie

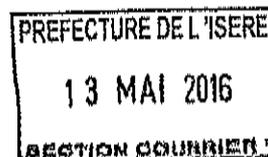
1 représentant = 2 voix délibératives

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative

ARBOR Gérard
BARRIER Pierre
BAUD Pascale
BERENGER Hubert



BIENASSIS Brigitte
BRIGUGLIO Antonino
DUPRAZ Marc
ESCARON Dominique
GALLAND Pierre
GUERPILLON Yves
GUIBERT Yves
LE GOUIC François
LELEU Sophie
LOVERA Jean
MARTIN Jean-Pierre
NOUBEL Frédéric
ORTHLIEB Maxence
PETIT Jean-Paul
PIGNARD-MARTHOD Nicole
QUEMART Philippe
RICHEL Jacques
VIAL Cédric
VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BARTHELEMY Françoise
BEAUME Bernard
BURDET Gérard
CANIVET Bernard
COIFFARD Benjamin
FASSEL Jean
PERRET Jacques

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

SEJOURNE Denis
CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard
MARO Bernard
POULET Jean-Luc

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.

1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri
FILIPPI Lionel

A BERANGER Nathalie
A ENGRAND Christophe

2^{no} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André
POLAT Julien

A BURLET Céline
A GERIN Anne

3^{no} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert
MITHIEUX Lionel
WOLFF Corine

A BARRIER Pierre

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

MERIAUX Pierre
A BIENASSIS Brigitte
**5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant
pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative**

CATTIN Bruno	A GALLAND Pierre
DESAUTEL Frédéric	
DOLIS Hélène	
LENFANT Anne	A CLARET Jean-Paul
LOUP-MENIGOZ Sabine	
PRACHE Olivier	A MARO Bernard
REDA Franck	
ROUGIER Alain	A ESCARON Dominique
VEUILLET Pascal	A ARBOR Gérard

**6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative**

BAUD Alain	A SEJOURNE Denis
BONNEFON Geneviève	A BAUD Pascale
BREBION Chantal	
BURGAT Michel	
CARREL Christine	A FASSEL Jean
CHENE Gérard	A PERRET Jacques
CHEVROT Blandine	
GUILLON Dominique	A VILLIEN Roger
STOCKHAUSEN-VALERY Grégory	A CHAIX Sandrine
TERPEND René	

**7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative**

OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle : Compte de gestion du receveur syndical année 2015

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, délibérant sur le compte de gestion pour l'année 2015

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,
- après approbation du compte administratif de l'exercice 2015,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant le budget annexe :

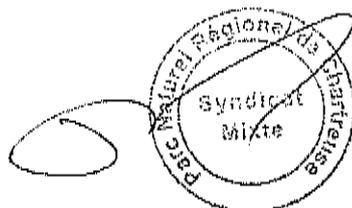
1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE :

Que le compte de gestion pour l'exercice 2015 dressé par le receveur, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

Ainsi fait et délibéré le 30 avril 2016
Pour copie conforme,
le Président

Publiée le



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 30 avril 2016, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 18 avril 2016, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents: 43 représentants 66 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 60 représentants 94 voix

Délibération n°CS2016/15

Votants (en voix) :	94
Exprimés (en voix):	94
Pour :	94
Contre :	0
Abstention :	0
Ne prend (prennent) pas part au vote :	0

OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle : Affectation de résultats année 2015

LISTE DES PRESENTS

**1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.
1 représentant = 5 voix délibératives**

BERANGER Nathalie
CHAIX Sandrine
DESIES Bruno
GIRAUD Eliane
LANGENIEUX-VILLARD Philippe

**2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives**

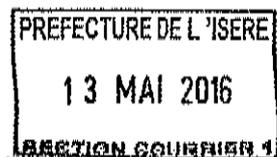
BURLET Céline
ENGRAND Christophe
GERIN Anne

**3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives**

**4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative**

**5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays
de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative**

ARBOR Gérard
BARRIER Pierre
BAUD Pascale
BERENGER Hubert



BIENASSIS Brigitte
BRIGUGLIO Antonino
DUPRAZ Marc
ESCARON Dominique
GALLAND Pierre
GUERPILLON Yves
GUIBERT Yves
LE GOUIC François
LELEU Sophie
LOVERA Jean
MARTIN Jean-Pierre
NOUBEL Frédéric
ORTHLIEB Maxence
PETIT Jean-Paul
PIGNARD-MARTHOD Nicole
QUEMART Philippe
RICHEL Jacques
VIAL Cédric
VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BARTHELEMY Françoise
BEAUME Bernard
BURDET Gérard
CANIVET Bernard
COIFFARD Benjamin
FASSEL Jean
PERRET Jacques

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

SEJOURNE Denis
CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard
MARO Bernard
POULET Jean-Luc

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.
1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri
FILIPPI Lionel

A BERANGER Nathalie
A ENGRAND Christophe

2^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André
POLAT Julien

A BURLET Céline
A GERIN Anne

3^{me} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert
MITHIEUX Lionel
WOLFF Corine

A BARRIER Pierre

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

MERIAUX Pierre
**5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant
pays de Chartreuse/1 représentant = 1 voix délibérative**

A BIENASSIS Brigitte
A GALLAND Pierre
A CLARET Jean-Paul
A MARO Bernard
A ESCARON Dominique
A ARBOR Gérard

**6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative**

A SEJOURNE Denis
A BAUD Pascale
A FASSEL Jean
A PERRET Jacques
A VILLIEN Roger
A CHAIX Sandrine

**7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative**

**OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle : Affectation de résultats
année 2015**

En application de la procédure d'affectation des résultats instituée par la M14, après constatation des résultats définitifs de l'exercice 2015, le Comité Syndical doit définir l'affectation du résultat de fonctionnement 2015.

La décision d'affectation porte sur le résultat de fonctionnement 2015 constaté à la clôture de l'exercice soit 254 463,90 €.

*Constatant l'absence d'un déficit antérieur de fonctionnement,
Constatant l'absence d'un besoin de financement de la section d'investissement pour 2015,*

Le Comité Syndical :

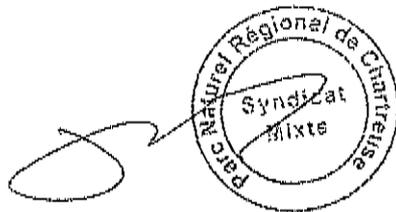
- *Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 par délibération du 30 avril 2016,*
- *Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,*
- *Constatant que la section de fonctionnement du compte administratif présente un excédent de 254 463,90 €,*

Et après en avoir délibéré DECIDE :

- *D'inscrire la somme de 254 463,90 € en report à nouveau de fonctionnement (compte 002).*

Ainsi fait et délibéré le 30 avril 2016
Pour copie conforme,
le Président

Publiée le



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 30 avril 2016, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 18 avril 2016, s'est réuni, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président

Nombres de membres en exercice : 88 représentants 136 voix
Nombre de membres présents: 43 représentants 66 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 60 représentants 94 voix

Délibération n°CS2016/16

Votants (en voix) :	94
Exprimés (en voix):	94
Pour :	94
Contre :	0
Absention :	0
Ne prend (prennent) pas part au vote :	0

OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle : Budget Primitif année 2016

LISTE DES PRESENTS

**1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.
1 représentant = 5 voix délibératives**

BERANGER Nathalie
CHAIX Sandrine
DESIES Bruno
GIRAUD Eliane
LANGENIEUX-VILLARD Philippe

**2^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives**

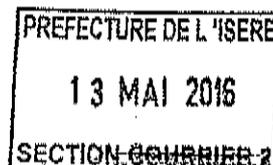
BURLET Céline
ENGRAND Christophe
GERIN Anne

**3^{ème} Collège - Délégués Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives**

**4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative**

**5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays
de Chartreuse// 1 représentant = 1 voix délibérative**

ARBOR Gérard
BARRIER Pierre
BAUD Pascale
BERENGER Hubert
BIENASSIS Brigitte



BRIGUGLIO Antonino
DUPRAZ Marc
ESCARON Dominique
GALLAND Pierre
GUERPILLON Yves
GUIBERT Yves
LE GOUIC François
LELEU Sophie
LOVERA Jean
MARTIN Jean-Pierre
NOUBEL Frédéric
ORTHLIEB Maxence
PETIT Jean-Paul
PIGNARD-MARTHOD Nicole
QUEMART Philippe
RICHEL Jacques
VIAL Cédric
VILLIEN Roger

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative

BARTHELEMY Françoise
BEAUME Bernard
BURDET Gérard
CANIVET Bernard
COIFFARD Benjamin
FASSEL Jean
PERRET Jacques

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative

SEJOURNE Denis
CLARET Jean-Paul
DAL'LIN Gérard
MARO Bernard
POULET Jean-Luc

EXCUSES

POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional R.A.
1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri
FILIPPI Lionel

A BERANGER Nathalie
A ENGRAND Christophe

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André
POLAT Julien

A BURLET Céline
A GERIN Anne

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert
MITHIEUX Lionel
WOLFF Corine

A BARRIER Pierre

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

MERIAUX Pierre
**5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant
pays de Chartreuse//1 représentant = 1 voix délibérative**

A BIENASSIS Brigitte	
CATTIN Bruno	A GALLAND Pierre
DESAUTEL Frédéric	
DOLIS Hélène	
LENFANT Anne	A CLARET Jean-Paul
LOUP-MENIGOZ Sabine	
PRACHE Olivier	A MARO Bernard
REDA Franck	
ROUGIER Alain	A ESCARON Dominique
VEUILLET Pascal	A ARBOR Gérard

**6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative**

BAUD Alain	A SEJOURNE Denis
BONNEFON Geneviève	A BAUD Pascale
BREBION Chantal	
BURGAT Michel	
CARREL Christine	A FASSEL Jean
CHENE Gérard	A PERRET Jacques
CHEVROT Blandine	
GUILLON Dominique	A VILLIEN Roger
STOCKHAUSEN-VALERY Grégory	A CHAIX Sandrine
TERPEND René	

**7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative**

OBJET : Budget annexe de la Réserve Naturelle : Budget Primitif année 2016

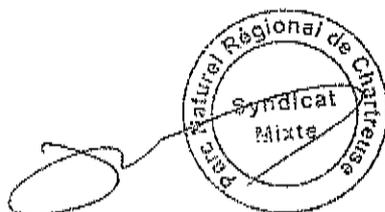
- *Vu le débat d'orientation budgétaire tenu le 30/04/2016,*
- *Vu la présentation du budget primitif 2016,*

En conséquence et après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'adopter le Budget Primitif 2016 dont la présentation réglementaire figure en annexe et qui s'équilibre :***
 - ***En fonctionnement à hauteur de 482 084 €***
 - ***En investissement à hauteur de 33 074 €.***

Ainsi fait et délibéré le 30 avril 2016
Pour copie conforme,
le Président

Publiée le



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	507,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	22 432,00	2 500,00	27 244,00	27 244,00	29 744,00
	Total des dépenses d'équipement	22 939,00	2 500,00	27 244,00	27 244,00	29 744,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	22 939,00	2 500,00	27 244,00	27 244,00	29 744,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	1 669,00		3 330,00	3 330,00	3 330,00
041	Opérations patrimoniales (4)	14 639,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	16 308,00		3 330,00	3 330,00	3 330,00
	TOTAL	39 247,00	2 500,00	30 574,00	30 574,00	33 074,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	33 074,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	13 570,00	2 210,00	7 320,00	7 320,00	9 530,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	13 570,00	2 210,00	7 320,00	7 320,00	9 530,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1058)	2 400,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 400,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	15 970,00	2 210,00	8 520,00	8 520,00	10 730,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	4 722,00		4 915,00	4 915,00	4 915,00
041	Opérations patrimoniales (4)	14 639,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	19 361,00		4 915,00	4 915,00	4 915,00
	TOTAL	35 331,00	2 210,00	13 435,00	13 435,00	15 645,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	17 429,00
--	------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	33 074,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 585,00
--	-----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	257 532,00	0,00	282 094,00	282 094,00	282 094,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	226 129,00	0,00	175 775,00	175 775,00	175 775,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		483 661,00	0,00	457 869,00	457 869,00	457 869,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	8 493,00		18 000,00	18 000,00	18 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		494 454,00	0,00	477 169,00	477 169,00	477 169,00
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4 722,00		4 915,00	4 915,00	4 915,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 722,00		4 915,00	4 915,00	4 915,00
TOTAL		499 176,00	0,00	482 084,00	482 084,00	482 084,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

+

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

482 084,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes de		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	250 820,00	0,00	224 291,00	224 291,00	224 291,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		250 820,00	0,00	224 291,00	224 291,00	224 291,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		250 820,00	0,00	224 291,00	224 291,00	224 291,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (1 669,00		3 330,00	3 330,00	3 330,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 669,00		3 330,00	3 330,00	3 330,00
TOTAL		252 489,00	0,00	227 621,00	227 621,00	227 621,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

+

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

254 463,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 585,00
--	----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

PREFECTURE DE L'ISERE

13 MAI 2016

SECTION COMPTABLES

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

En date du 29 avril 2016

- 1 Sortie de biens
- 2 Journée de solidarité 2016
- 3 Diagnostic croisé tétras lyre et pastoralisme (Plan Pastoral Territorial 2015-2020)
- 4 Convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour la mission AMO de la démarche TEPOS
- 5 Approbation de l'opération « animation de la stratégie Espace Valléen et accompagnement de la mise en place de la gouvernance de la destination Chartreuse
- 6 Modalité d'élections des vice-présidents
- 7 Election des vice-présidents
- 8 Indemnités Président et Vice-présidents

En date du 10 juin 2016

- 9 Ratios de promotion 2016
- 10 Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe suite à avancement de grade
- 11 Création de poste responsable de la mission biodiversité aménagement et paysage
- 12 Expertise : appui à la contractualisation des MAEC
- 13 Etude et accompagnement pour la mise en place d'un nouveau point de vente collectif
- 14 Promouvoir le territoire et les produits de Chartreuse au travers un événementiel agricole
- 15 Gestion du tétras lyre
- 16 Valorisation des connaissances et savoir-faire de la plateforme environnement
- 17 Aides à manifestations
- 18 Convention multi partenariales OCMMR Tr 3
- 19 Validation de la convention tripartite APS/PNRC/Vallons du Guiers OCMMR Tr 3
- 20 Mise en œuvre d'une AMO dédiée à la démarche Tepos
- 21 Lancement d'une action de valorisation des constructions en Bois de Chartreuse
- 22 Lancement de l'action « Vis ma vie de bûcheron »
- 23 Lancement d'une action sur les aménités forestières
- 24 Évaluation des concepts d'hébergements innovants développés par le Parc
- 25 Renouvellement de la convention annuelle d'objectifs avec ADT Chartreuse tourisme
- 26 Création de poste de chargé de la biodiversité

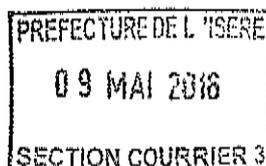
**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 29 avril 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 15 avril 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 26 représentants 31 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 29 représentants 34 voix



Délibération n° BS-2016/n°1

Objet : Sortie de biens

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BARRIER Pierre
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	MAISONNIER Raphaël
ENGRAND Christophe	ORTHLIEB Maxence
GERIN Anne	PETIT Jean-Paul
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert	VILLIEN Roger
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian	BONNEFON Geneviève
MERIAUX Pierre	BURGAT Michel
	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	SPINDLER Bertrand
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 5 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	STOCKHAUSSEN-VALERY Grégory à GERIN Anne
	7^{em} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	HUGELE Francis à POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis à BURLET Céline

Votants (en voix) : 34
 Exprimés (en voix):34
 Pour : 34
 Contre :
 Abstention :
 Ne prend (prennent) pas part au vote :

Objet : Sortie de biens

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,
- Vu la délibération du Comité Syndical du 8 avril 2016 donnant délégation au Président pour "décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros",

Contexte

Le PNR de Chartreuse a acquis en 2009 deux véhicules Renault Clio : CLIO Expression pour un montant de 11 674.99 € et CLIO Campus pour 11 290 €. Compte tenu de l'ancienneté de ces véhicules et des frais de réparation et d'entretien trop élevés par rapport à la cotation argus il a été décidé de s'en séparer et de procéder à leur remplacement.

La reprise de ces deux véhicules est faite par l'entreprise SURE Automobiles située ZI des Blanchisseries à VOIRON 38508 aux conditions ci-après :

- Renault Clio 1.5 dci85 Expression 5p - immatriculée AC-402-KT reprise pour un montant de 3 763,00 € T.T.C.
- Renault Clio 1.5 dci65 Campus Authentique 5 p - immatriculée AC-379-PN reprise pour un montant de 3 163,00 € TTC.

La reprise de ces deux véhicules constituant une opération de cession, elle apparaîtra dans le budget du Parc naturel régional de Chartreuse en section d'investissement pour sortie de biens et au compte 675 pour cession d'immobilisations.

Il est à noter que les opérations d'amortissement de biens ne s'appliquent pas à ces dépenses qui ont été faites avant le passage à la M14 en 2011.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider les cessions de véhicules, telles que présentées ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 29 avril 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 4/5/16



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 29 avril 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 15 avril 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

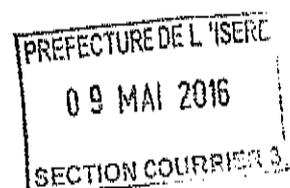
Nombres de membres Présents : 26 représentants 31 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 29 représentants 34 voix

Délibération n° BS-2016/n°2

Objet : Journée de solidarité 2016

LISTE DES PRESENTS :



1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BARRIER Pierre
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	MAISONNIER Raphaël
ENGRAND Christophe	ORTHLIEB Maxence
GERIN Anne	PETIT Jean-Paul
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert	VILLIEN Roger
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian	BONNEFON Geneviève
MERIAUX Pierre	BURGAT Michel
	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	SPINDLER Bertrand
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 5 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	STOCKHAUSSEN-VALERY Grégory à GERIN Anne
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	HUGELE Francis à POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis à BURLET Céline

Votants (en voix) : 34
 Exprimés (en voix):34
 Pour : 34
 Contre :
 Abstention :
 Ne prend (prennent) pas part au vote :

Objet : Journée de solidarité 2016

Conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents et d'une contribution de 0,3 % versée par l'employeur à la Caisse de solidarité pour l'autonomie.

Dans la Fonction Publique Territoriale, cette journée est fixée par délibération, après avis du comité technique paritaire.

Après consultation du personnel, le choix s'est porté sur le travail d'un jour de RTT tel que prévu par les règles en vigueur. Pour le personnel non soumis aux RTT, une journée supplémentaire de travail d'une durée de 7 heures doit être accomplie : les modalités en seront fixées par la direction.

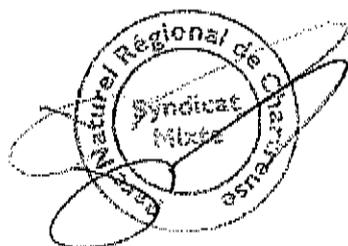
Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'accepter que le personnel du Parc travaille un jour de RTT pour l'année 2016,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Ainsi fait et délibéré le 29 avril 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 4/5/16

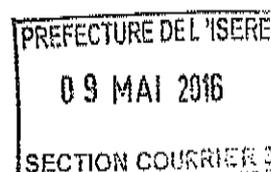


**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 29 avril 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 15 avril 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombres de membres Présents : 26 représentants 31 voix
 Nombres de membres Présents ou représentés : 29 représentants 34 voix

Délibération n° BS-2016/n°3



Objet : Diagnostic croisé tétras lyre et pastoralisme.
 (Plan Pastoral Territorial 2015-2020)

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BARRIER Pierre
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	MAISONNIER Raphaël
ENGRAND Christophe	ORTHLIEB Maxence
GERIN Anne	PETIT Jean-Paul
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert	VILLIEN Roger
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian	BONNEFON Geneviève
MERIAUX Pierre	BURGAT Michel
	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	SPINDLER Bertrand
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 5 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	STOCKHAUSSEN-VALERY Grégory à GERIN Anne
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	HUGELE Francis à POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis à BURLET Céline

Votants (en voix) : 34
 Exprimés (en voix):34
 Pour : 34
 Contre :
 Abstention :
 Ne prend (prennent) pas part au vote :

Objet : Diagnostic croisé tétras lyre et pastoralisme.
(Plan Pastoral Territorial 2015-2020)

Contexte

Le Parc de Chartreuse a candidaté pour un second Plan Pastoral Territorial Chartreuse (PPT) afin de poursuivre les actions d'amélioration pastorale, de sensibilisation et de protection des milieux que représentent les alpages. C'est dans ce second PPT 2015-2020 que s'inscrit l'opération suivante : diagnostic croisé tétras lyre et pastoralisme sur l'alpage de la Grande Sure et du Charmant Som.

Certains alpages déterminés comme importants face à l'enjeu environnemental de conservation et de protection du tétras lyre, n'ont pas fait l'objet d'étude à ce jour. Ce projet propose donc de mettre en œuvre un diagnostic croisé permettant d'étudier et de déterminer précisément les habitats favorables à la reproduction du tétras lyre et d'analyser les impacts que peut avoir l'activité pastorale sur ceux-ci. L'objectif est non seulement de contribuer à la capitalisation de données sur les habitats tétras sur ces deux alpages mais aussi de proposer des adaptations de pratiques pastorales en fonction des enjeux identifiés (report de pâturage, ouverture de milieux, mise en défens de zones sensibles).

Contenu de l'opération

Le diagnostic des habitats favorables à la reproduction du tétras lyre sera effectué par un prestataire externe qui sera accompagné par la mission biodiversité et la mission agriculture du Parc de Chartreuse. L'étude sera effectuée sur deux alpages : la Grande Sure et le Charmant Som.

Le diagnostic comprend plusieurs étapes :

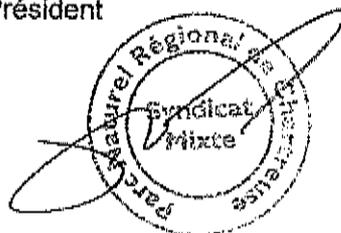
- Préparation des cartes de terrain avec le maillage
- Relevés terrain : observation des habitats favorables à la reproduction du tétras lyre
- Analyse et synthèse des données
- Restitution de l'étude

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'opération qui s'inscrit dans le cadre du Plan Pastoral Territorial Chartreuse, pour un montant de 13 230 €, financés par la région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 5 292 €, et le FEADER à hauteur de 5 292 €,**
- **D'autoriser le Président :**
 - **à solliciter les financeurs,**
 - **à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 29 avril 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 4/5/16



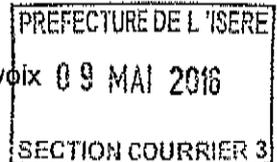
**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 29 avril 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 15 avril 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 26 représentants 31 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 29 représentants 34 voix



Délibération n° BS-2016/n°4

Objet : Convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la démarche TEPOS

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BARRIER Pierre
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	MAISONNIER Raphaël
ENGRAND Christophe	ORTHLIEB Maxence
GERIN Anne	PETIT Jean-Paul
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
GUIQUE Gilbert	VILLIEN Roger
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian	BONNEFON Geneviève
MERIAUX Pierre	BURGAT Michel
	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	SPINDLER Bertrand
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 5 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	STOCKHAUSSEN-VALERY Grégory à GERIN Anne
	7^{me} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	HUGELE Francis à POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis à BURLET Céline

Votants (en voix) : 34
 Exprimés (en voix):34
 Pour : 34
 Contre :
 Abstention :
 Ne prend (prennent) pas part au vote :

Objet : Convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la démarche TEPOS

Contexte

Pour préparer l'ensemble de son territoire à la transition énergétique, la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'ADEME ont lancé un appel à manifestation d'intérêt intitulé « Territoire à énergie positive (TEPOS) ». Cette démarche vise à accompagner des territoires dont l'objectif est d'atteindre l'équilibre entre la demande d'énergie et la production d'énergies renouvelables locales à l'horizon 2050.

Dans ce cadre, la candidature conjointe de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et du Parc naturel régional de Chartreuse a été retenue en décembre 2015. Ceci permet au territoire de bénéficier du financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour une durée de 3 ans (2016 à 2018), au taux d'aide maximum de 80 % dans la limite d'un plafond de subvention de 100 000 €.

Le Pays Voironnais et le Parc de Chartreuse ont fait le choix de répartir les missions d'AMO financées par l'ADEME et la Région en trois catégories :

- Des actions communes aux deux institutions, regroupant les actions relatives à la stratégie du programme TEPOS : observatoire des consommations d'énergie et de la production locale d'énergie renouvelable, évaluation des potentiels d'énergies renouvelables du territoire et consolidation du programme d'actions, notamment confrontation de sa conformité aux objectifs TEPOS 2050. Le coût de ces actions communes a été estimé à environ 56 000 € sur trois ans.
- Des actions propres au Pays Voironnais. Exemple : animation de plans de mobilité, développement de la méthanisation et étude sur les modalités du futur dispositif de rénovation énergétique de l'habitat privé. Le coût de ces actions a été estimé à environ 46 000 € sur trois ans.
- Des actions propres au Parc de Chartreuse. Exemple : émergence d'un centre de ressource sur l'énergie et sur les matériaux de construction et accompagnement technique d'un projet de production d'énergie renouvelable. Le coût de ces actions a été estimé à environ 34 500 € sur trois ans.

Il est prévu de constituer un groupement de commande en application de l'article 8 du Code des marchés Publics afin de lancer le recrutement d'une AMO généraliste pour les actions communes aux deux institutions. Le financement de cette AMO sera assuré à 50 % par chaque institution.

Afin de lancer la procédure de recrutement de cette AMO commune, il est proposé de mettre en place une convention constitutive de groupement de commandes entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Quant à la mise en œuvre des actions propres à chaque institution, elle fera l'objet du recrutement d'autres AMO spécialistes du sujet traité.

Contenu de la convention

Cette convention constitutive de groupement de commandes permet de préciser les aspects suivants :

- **le coordonnateur du groupement est la Communauté du Pays Vaironnais** chargée des opérations jusqu'au choix du co-contractant (*en collaboration avec le Parc de Chartreuse*). Une fois le choix du co-contractant effectué, chaque membre du groupement signe avec le titulaire désigné le marché, le notifie, en gère l'exécution et rémunère directement le ou les prestataires retenus.

- la convention a une durée de 42 mois maximum. Cette durée, correspond au temps nécessaire à la passation du marché (6 mois) ainsi qu'à la durée de la prestation de l'AMO qui sera recrutée (36 mois).
- l'adhésion au groupement est gratuite et le coordonnateur n'est pas indemnisé des charges correspondant à ses fonctions.
- le montant du marché, estimé inférieur à 90 000 € HT permet de s'affranchir des obligations de publicité et du passage en Commission d'appel d'offres.

En parallèle à cette convention, les services techniques du Parc de Chartreuse et du Pays Voironnais travaillent actuellement à la rédaction du cahier des charges qui permettra de recruter l'AMO commune.

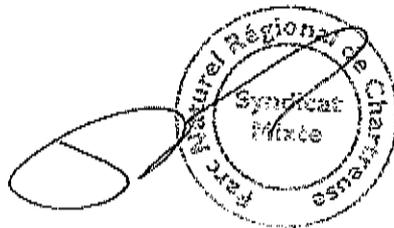
L'objectif est de lancer la consultation en mai 2016.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider la création d'un groupement de commande pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la démarche TEPOS
- De valider la convention de groupement de commande entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse et la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment cette convention de groupement.

Ainsi fait et délibéré le 29 avril 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 4/5/16



09 MAI 2016

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 29 avril 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 15 avril 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 26 représentants 31 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 29 représentants 34 voix

Délibération n° BS-2016/n°5

Objet : Approbation de l'opération « Animation de la stratégie Espace Valléen et accompagnement de la mise en place de la gouvernance de la destination Chartreuse »

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BARRIER Pierre
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	MAISONNIER Raphaël
ENGRAND Christophe	ORTHLIEB Maxence
GERIN Anne	PETIT Jean-Paul
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert	VILLIEN Roger
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian	BONNEFON Geneviève
MERIAUX Pierre	BURGAT Michel
	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	SPINDLER Bertrand
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 5 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	STOCKHAUSSEN-VALERY Grégory à GERIN Anne
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	HUGELE Francis à POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis à BURLET Céline

Votants (en voix) : 34
 Exprimés (en voix):34
 Pour : 34
 Contre :
 Abstention :
 Ne prend (prennent) pas part au vote :

Objet : Approbation de l'opération « Animation de la stratégie Espace Valléen et accompagnement de la mise en place de la gouvernance de la destination Chartreuse »

CONTEXTE

La démarche expérimentale d'espace « Valléen » vise à construire un projet sur un périmètre cohérent permettant notamment aux territoires de développer leurs spécificités et de réduire leur dépendance au produit neige.

En fin d'année 2015, suite à la validation de la stratégie de l'Espace Valléen Chartreuse, le Parc a déposé un programme d'actions auprès des partenaires financiers du Contrat Espace valléen 2016 – 2020.

L'opération n° 1 du programme d'actions correspond au poste d'animation du projet Espace Valléen. Celle-ci peut bénéficier de financements à travers le FNADT et le FEDER POIA. La mobilisation des subventions nécessite une délibération du Syndicat mixte avec un formalisme particulier.

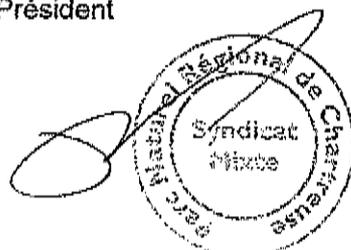
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver ce projet, son contenu, le plan de financement de l'opération d'un montant total de 60.000 € TTC,*
- *De prendre acte de la participation des co financeurs conformément à la répartition présentée ci-après :*
 - o *FEDER POIA 24 000 € TTC*
 - o *FNADT 24 000 € TTC*
 - o *Autofinancement Parc 12 000 € TTC*
- *De s'engager à apporter un autofinancement à hauteur de 12 000 € TTC et à inscrire cette dépense au budget du Parc,*
- *De s'engager à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne obtenue est inférieure au montant sollicité,*
- *De s'engager à pré financer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire*
- *De préciser que les dates de l'opération sont les suivantes :*
 - o *Date de démarrage : 01/01/2016*
 - o *Date d'achèvement : 31/12/2016*
- *De s'engager à terminer et payer les travaux dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégagement automatique des crédits,*
- *De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier jusqu'au 31 décembre 2021 en vue de contrôles français ou communautaires*
- *De solliciter une aide de l'Europe au titre du POIA FEDER 2014-2020,*
- *De s'engager à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés*
- *De donner mandat au Président pour déposer ce dossier auprès de l'ensemble des financeurs concernés.*
- *D'autoriser le Président à prendre les engagements juridiques, financiers, comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

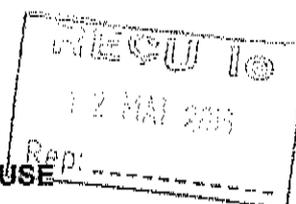
Ainsi fait et délibéré le 29 avril 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

4/5/16



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**



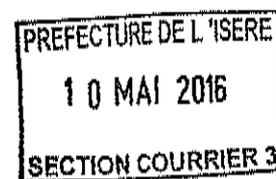
Le 29 avril 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 15 avril 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 26 représentants 31 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 29 représentants 34 voix

Délibération n° BS-2016/n°6



Objet : Modalités d'élections des vice-présidents

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BARRIER Pierre
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	MAISONNIER Raphaël
ENGRAND Christophe	ORTHLIEB Maxence
GERIN Anne	PETIT Jean-Paul
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert	VILLIEN Roger
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian	BONNEFON Geneviève
MERIAUX Pierre	BURGAT Michel
	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	SPINDLER Bertrand
	7^{me} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 5 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	STOCKHAUSSEN-VALERY Grégory à GERIN Anne
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	HUGELE Francis à POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis à BURLET Céline

Votants (en voix) : 34
 Exprimés (en voix): 34
 Pour : 34
 Contre :
 Abstention :
 Ne prend (prennent) pas part au vote :

Objet : Modalités d'élections des vice-présidents

- *Vu les statuts du syndicat mixte du parc naturel régional de Chartreuse et en particulier son article 9,*

L'organe de gestion du Parc naturel régional de Chartreuse est un syndicat mixte ouvert non élargi et à ce titre, son fonctionnement est régi par ses statuts.

Pour ce qui concerne la désignation des vice-présidents, il est fait application de l'article 9 des statuts, qui stipule « Le Bureau élit parmi les titulaires d'un mandat un ou des Vice(s)-Président(s) selon les modalités définies en son sein. ».

En conséquence, le Président propose aux membres du Bureau syndical les modalités suivantes:

- 1°) le principe d'un vote sur une liste proposée par le Président
- 2°) le principe que toute modification de cette liste sera proposée au vote du Bureau syndical,

Le Président demande si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret ; à l'unanimité les membres du Bureau syndical acceptent un vote à main levée.

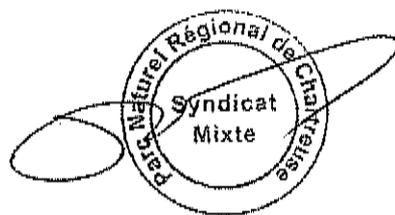
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

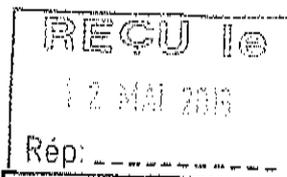
- D'accepter les modalités proposées à savoir :

- 1°) le principe d'un vote sur une liste proposée par le Président,***
- 2°) le principe que toute modification de cette liste sera proposée au vote du Bureau syndical.***

Ainsi fait et délibéré le 29 avril 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le





**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

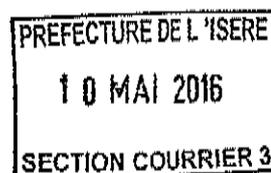
Le 29 avril 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 15 avril 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 26 représentants 31 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 29 représentants 34 voix

Délibération n° BS-2016/n°7



Objet : Election des Vice-présidents

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BARRIER Pierre
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	MAISONNIER Raphaël
ENGRAND Christophe	ORTHLIEB Maxence
GERIN Anne	PETIT Jean-Paul
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert	VILLIEN Roger
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian	BONNEFON Geneviève
MERIAUX Pierre	BURGAT Michel
	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	SPINDLER Bertrand
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 5 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	STOCKHAUSSEN-VALERY Grégory à GERIN Anne
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	HUGELE Francis à POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis à BURLET Céline

Votants (en voix) : 34
 Exprimés (en voix): 30
 Pour : 30
 Contre :
 Abstention : 4 (G Bonnefon - P Barrier - M Burgat - R Maisonnier)
 Ne prend (prennent) pas part au vote :

Objet : Election des Vice-présidents

- *Vu les statuts du Syndicat mixte,*
- *Vu la délibération du Bureau syndical n°6 en date du 29/04/2016,*

Le vote se déroule ainsi que défini sur liste et à main levée, sont ainsi désignés :

WOLFF Corine, 1^{ère} vice-présidente
BURLET Céline
ARBOR Gérard
SEJOURNE Denis
BERANGER Nathalie
ENGRAND Christophe
GERIN Anne
BIENASSIS Brigitte
LOVERA Jean
VILLIEN Roger
ROUGIER Alain

Votants (en voix) : 34

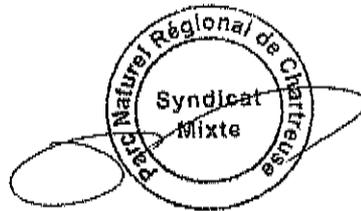
Exprimés (en voix): 30

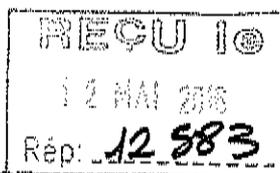
Pour : 30

Abstention : 4 (G Bonnefon - P Barrier - M Burgat - R Maisonnier)

Ainsi fait et délibéré le 29 avril 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le





**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

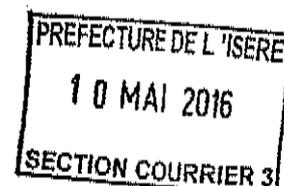
Le 29 avril 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 15 avril 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 26 représentants 31 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 29 représentants 34 voix

Délibération n° BS-2016/n°8



Objet : Indemnités Président et Vice-présidents

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	ARBOR Gérard
	BARRIER Pierre
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	MAISONNIER Raphaël
ENGRAND Christophe	ORTHLIEB Maxence
GERIN Anne	PETIT Jean-Paul
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
GUIGUE Gilbert	VILLIEN Roger
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
LEBLANC Christian	BONNEFON Geneviève
MERIAUX Pierre	BURGAT Michel
	CHENE Gérard
	PERRET Jacques
	SPINDLER Bertrand
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	DAL'LIN Gérard
	POULET Jean-Luc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 5 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	STOCKHAUSSEN-VALERY Grégory à GERIN Anne
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	HUGELE Francis à POULET Jean-Luc
	SEJOURNE Denis à BURLET Céline

Votants (en voix) : 34

Exprimés (en voix):31

Pour :31

Contre :

Abstention :3 (G Bonnefon - M Burgat - R Maisonnier)

Ne prend (prennent) pas part au vote :

Objet : Indemnités Président et Vice-présidents

- Vu la loi du 14 avril 2006,
- vu le décret 2006-1614 du 15/12/2006,
- Vu la délibération du Bureau syndical n°7 en date du 29/04/2016, portant désignation des vice-présidents,

Les Présidents et vice-présidents des parcs naturels régionaux peuvent bénéficier d'indemnités spécifiques - régime défini par la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux dans son article 16 (article L333-3 du Code de l'Environnement) par référence à la superficie du territoire classé.

Le décret 2007-397 du 22/03/2007 a déterminé le montant de ces indemnités.

Le barème est le suivant :

SUPERFICIE (en hectares)	Taux de pourcentage de l'indice brut 1015	
	Président	Vice-président
De 0 à 49 999	27	11
De 50 000 à 99 999	29	13
De 100 000 à 199 999	31	15
Plus de 200 000	33	17

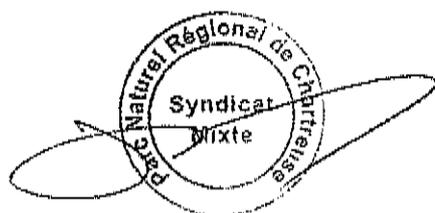
La superficie du Parc naturel régional de Chartreuse est comprise entre 50 000 et 99 999 hectares.

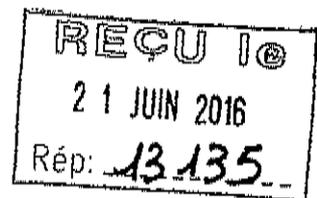
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De mettre en place un régime indemnitaire au profit du Président et des vice-présidents comme suit :**
 - **Président : 26,5 % de l'indice brut 1015**
 - **vice-président : 10,5% de l'indice brut 1015**

Ainsi fait et délibéré le 29 avril 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le





**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 juin 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 16 représentants 21 voix

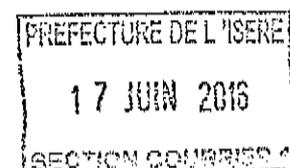
Nombres de membres Présents ou représentés : 20 représentants 30 voix

Délibération n° BS-2016/n°9

Objet : Ratios de promotion

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BADREDDINE Chokri	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
ENGRAND Christophe	ROUGIER Alain
GERIN Anne	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BONNEFON Geneviève
	BURGAT Michel
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	POULET Jean-Luc



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie à ESCARON Dominique	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix PERRET Jacques à CHENE Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7^{me} COLLEGE 1 représentant = 1 voix SEJOURNE Denis à ARBOR Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MARO Bernard à ROUGIER Alain

Votants (en voix) : 30
 Exprimés (en voix): 30
 Pour : 30
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Ratios de promotion

La loi du 19 février 2007 relative à la Fonction publique territoriale a supprimé les quotas d'avancement de grade.

Ces quotas étaient fixés par les statuts particuliers de chaque grade d'emploi (A, B, C).

La loi du 19 février 2007 remplace donc les quotas par un système de ratios « promus-promouvables ». Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus sera déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Ce taux peut varier de 0 à 100 %.

Il est à noter que quel que soit la décision de l'assemblée délibérante sur ce taux, tout avancement de grade est conditionné à la création par l'organe délibérant du poste correspondant.

Pour mémoire, le bureau syndical avait également fixé pour les années antérieures (depuis 2009) le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 %.

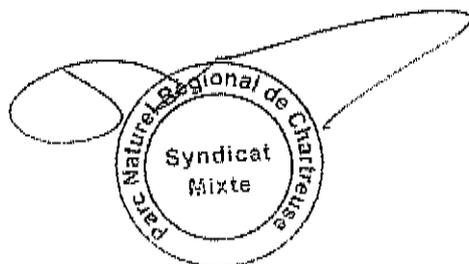
Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

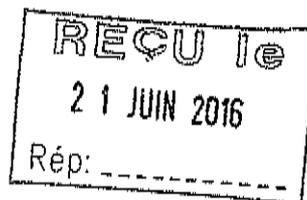
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 % pour l'année 2016.**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 14.06.16





**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 juin 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 17 représentants 22 voix

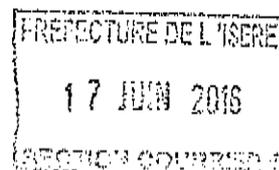
Nombres de membres Présents ou représentés : 22 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2016/n°10

Objet : Créations d'un poste d'adjoint administratif première classe suite avancement de grade

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BADREDDINE Chokri	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
BURLET Céline	ROUGIER Alain
ENGRAND Christophe	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BONNEFON Geneviève
	BURGAT Michel
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	POULET Jean-Luc



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ESCARON Dominique	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	7^{me} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à ARBOR Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MARO Bernard à ROUGIER Alain

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix): 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Créations d'un poste d'adjoint administratif première classe suite
avancement de grade**

RAPPEL

Le Comité Syndical du 21 mars 2005 a créé un poste d'agent administratif, reclassé adjoint administratif par décret du 28 octobre 2005.

L'agent actuellement en poste peut prétendre, compte tenu de sa situation à être inscrit au tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif première classe en application des dispositions de l'article 79 de la loi N°84-53 modifiée.

La commission administrative paritaire Catégorie C du 28 avril 2016 a émis un avis favorable.

Au 10 juin 2016, l'agent actuellement en poste au sein du Syndicat mixte remplira les conditions requises pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint administratif première classe.

Vu la loi 86-54 du 26 janvier 1984

Vu les délégations données au Bureau Syndical par le Comité Syndical du 08 avril 2016,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

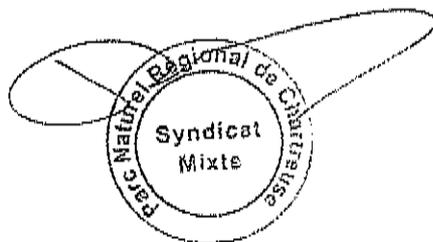
- de créer le poste d'adjoint administratif première classe à la date du 10 juin 2016,
- d'autoriser le président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Par ailleurs, il sera proposé au Bureau Syndical de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial dès lors qu'il sera vacant.

Cette suppression interviendra après avis du Comité Technique.

Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 14.06.16



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 juin 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 17 représentants 22 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 22 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2016/n°11

**Objet : Organisation de la mission biodiversité, aménagement et territoire
Création de poste responsable de la mission biodiversité aménagement et paysage**

LISTE DES PRESENTS :

1 ° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BADREDDINE Chokri	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2 ° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
ENGRAND Christophe	ROUGIER Alain
GERIN Anne	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BONNEFON Geneviève
	BURGAT Michel
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand
	7^{me} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	POULET Jean-Luc

PREFECTURE DE L'ISERE
28 JUIN 2016
SECTION CHAMARIEZ

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ESCARON Dominique	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à ARBOR Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MARO Bernard à ROUGIER Alain

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix): 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Organisation de la mission biodiversité, aménagement et territoire -
Création de poste responsable de la mission biodiversité aménagement et
paysage**

RAPPELS

Le Parc avait créé en 2004 un poste de chargé de mission urbaniste – gestion de l'espace avec notamment pour mission le suivi des documents d'urbanisme, l'accompagnement des EPCI et communes dans leur projets d'aménagements et de programmes immobiliers innovants, ...

Ce poste est vacant depuis le décès de l'agent qui l'occupait.

Par ailleurs, le Parc a dans son tableau des effectifs un poste de responsable de la mission environnement, patrimoine naturel et Développement Durable (délibération du bureau syndical du 5 juillet 2011) avec notamment pour mission de renforcer la prise en compte de l'environnement dans la planification de l'espace, de suivre et d'évaluer l'état de l'environnement, ...

L'évolution des besoins du Parc notamment la révision de la charte et le nécessaire développement du travail en transversal mais aussi l'allègement du suivi spécifique sur le bouquetin en phase de fin du protocole de réintroductions ainsi que le besoin de suivi sur d'autres espèces, a conduit à une réorganisation des missions.

Celle-ci s'est traduite par la fusion de deux missions (urbanisme et environnement) avec la création d'une mission intitulée « biodiversité, aménagement et paysage » qui rassemble l'ensemble des agents concernés : l'agent en charge de la mise en œuvre du programme paysage, de l'animateur Natura 2000 et de l'agent chargé du suivi de la réintroduction du bouquetin.

Le poste de Responsable de la mission biodiversité, aménagement et paysage sera principalement chargé de :

- Accompagner les activités, économiques ou de loisirs, pour une prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, aux ressources, aux paysages, dans les pratiques et les projets : compréhension des liens enjeux écologiques / activités et capacité de discussion avec les acteurs socioéconomiques et élus ; sensibilisation et éducation, partenariat associations (amis du Parc) ; élaboration d'expertise et d'avis ; anticipation et gestion globale des mesures compensatoires, à l'échelle du Parc.
- Préparer dès aujourd'hui une future évolution de la charte qui explicite et traduise ses orientations, particulièrement dans les domaines du foncier, des paysages, et de la trame verte et bleue, en éléments ayant valeur pour la planification territoriale : capacité de discussion sur la valeur des paysages et les services rendus par les écosystèmes ; maîtrise des outils de planification territoriale, en particulier dans les dimensions écologie, paysages et ressources naturelles.
- Assurer la prise en compte de la Charte dans l'élaboration des documents de planification (et des territoires qui les portent), dans le cadre des évolutions apportées par la loi ALUR (SCOT intégrateur), en travaillant avec les SCOT chevauchant et avec la communauté de communes Cœur de massif dans l'élaboration de son PLUI valant SCOT.
- Animer les dispositifs permettant de structurer et de démultiplier le travail avec les organismes œuvrant dans le domaine de l'environnement (associations, conservatoires), en particulier dans le cadre de la « plate-forme » mise en place en 2008

Niveau de recrutement : formation supérieure

Niveau de rémunération : cadre d'emplois des attachés territoriaux

Statut : Agent titulaire de la Fonction Publique territoriale, agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984,

Temps de travail : Emploi créé à temps complet.

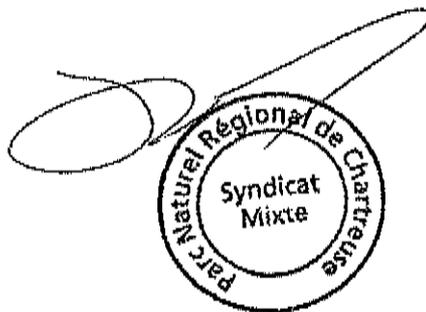
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

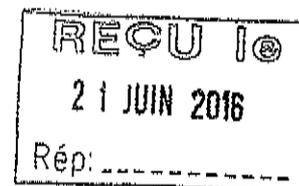
- De créer un poste de Responsable de la mission biodiversité, aménagement et paysage,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Dès lors que le poste aura été créé, et, après avis du CTP, l'ancien poste de responsable de la mission environnement, patrimoine naturel et Développement Durable ainsi que le poste de chargé de mission urbaniste – gestion de l'espace seront supprimés, compte tenu des missions assurées par le responsable de la mission biodiversité.

Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 14-06-2016





**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 juin 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 18 représentants 23 voix

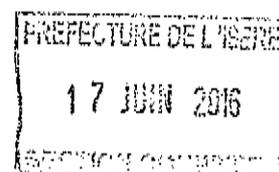
Nombres de membres Présents ou représentés : 23 représentants 33 voix

Délibération n° BS-2016/n°12

Objet : Expertise - appui à la contractualisation des Mesures Agro Environnementales et Climatiques

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BADREDDINE Chokri	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
BURLET Céline	ROUGIER Alain
ENGRAND Christophe	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	BURGAT Michel
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	POULET Jean-Luc



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ESCARON Dominique	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à ARBOR Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MARO Bernard à ROUGIER Alain

Votants (en voix) : 33
 Exprimés (en voix): 33
 Pour : 33
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Expertise - appui à la contractualisation des Mesures Agro Environnementales et Climatiques

RAPPEL

Dans le cadre de son Projet Agro environnemental et climatique (PAEc), le Parc doit coordonner la mise en place des MAEc (Mesures agro environnementales et climatiques). Pour mener à bien cette contractualisation à destination des agriculteurs et des groupements pastoraux, une mission d'accompagnement technique et d'expertise doit être lancée avec l'appui des différentes structures partenaires spécialisées.

Côté Isère, le Département prend directement en charge le coût d'interventions des différentes structures d'accompagnement technique (Chambre d'agriculture, services pastoraux, associations environnementales). Côté Savoie, ces interventions ne sont pas prises en charge. Il revient donc à l'opérateur du PAEc d'en trouver les financements.

OBJECTIFS

- Permettre aux agriculteurs savoyards de bénéficier d'un accompagnement technique et d'une expertise en amont de la contractualisation des MAEc comme les agriculteurs isérois,
- Pouvoir mobiliser les différents partenaires savoyards autour de l'enjeu des MAEc,
- Accompagner un maximum d'agriculteurs autour de ces enjeux agro environnementaux.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Ce travail consistera à :

- Apporter une assistance technique auprès des agriculteurs et des groupements pastoraux situés sur la partie savoyarde du Parc afin de les préparer à la contractualisation des MAEc;
- Assurer la rédaction des Plans de gestion pastoraux (réalisation de cartographies, échanges techniques entre les éleveurs, les naturalistes et les structures de développement agricole et pastoral;
- Réaliser des diagnostics pour connaître la richesse floristique des prairies, organiser des relevés de terrain, ...

RESULTATS ATTENDUS

- Souscription d'un contrat par l'ensemble des Groupements pastoraux savoyards
- Information de l'ensemble des agriculteurs savoyards sur ce nouveau dispositif
- Accompagnement d'un maximum d'agriculteurs savoyards

COUT ET FINANCEMENT

Dépenses		Recettes	
Cout d'expertise et d'appui technique des structures partenaires savoyardes pour la contractualisation des MAEc	27 498 €	Région Auvergne Rhone-Alpes	13 749 €
		FEADER	13 749 €
TOTAL	27 498 €	TOTAL	27 498 €

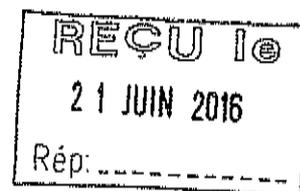
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider l'opération décrite ci-dessus;
- De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus;
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 14.06.16





**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 juin 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 18 représentants 23 voix

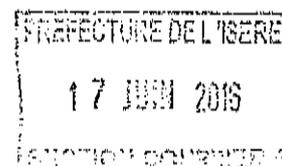
Nombres de membres Présents ou représentés : 23 représentants 33 voix

Délibération n° BS-2016/n°13

Objet : Étude et accompagnement pour la mise en place d'un nouveau Point de Vente Collectif de producteurs fermiers

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BADREDDINE Chokri	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ORTHLIEB Maxence
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
ENGRAND Christophe	
GERIN Anne	
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	BURGAT Michel
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	POULET Jean-Luc



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ESCARON Dominique	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à ARBOR Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MARO Bernard à ROUGIER Alain

Votants (en voix) : 33
 Exprimés (en voix): 33
 Pour : 33
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Étude et accompagnement pour la mise en place d'un nouveau Point de Vente Collectif de producteurs fermiers

Contexte

Depuis 1an, un groupe de producteur de la Chartreuse s'est stabilisé et mène une réflexion pour la création d'un magasin de producteur au centre du massif ou bien à sa périphérie.

Les objectifs globaux de ce projet de point de vente collectif sont de :

- Permettre aux producteurs de mieux valoriser leurs produits dans un souci de rentabilité économique des exploitations
- Permettre aux habitants de s'approvisionner en produits locaux et fermiers
- Mieux faire connaître les productions de Chartreuse

OBJECTIFS de l'action

- Étude de faisabilité commerciale : calculer le volume d'activité potentiel en fonction de chaque zone d'implantation choisie
- Accompagnement des acteurs du projet (appui à la structuration du projet)

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

La première étape consiste à mener une étude commerciale afin d'étudier les potentialités économiques de différents lieux d'implantation du magasin. L'objectif est de calculer un volume d'activité potentiel (total des ventes) pour une implantation donnée.

Contenu de l'étude :

- Définition de la zone de chalandise et analyse de composition de la population locale
- Calcul du volume d'activité potentiel et repérage de la concurrence locale
- Préconisations

Ensuite, l'accompagnement global du projet comprend plusieurs phases :

- Améliorer le « vivre ensemble et travailler ensemble »
- Faire des choix juridiques, fiscaux, sociaux
- Concevoir le règlement intérieur
- Concevoir et agencer le local de vente
- Création d'une stratégie de communication

COUT ET FINANCEMENT

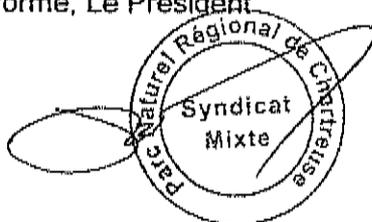
Dépenses TTC		Recettes TTC	
Étude de faisabilité commerciale	4 831,2 €	PSADER (Région Auvergne Rhône Alpes)	11 831,76 €
Étude de faisabilité économique	2 415,6 €		
Accompagnement du projet	7 542,9 €	Participation des producteurs	2 957,94 €
TOTAL	14 789,7 €	TOTAL	14 789,7 €

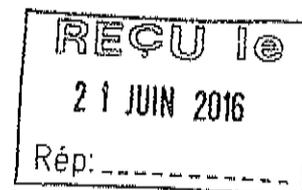
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus;*
- *De solliciter les financements correspondants dont la participation auprès des producteurs concernés;*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.*

Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 14.06.16





**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 juin 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 18 représentants 23 voix

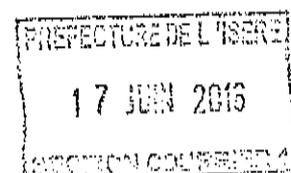
Nombres de membres Présents ou représentés : 23 représentants 33 voix

Délibération n° BS-2016/n°14

Objet : Promouvoir le territoire et les produits de la Chartreuse au travers un événementiel agricole d'envergure

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BADREDDINE Chokri	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
BURLET Céline	ROUGIER Alain
ENGRAND Christophe	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	BURGAT Michel
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand
	7^{me} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	POULET Jean-Luc



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ESCARON Dominique	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	7^{me} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à ARBOR Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MARO Bernard à ROUGIER Alain

Votants (en voix) : 33
 Exprimés (en voix): 33
 Pour : 33
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Promouvoir le territoire et les produits de la Chartreuse au travers un événementiel agricole d'envergure

Contexte

Le Parc naturel régional de Chartreuse compte une centaine de producteurs pratiquant la vente directe avec des productions très diversifiées soit près de 40 % environ des agriculteurs du massif. Le Parc avec l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC), à travers de nombreuses actions, œuvrent pour le développement de ce mode de commercialisation pour garder davantage de valeur ajoutée sur les exploitations afin d'assurer la viabilité de leur exploitation et de renforcer l'attractivité du territoire par la richesse de ses produits agricoles.

Le potentiel de développement de ce mode de commercialisation est important avec la présence de bassins de consommation à proximité : Grenoble, Chambéry et Voiron.

OBJECTIFS de l'action

- Sensibiliser les habitants du territoire, des "villes porte", les usagers du territoire à l'activité agricole qui les environne;
- Favoriser le lien entre habitants et agriculteurs, entre consommateurs et agriculteurs;
- Valoriser les productions fermières de qualité de la Chartreuse;
- Communiquer sur la Chartreuse et renforcer son attractivité au travers ses produits agricoles phares;

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

- - Mobiliser les producteurs fermiers de la Chartreuse et la Coopérative laitière de la Vallée des Entremonts autour d'un événementiel agricole important en milieu urbain. Lors de cet événementiel ("Tarines et Abondances" à Chambéry), le Parc de Chartreuse tiendra un stand avec 10 producteurs de Chartreuse qui se relayeront durant les 3 jours pour promouvoir le massif et vendre leurs produits. Les grandes filières du Parc seront représentées à travers ces stands. Les Marques Parc sur «les fromages et produits laitiers au lait cru de Chartreuse » ainsi que la « viande de Chartreuse » seront mises à l'honneur avec des dégustations et des animations : un cuisinier concoctera durant le WE plusieurs plats originaux à base de produits de Chartreuse.

COUT ET FINANCEMENT

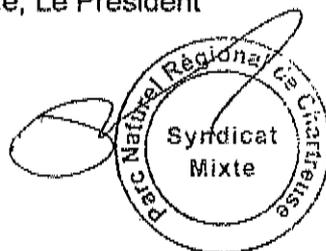
Dépenses		Recettes	
Location des emplacements de stands et frais d'équipements	6 300 €	Region Auvergne Rhone Alpes	6 500 €
Appui logistique et organisationnel en amont de l'événement	1 400 €	Conseil Départemental de la Savoie	3 000 €
Élaboration de supports visuels du stand (expo photo) et frais d'animations	1 800 €		
TOTAL	9 500 €	TOTAL	9 500 €

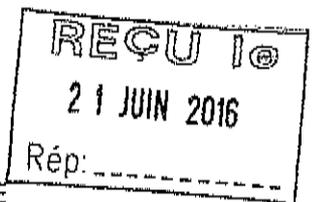
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus;*
- *De solliciter les financements correspondants;*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.*

Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 14.06.16





**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 juin 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 18 représentants 23 voix

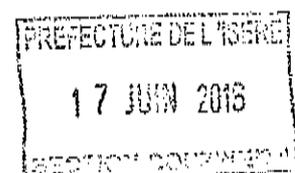
Nombres de membres Présents ou représentés : 23 représentants 33 voix

Délibération n° BS-2016/n°15

Objet : Gestion du Tétrasyre

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BADREDDINE Chokri	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
BURLET Céline	ROUGIER Alain
ENGRAND Christophe	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	BURGAT Michel
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	POULET Jean-Luc



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ESCARON Dominique	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à ARBOR Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MARO Bernard à ROUGIER Alain

Votants (en voix) : 33
 Exprimés (en voix): 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 1 (ROUGIER Alain)
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Gestion du Tétrasylyre

OBJECTIFS

Décliner une stratégie de conservation du tétras-lyre en Chartreuse visant à atteindre l'objectif ambitieux de conservation de l'espèce sur le long terme.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

L'opération se décline en 3 axes :

1/connaissance

Le développement des activités hivernales génère un dérangement accru et une réduction de la surface de l'habitat d'hivernage du tétras-lyre. Afin de localiser ces points de conflits, des diagnostics croisés des habitats et de la fréquentation hivernale seront réalisés.

2/conservation

Les actions qui pourront être mises en œuvre concernent par exemple la visualisation de câbles de remontées mécaniques ou la matérialisation de zones d'hivernage (hors-piste).

3/sensibilisation et concertation

Pour permettre l'appropriation de ce programme, les actions seront construites et programmées dans le cadre d'un programme de concertation et de sensibilisation.

RESULTATS ATTENDUS

- Cartographie partagée des zones d'hivernage ;
- matérialisation de zones de quiétude hivernale et estivale ;
- neutralisation de câbles dangereux ;
- création d'outils de communication et de sensibilisation.

COUT ET FINANCEMENT

Tétrasylyre (fonctionnement)

Dépenses		Recettes	
- Diagnostic zone d'hivernage et de reproduction	11510 €	- Conseil départemental de l'Isère	12 130 €
- Concertation – Médiation	5000 €	- DREAL	8 000 €
- Stagiaire	3620 €		
Total	20130 €	Total	20130 €

Tétrasylyre (investissement)

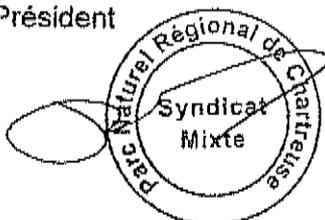
Dépenses		Recettes	
- Vidéo 2D	6312 €	- Région	11300 €
- bâches, panneaux	2488 €		
- Dépliant, Set de table	2500 €		
Total	11300 €	Total	11300 €

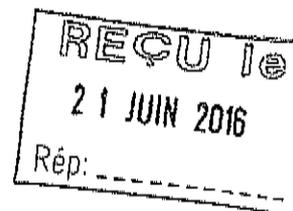
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider l'action « Gestion du tétras-lyre »
- De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus
- D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 14.06.16





**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 juin 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 18 représentants 23 voix

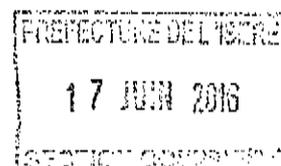
Nombres de membres Présents ou représentés : 23 représentants 33 voix

Délibération n° BS-2016/n°16

Objet : Valorisation des connaissances et savoir-faire de la Plateforme environnement

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BADREDDINE Chokri	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
BURLET Céline	ROUGIER Alain
ENGRAND Christophe	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	BURGAT Michel
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	POULET Jean-Luc



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ESCARON Dominique	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à ARBOR Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MARO Bernard à ROUGIER Alain

Votants (en voix) : 33
 Exprimés (en voix): 33
 Pour : 33
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Valorisation des connaissances et savoir-faire de la Plateforme environnement

RAPPEL

Depuis plusieurs années, le Parc de Chartreuse développe et accompagne des projets d'amélioration des connaissances ou de conservation du patrimoine naturel conformément aux objectifs de sa charte. Le nombre d'espèces et d'habitats protégés, rares ou d'intérêt patrimonial sur le territoire du PNRC étant important, il est parfois complexe de hiérarchiser, sans éléments objectifs, les priorités d'action.

OBJECTIFS

Engageant en 2016 un travail d'évaluation, de révision et de rédaction d'une nouvelle charte, le PNRC a besoin d'un document cadre :

- établissant un bilan des connaissances concernant la faune, la flore et les habitats naturels ;
- définissant et priorisant les enjeux et les objectifs d'amélioration des connaissances ou de conservation ;
- permettant de porter à connaissance les richesses naturelles de ce territoire au grand public, acteurs et élus.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

La réalisation du projet sera conduite selon les phases suivantes :

1/ Bilan des connaissances

2/ Définition d'enjeux ou de statuts de conservation : hiérarchisation des espèces et espaces à enjeux et définition d'espèces et de sites prioritaires.

3/ Définition d'objectifs d'amélioration des connaissances et/ou de conservation et déclinaison en actions

RESULTATS ATTENDUS

Orientation de la stratégie et des actions biodiversité du Parc sur les années à venir
Appui aux collectivités par un meilleur porter à connaissance des enjeux biodiversité

COUT ET FINANCEMENT

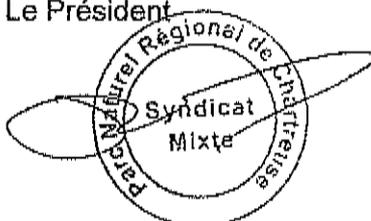
Dépenses		Recettes	
Diagnostics et stratégie biodiversité faune	8 000 €	Région Auvergne Rhône Alpes	2 000 €
Diagnostics et stratégie biodiversité flore et habitats naturels	9 609 €	Conseil Départemental de l'Isère	15 609 €
TOTAL	17 609 €	TOTAL	17 609 €

• **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- **De valider l'action « Valorisation des connaissances et savoir-faire de la Plateforme environnement – Stratégie biodiversité »**
- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus**
- **D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.**

Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 14.06.16



REÇU le

21 JUIN 2016

Rép:

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 juin 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 17 représentants 17 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 23 représentants 33 voix

Délibération n° BS-2016/n°17

Objet : Aides à manifestations

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
BURLET Céline	ROUGIER Alain
ENGRAND Christophe	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	BURGAT Michel
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	POULET Jean-Luc

PREFECTURE DE L'ISERE
17 JUIN 2016
MONTICHILOMBARDI

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BADREDDINE Chokri à GERIN Anne	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
BERANGER Nathalie à ESCARON Dominique	
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à ARBOR Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MARO Bernard à ROUGIER Alain

Votants (en voix) : 33
 Exprimés (en voix): 33
 Pour : 33
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Aides à manifestations

RAPPEL

Organiser des événements ou soutenir des manifestations et animations locales pour faciliter les échanges entre habitants, c'est contribuer à faire du massif de Chartreuse un espace de vie ouvert sur l'extérieur.

L'aide du Parc sur le budget « aide à manifestations » accompagne une vingtaine de manifestations pour un budget global annuel de 20 000 € en 2015. C'est une aide ponctuelle et particulière qui est adaptée en fonction de divers critères permettant ainsi de soutenir des animations locales facilitant les échanges entre habitants ou des événements d'envergure favorisant la promotion du territoire vers des publics extérieurs.

Différents types de manifestations d'ampleur Parc peuvent être accompagnées, que ce soient des manifestations sportives, agricoles, rurales ou identitaires. Les manifestations culturelles, agricoles ou liées au patrimoine naturel ne sont généralement pas prises en charge à travers ce dispositif, ces dernières étant jusqu'à présent soutenues sur d'autres contrats.

Les manifestations qui se déroulent sur le Parc de Chartreuse sont toutes différentes du fait de leurs objectifs, de leur état d'esprit, de leur notoriété ou de l'impact qu'elles peuvent engendrer, que ce soit au niveau de l'environnement ou au niveau des retombées économiques.

TRAILS

Le Trophée de Chartreuse : 10 RDV qui s'engagent dans une démarche « éco-responsable » :

La Chartreuse, classée Parc naturel régional, est un territoire pourvu d'espèces et d'espaces naturels exceptionnels. A travers le Trophée de Chartreuse, les organisateurs s'engagent dans une démarche d'éco-événements avec le Parc naturel régional de Chartreuse tant dans leur préparation que pendant et après les courses. Ainsi, ils sont accompagnés dans leurs démarches et les choix de parcours pour en minimiser les impacts sur les espaces fragiles et favoriser un usage partagé des chemins en lien avec les agriculteurs et les forestiers tout en s'assurant d'un parcours idéal pour les participants, tant en termes de paysages que de technicité. L'engagement des organisateurs induit aussi l'engagement des participants : pour préserver le milieu dans lequel vous évoluez lors de vos entraînements et lors de manifestations, restez sur les entiers et soyez discret. Vous retrouverez les précautions pour limiter l'impact de l'événement sur le milieu naturel dans les règlements de courses et/ou lors du briefing avant le départ.

Le Parc de Chartreuse accompagne ces courses au niveau financier (400 € par courses) et édite chaque année un document récapitulatif des 10 courses qui ont lieu sur le massif afin d'en faire la promotion à l'échelle du massif de Chartreuse.

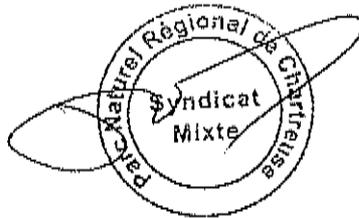
Fête des paysans et artisans	1 000 €
Passé montagne	1 000 €
Festival Cultur'Eco	1 000€
Trail du Buis	400 €
Montée sèche du funiculaire	400 €
Trail de la Dent de Crolles	400 €
Grand Duc – Ultra Trail du Grand Duc	1 500 €
Nature Trail du Granier	400 €
Traversée de Chartreuse	1 500€
Nocturnes de Chartreuse	500 €
Montée pédestre et cycliste des 3 communes	460 €
Café des âges	1 500 €
Bataille des vaches Hérens	1 500 €
Concours d'élevage	1 000 €
Fête préhistorique	1 500 €
TOTAL	14.060

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider les demandes ci-dessus,
- D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à ces demandes.

Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 14.06.16



REÇU 10

21 JUN 2016

Rép:

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 juin 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 17 représentants 17 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 23 représentants 33 voix

Délibération n° BS-2016/n°18

Objet : Validation de la convention multipartenariale OCMMR Tranche 3

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
BURLET Céline	ROUGIER Alain
ENGRAND Christophe	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	BURGAT Michel
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	POULET Jean-Luc

INSPECTURE DE L'ISERE
17 JUN 2016
PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BADREDDINE Chokri à GERIN Anne	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
BERANGER Nathalie à ESCARON Dominique	
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à ARBOR Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MARO Bernard à ROUGIER Alain

Votants (en voix) : 33
 Exprimés (en voix): 33
 Pour : 33
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Validation de la convention multipartenariale OCMMR Tranche 3

CONTEXTE

Suite aux 2 premières tranches l'Etat a accordé la troisième et dernière tranche de l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR).

Depuis 2005, le soutien aux entreprises a permis d'apporter 1 241 080€ d'euros de subventions pour un investissement total de 6 016 097€ de la part des entreprises de la Chartreuse.

L'appui technique et financier aux opérations collectives ont permis de financer des opérations commerciales dans les centres bourgs, créer une association de professionnels sur le plateau des petites roches, de mettre en place les chèques cadeaux cœur de chartreuse, réaliser des actions collectives de professionnalisation et de sensibilisation créer les visites des entreprises, lancer les trophées de l'innovation en chartreuse,

OBJECTIFS DE CETTE 3eme TRANCHE

Le lancement de cette troisième tranche entend poursuivre la recherche d'un équilibre entre développement résidentiel et activités économiques, mais surtout ancrer l'action collective dans la durée en autonomisant les acteurs.

Destinée à dynamiser les activités économiques de proximité, l'OCMMR intervient donc sur le tissu des petites entreprises :

- en incitant, par le biais d'accompagnement au projet et d'aides directes, les commerçants et artisans à moderniser, adapter et développer leur offre et outil de production ainsi que leur lieu d'activité,
- en impulsant des projets collectifs inter-entreprises de revitalisation, dynamisation, développement et d'innovation,
- en accompagnant les acteurs (publics/privés) à se forger une identité commune et à mener une action durable pour le maintien d'une économie de proximité diversifiée et compétitive.

FINANCEMENT ET CONVENTION

Le territoire du Parc de Chartreuse a obtenu une enveloppe de :

- **117 300 € pour les aides à l'investissement** des entreprises
- **30 333 € pour les actions de fonctionnement** menées par les associations de professionnels et les chambres consulaires.

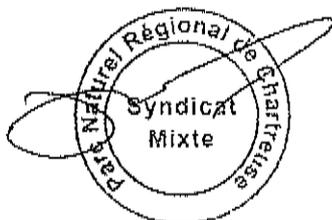
Pour lancer cette troisième tranche, une convention partenariale doit être signée avec tous les acteurs (Etat, Parc de Chartreuse, SMAPS, Vallons du Guiers, Chambres consulaires, associations de professionnels

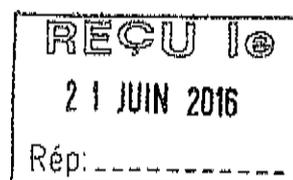
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **d'autoriser le Président à signer cette convention**

Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 14.06.16





**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 juin 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 17 représentants 17 voix

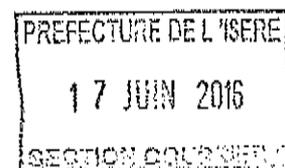
Nombres de membres Présents ou représentés : 23 représentants 33 voix

Délibération n° BS-2016/n°19

Objet : Validation de la convention tripartite Avant Pays Savoyard / Parc de Chartreuse / Vallons du Guiers OCMMR Tranche 3.

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
BURLET Céline	ROUGIER Alain
ENGRAND Christophe	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	BURGAT Michel
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	POULET Jean-Luc



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BADREDDINE Chokri à GERIN Anne	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
BERANGER Nathalie à ESCARON Dominique	
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à ARBOR Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MARO Bernard à ROUGIER Alain

Votants (en voix) : 33
 Exprimés (en voix): 33
 Pour : 33
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Validation de la convention tripartite Avant Pays Savoyard / Parc de Chartreuse / Vallons du Guiers OCMMR Tranche 3.

CONTEXTE

D'un commun accord entre les trois co-porteurs de l'opération, l'Avant Pays Savoyard a été désigné maître d'ouvrage de l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural, et à ce titre destinataire de la dotation globale allouée par le FISAC.

L'animation de l'opération et la mise en œuvre des actions du programme de la tranche 3 sera assurée conjointement par les trois structures. Chacune assumera la mise en œuvre des opérations relevant de son territoire d'intervention.

L'Etat, vu la décision n°15-0091 du 3 avril 2015 du Secrétariat d'Etat aux PME, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation, a attribué une subvention pour la troisième tranche OCMMR d'un montant de :

- 64 232 € au titre du fonctionnement,
- 250 166 € au titre de l'investissement,

REPARTITION DES FONDS FISAC PAR STRUCTURE ET VERSEMENT

La répartition des fonds FISAC par structure a été définie dans les limites suivantes:

FISAC	Volet fonctionnement	Volet Investissement
APS	25 888 €	81 600 €
PNRC	30 034 €	117 300€
CCLVG	8 310	51 266 €
Total	64 232 €	250 166 €

VERSEMENT DES FONDS FISAC PAR STRUCTURE

Sur le modèle des dispositions financières de versement des fonds FISAC par l'Etat à l'Avant-Pays-Savoyard, ce dernier reversera les fonds FISAC alloués au Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse de la manière suivante :

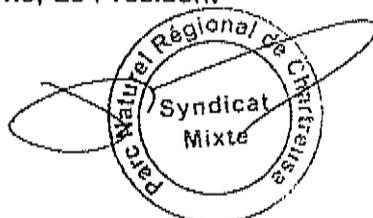
- **volet fonctionnement** de l'opération :
 - Acompte 1 - 60%
 - Acompte 2 - 20 %
 - Solde - 20%
- **volet investissement** de l'opération
 - Acompte 1 - 50%
 - Acompte 2 - 30 %
 - Solde - 20%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **d'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 14.06.16



REÇU 10

21 JUN 2016

Rép: _____

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 juin 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 17 représentants 17 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 23 représentants 33 voix

Délibération n° BS-2016/n°20

Objet : Mise en œuvre d'une AMO dédiée à la démarche TEPOS

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
BURLET Céline	ROUGIER Alain
ENGRAND Christophe	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	BURGAT Michel
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	POULET Jean-Luc

PREFECTURE DE L'ISERE
17 JUN 2016
SECTION COMMUNALE

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BADREDDINE Chokri à GERIN Anne	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
BERANGER Nathalie à ESCARON Dominique	
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à ARBOR Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MARO Bernard à ROUGIER Alain

Votants (en voix) : 33
 Exprimés (en voix): 33
 Pour : 33
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Mise en œuvre d'une AMO dédiée à la démarche TEPOS

Contexte

La Région Rhône-Alpes et l'ADEME Rhône-Alpes souhaitent encourager et accompagner les territoires à atteindre l'équilibre entre la demande en énergie et la production d'énergie renouvelable locale à l'horizon 2050. Elles ont ainsi lancé l'appel à manifestation d'intérêt "territoires à énergie positive (TEPOS) » pour faciliter la mise en place d'une dynamique de transition énergétique à travers les collectivités locales. Depuis fin 2015, le PNRC est, en association avec la Communauté d'agglomération du Pays voironnais, lauréat de cet appel à projet TEPOS. Ce statut permet au territoire de bénéficier du financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour une durée de 3 ans (2016 à 2018) au taux d'aide maximum de 80 % dans la limite d'un plafond de subvention de 100 000 €. Cette opportunité va permettre de bâtir une stratégie pour mettre en œuvre la transition énergétique.

Description de l'action

L'opération consiste à porter l'AMO demandé par la Région et l'ADEME dans le cadre de la démarche TEPOS, à savoir :

- Volet 1 - études préalables : Actualisation de la nature et des bilans des consommations et des émissions de GES ; construction d'un document de suivi et d'observation de l'évolution des consommations, des émissions et de la production d'ENR pour le territoire ; Études sur les potentiels précis du territoire
- Volet 2 – définition d'un programme d'actions pluriannuel : participation aux réunions de comité technique, Rencontre des services, perspectives, propositions et correction sur base trajectoire tepos
- Volet 3 – conduite du programme et participation à la coordination régionale : Mise au point et suivi sur trois ans de la bonne tenue et mise en œuvre du programme.

Budget prévisionnel et financement

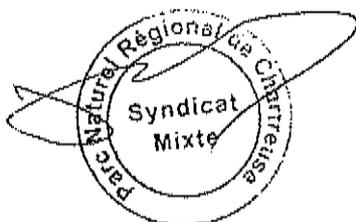
Dépenses		Recettes	
- volet 1 – études préalables	16 800 €	Conseil départemental de l'Isère	7 035 €
- volet 2 – définition d'un programme d'actions	7 560 €	ADEME/Région (AMI TEPOS)	21 105 €
- volet 3 – conduite du programme	3 780 €		
Total	28 140 €	Total	28 140 €

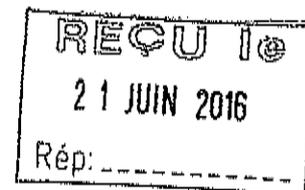
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider l'action « AMO TEPOS »
- De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus
- D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 14.06.16





**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 juin 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 17 représentants 17 voix

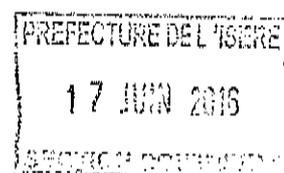
Nombres de membres Présents ou représentés : 23 représentants 33 voix

Délibération n° BS-2016/n°21

Objet : Connaître et valoriser les constructions en bois local

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
BURLET Céline	ROUGIER Alain
ENGRAND Christophe	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	BURGAT Michel
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	POULET Jean-Luc



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BADREDDINE Chokri à GERIN Anne	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
BERANGER Nathalie à ESCARON Dominique	
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à ARBOR Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MARO Bernard à ROUGIER Alain

Votants (en voix) : 33
 Exprimés (en voix): 33
 Pour : 33
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Connaître et valoriser les constructions en bois local

Contexte

Le PNRC accompagne depuis sa création la valorisation du bois de son territoire auprès des professionnels et des prescripteurs. Il a, par exemple, accompagné la réalisation de 45 bâtiments agricoles et d'activités en bois de Chartreuse. Plusieurs architectes, du massif ou non, sont également des utilisateurs réguliers de bois local dans leur projet. Enfin, les charpentiers sont également d'importants prescripteurs de bois de Chartreuse auprès de leurs clients. Ainsi, s'il semble naturel à de nombreux professionnels de la filière bois d'utiliser du bois de Chartreuse dans la construction, il n'existe pas de panorama exhaustif des réalisations en bois local sur le territoire.

Description de l'action

L'opération consiste à faire, dans un premier temps, un inventaire non exhaustif des constructions en bois de Chartreuse sur le massif et à proximité. Il s'agit ensuite de valoriser cet inventaire par des outils de communication adaptés. Les bénéficiaires finaux de l'opération sont l'ensemble des entreprises de la filière bois du territoire et notamment les scieurs, charpentiers et architectes (environ 350 emplois). La part de l'intervention régionale escomptée dans le budget concerné est de 37%. L'objectif est de recenser au moins 50 bâtiments et de produire autant de fiches techniques valorisant l'usage du bois de Chartreuse. Ces fiches seront notamment mises en ligne afin de toucher le grand public. Une plaque "bois de Chartreuse" sera proposée afin d'identifier visuellement l'usage de bois local dans le bâtiment.

Objectifs

L'opération a plusieurs objectifs :

- connaissance : mieux connaître les réalisations en bois de Chartreuse
- sensibilisation : valoriser les utilisations du bois local à travers les réalisations recensées sur le territoire

Budget prévisionnel et financement

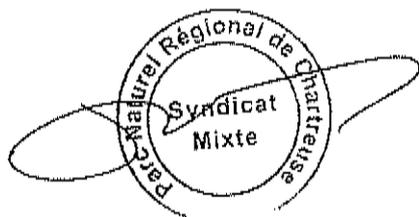
Dépenses		Recettes	
- recensement bâtiments et visite (stage)	2 885 €	Conseil départemental de l'Isère	6 000 €
- Mise en page fiches « bâtiment »	1 040 €		
- Outils de communication (goodies, plaques bois de Chartreuse)	2 075 €		
Total	6 000 €	Total	6 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider l'action « Connaître et valoriser les constructions en bois local »*
- *De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus*
- *D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants*

Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 14.06.16



REÇU
21 JUN 2016
Rép: _____

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 juin 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 17 représentants 17 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 23 représentants 33 voix

Délibération n° BS-2016/n°22

Objet : Mobiliser et valoriser les entreprises de travaux forestiers (vis ma vie de bûcheron)

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
BURLET Céline	ROUGIER Alain
ENGRAND Christophe	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	BURGAT Michel
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	POULET Jean-Luc

PREFECTURE DE L'ISERE
17 JUN 2016
REGISTRE DES DELIBERATIONS

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BADREDDINE Chokri à GERIN Anne	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
BÉRANGER Nathalie à ESCARON Dominique	
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à ARBOR Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MARO Bernard à ROUGIER Alain

Votants (en voix) : 33
 Exprimés (en voix): 33
 Pour : 33
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Mobiliser et valoriser les entreprises de travaux forestiers (vis ma vie de bûcheron)

Contexte

Le Parc de Chartreuse est un massif forestier qui génère de l'activité économique grâce à la valorisation des bois mais qui est également le lieu de nombreuses activités de plein air. Les Entreprises de Travaux Forestiers souffrent d'une image négative auprès du grand public. Cela est d'autant plus vrai que, pendant les chantiers forestiers, les chemins de randonnées ou voie d'accès peuvent être fortement dégradés par les engins.

Par ailleurs, les ETF constitués à 90% d'entreprises unipersonnelles sont souvent isolées, connaissent mal la réglementation s'appliquant à leur activité, n'ont pas non plus connaissance des actualités de la filière et des possibilités qui leur sont offertes (aides financières à l'investissement, carte professionnelle, mise à disposition de signalétique chantier pour les routes départementales par les maisons de territoire ...).

Description de l'action

L'opération se décompose en 2 actions :

- Organisation de visite de chantiers forestiers pendant la période estivale en lien avec l'ADETFI (Association des ETF de l'Isère) et l'association des ETF des Savoie (ASDEF) : 7 visites prévues sur la période de juillet et août
- Organisation de réunions réunissant les ETF du territoire, en lien avec l'ADETFI et l'ASDEF

Objectifs

- Aller à la rencontre des ETF du territoire de Chartreuse afin de les informer sur différents points importants les concernant, favoriser les échanges et la connaissance mutuelle des ETF pour rompre leur isolement
- Faire découvrir le métier d'ETF, l'activité forestière au grand public, qu'il soit résidents du territoire, des territoires voisins (Chambéry, Grenoble) ou touristes de passage ; favoriser l'échange entre la profession et le grand public

Budget prévisionnel et financement

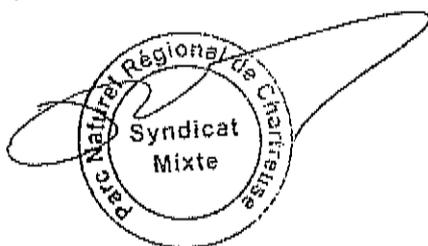
Dépenses		Recettes	
- Organisation visites de chantier (logistique, communication, dédommagement des professionnels)	10 650 €	Conseil départemental de l'Isère	10 000 €
- Organisation réunions de formation à destination des ETF	1 350 €	Conseil départemental de la Savoie	2 000 €
Total	12 000 €	Total	12 000 €

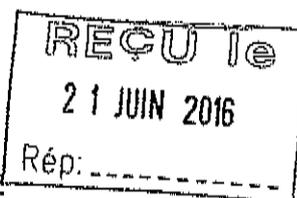
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider l'action « Mobiliser et valoriser les entreprises de travaux forestiers »
- De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus
- D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 14.06.16





**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 juin 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 17 représentants 17 voix

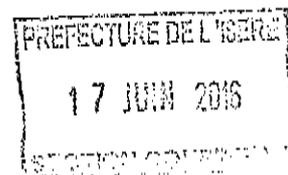
Nombres de membres Présents ou représentés : 23 représentants 33 voix

Délibération n° BS-2016/n°23

Objet : Faciliter la prise en compte des aménités dans la gestion forestière

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
BURLET Céline	ROUGIER Alain
ENGRAND Christophe	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	BURGAT Michel
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	POULET Jean-Luc



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BADREDDINE Chokri à GERIN Anne	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
BERANGER Nathalie à ESCARON Dominique	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à ARBOR Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MARO Bernard à ROUGIER Alain

Votants (en voix) : 33
 Exprimés (en voix): 33
 Pour : 33
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Faciliter la prise en compte des aménités dans la gestion forestière

Contexte

Le massif de Chartreuse est largement forestier. Cette forêt est reconnue pour sa production de bois de qualité et son rôle dans l'économie du territoire. En dehors de son rôle économique, la forêt de Chartreuse est également un lieu privilégié pour le ressourcement des habitants du massif et des agglomérations voisines (Grenoble, Chambéry, Voiron et Lyon). Ce public ne perçoit pas toujours ce rôle économique du milieu forestier. La forêt de Chartreuse est également un important réservoir de biodiversité animale et végétale. Une forêt à la biodiversité élevée affiche une résilience souvent plus importante. Les propriétaires forestiers ne sont pas toujours conscients de cet aspect et la gestion quotidienne pourrait mieux l'intégrer. Enfin, la forêt de Chartreuse est un milieu fragile, soumis comme d'autres milieux, aux effets du changement climatique. Malgré des conditions favorables à la croissance des forêts de Chartreuse, ce changement climatique semble déjà avoir des effets sur la santé des forêts.

Description de l'action

L'opération comporte 3 actions principales :

- Préservation de la biodiversité : Analyse du diagnostic forêt-biodiversité
- Appréhension du changement climatique et stockage carbone : mise en place de l'outil Bioclimsol
- Sensibilisation du grand public au rôle économique de la forêt en Chartreuse : réalisation d'une campagne photo ; réalisation d'un film reportage

Objectifs

L'opération a plusieurs objectifs :

- mieux intégrer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière
- mieux connaître les effets du changement climatique sur les forêts de Chartreuse
- sensibiliser les usagers de la forêt (loisir) à son rôle économique sur le territoire

Budget prévisionnel et financement

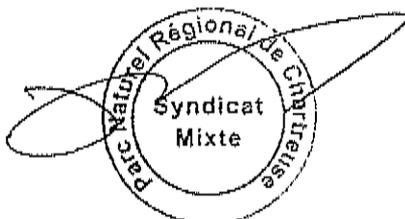
Dépenses		Recettes	
Analyse et valorisation diagnostic forêt biodiversité	3 600 €	Conseil départemental de l'Isère	13 500 €
Lancement démarche changement climatique « Bioclimsol »	4 500 €		
Outils de sensibilisation (film filière bois, acquisition photos)	5 400 €		
Total	13 500 €	Total	13 500 €

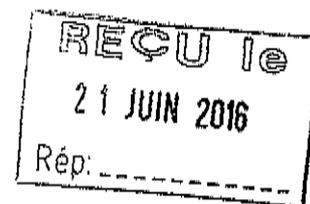
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider l'action « Faciliter la prise en compte des aménités dans la gestion forestière »
- De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus
- D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 14.06.16





**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 juin 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 16 représentants 16 voix

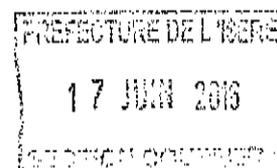
Nombres de membres Présents ou représentés : 22 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2016/n°24

Objet : Évaluation des concepts d'hébergements touristiques innovants développés par le Parc

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
	ORTHLIEB Maxence
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ROUGIER Alain
BURLET Céline	VILLIEN Roger
ENGRAND Christophe	
GERIN Anne	
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	BURGAT Michel
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CHENE Gérard
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	POULET Jean-Luc



LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BADREDDINE Chokri à GERIN Anne	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
BERANGER Nathalie à ESCARON Dominique	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à ARBOR Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MARO Bernard à ROUGIER Alain

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix): 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Évaluation des concepts d'hébergements touristiques innovants développés par le Parc

Contexte

« Au sein de l'économie touristique, les hébergements touristiques marchands occupent une place fondamentale. Dans les zones à potentiel touristique, l'existence d'une offre d'hébergement de qualité, en cohérence avec la demande, favorise largement la fréquentation touristique et joue ainsi un rôle moteur dans l'économie locale ». Ainsi, si l'on veut maintenir une activité touristique synonyme d'économie et d'emploi, il apparaît indispensable d'améliorer quantitativement et qualitativement l'hébergement touristique du massif et d'accompagner le développement de concept d'hébergements touristiques innovants en phase avec les attentes des clientèles actuelles.

Description de l'action

L'objectif de cette opération consiste à évaluer les expérimentations relatives aux Gîtes Greniers et aux Da'Huttes de Chartreuse afin de mesurer l'opportunité et la faisabilité d'un déploiement de ces démarches.

1/L'opération Gîtes Greniers initiée en 2006 sur le périmètre de la Vallée des Entremonts avait pour double ambition: **la diversification de l'activité touristique et la réhabilitation du patrimoine rural.**

Il était prévu d'accompagner, lors d'une phase test, la réhabilitation et la création de 5 greniers sur la base d'un cahier des charges définissant les principes architecturaux des greniers.

A ce jour, 3 Gîtes Greniers sont disponibles à la location. Tous ont cependant été créés et non rénovés. En effet, les caractéristiques patrimoniales des greniers semblaient trop contraignantes pour leur transformation en hébergement touristique, et pour autant ceux créés connaissent une fréquentation très en dessous de la moyenne de Chartreuse.

C'est pourquoi, il nous paraît nécessaire d'engager aujourd'hui le bilan de cette phase test par :

- une mission d'évaluation architecturale visant à mesurer l'adéquation entre ces 3 premières réalisations et le cahier des charges architectural, et selon le faire évoluer,
- confirmer ou non la compatibilité entre les caractéristiques des greniers et l'objet et la fonction touristique (chambres d'hôtes ou gîtes).

2/ Nous avons également engagé une expérimentation pour la création de HLL « made in Chartreuse » afin de répondre d'une part, aux évolutions du marché de l'hôtellerie de plein air, et d'autre part, de contribuer à la structuration et au développement de la filière bois de Chartreuse.

Un concept de HLL " Les Da'Huttes de Chartreuse" a été défini par un groupement d'architectes. La mise en œuvre de ce concept a été assurée par un groupement d'entreprises de charpentiers, d'électricien et de plombier.

4 Da'Huttes sont installées sur le camping de l'Ourson depuis l'été 2011.

D'un point de vue touristique, le produit semble correspondre aux attentes des clientèles et confère un positionnement "innovant et durable" au camping. Depuis 2011, la fréquentation ne cesse de croître.

Cependant, le coût de fabrication du produit (plus de 65 000 € TTC) est disproportionné par rapports aux réalités du marché.

Dans ces conditions, il est illusoire d'imaginer exporter ce concept et de susciter une débouchée nouvelle pour les entreprises de charpentes locales.

Afin d'évaluer le concept et ses potentiels touristiques mais également d'identifier les marges de progression du process de fabrication et diminuer les coûts de production, plusieurs études ont été conduites:

- évaluation par les labels de l'hébergement touristique (Gîtes de France et Clévacances)
- évaluation par le label Tourisme et Handicap
- analyse de la qualité constructive des HLL (étanchéité et perméabilité à l'air et à l'eau, thermographie, diagnostic ventilation).

Une dernière étape reste toutefois à engager. Il s'agirait en effet d'engager une étude marketing et économique du produit afin de mesurer la pertinence du produit au regard des marchés, sa viabilité économique, et d'identifier les perspectives du projet et les conditions à satisfaire pour l'avenir.

Budget prévisionnel et financement

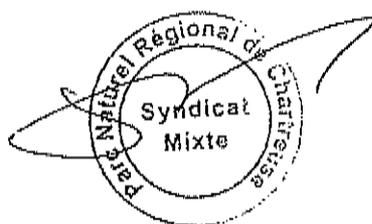
Dépenses		Recettes	
- Étude de positionnement et économique des Da'Hutttes de Chartreuse	4 490 €	Conseil départemental de la Savoie	4 500 €
- Évaluation architecturale des Gîtes Greniers	2 500 €	Conseil régional Auvergne Rhône Alpes	2 490 €
Total	6 990 €	Total	6 990 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider l'action « Évaluation des concepts d'hébergements touristiques innovants développés par le Parc »*
- *De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus*
- *D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.*

Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 14.06.16



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 juin 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 16 représentants 16 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 22 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2016/n°25

Objet : Renouvellement de la convention annuelle d'objectifs avec l'association « ADT Chartreuse tourisme ».

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
	LOVERA Jean
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ORTHLIEB Maxence
BURLET Céline	ROUGIER Alain
ENGRAND Christophe	VILLIEN Roger
GERIN Anne	
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BONNEFON Geneviève
	BURGAT Michel
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CHENE Gérard
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	POULET Jean-Luc

PREFECTURE DE L'ISERE
28 JUN 2016
SECTION COURRIERS

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BADREDDINE Chokri à GERIN Anne	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
BERANGER Nathalie à ESCARON Dominique	
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	7^{eme} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à ARBOR Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MARO Bernard à ROUGIER Alain

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix): 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Renouvellement de la convention annuelle d'objectifs avec l'association « ADT Chartreuse tourisme ».

Rappel

Le Parc de Chartreuse participe au fonctionnement et à la réalisation de certaines opérations de de l'association ADT Chartreuse tourisme en lui allouant des moyens financiers et matériels.

Résultats attendus

Au titre de la présente convention, le Parc soutient l'activité de Chartreuse Tourisme sur les missions suivantes :

- Promotion de l'offre touristique du massif de Chartreuse auprès, par ordre de priorité, des marchés : rhônalpin, francilien, et européens.
- Elaboration, promotion et commercialisation des produits touristiques de Chartreuse
- Valorisation et promotion des actions touristiques développées sur le territoire du Parc naturel régional de Chartreuse lorsque ces dernières sont conformes au projet de territoire.
- Mise en réseaux et professionnalisation des acteurs touristiques et notamment des Offices de tourisme et Syndicats d'Initiative

Par ailleurs, le Parc de Chartreuse soutient la mise en œuvre du programme d'actions annuel de Chartreuse Tourisme en fonction de leur intérêt au regard de la stratégie touristique territoriale et selon les possibilités financières du Parc. Pour 2016, du fait des subventions, régionales et européennes mobilisés mobilisé via les contrats de massif et courant sur 2 ans, il est proposé de participer à une seule action : financement de l'outil de vente en ligne : Open-system

Calendrier opérationnel

Date prévisionnelle de début de réalisation : juin 2016.

Date prévisionnelle de fin de réalisation : février 2017

Détail de la participation du Parc

Il est proposé que le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse apporte une participation maximale au fonctionnement de l'Association de 68 335,00 € (dont 57 000,00 € pour le fonctionnement et 11 335,00 € au titre de la mise à disposition des locaux) représentant 42 % du budget prévisionnel de fonctionnement de « Chartreuse tourisme » estimé à 159 702,00 €

De plus, Il est proposé que le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse apporte, au titre des opérations mise en œuvre par « Chartreuse tourisme » une participation financière de 3.000,00 € représentant 50 % du budget prévisionnel dédié à l'outil de vente en ligne estimé à 6.000,00 €.

Bilan / Évaluation

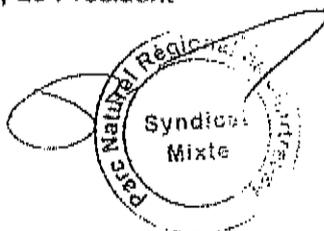
Afin de percevoir le solde de la participation financière du Parc, « Chartreuse tourisme » produira un bilan évaluatif. Les indicateurs de ce bilan tiendront compte de la stratégie touristique territoriale inscrite dans la charte de territoire.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver la convention annuelle d'objectifs avec Chartreuse Tourisme ainsi que son annexe opérationnelle,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention et son annexe opérationnelle.*

Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 14-06-2016



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 juin 2016, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 mai 2016, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON.

Nombres de membres en exercice : 34 représentants 49 voix

Nombres de membres Présents : 17 représentants 22 voix

Nombres de membres Présents ou représentés : 22 représentants 32 voix

Délibération n° BS-2016/n°26

**Objet : Organisation de la mission biodiversité, aménagement et territoire
Création de poste de chargé de la biodiversité**

LISTE DES PRESENTS :

1 ° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BADREDDINE Chokri	ARBOR Gérard
	BIENASSIS Brigitte
	ESCARON Dominique
2 ° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	LOVERA Jean
BURLET Céline	ORTHLIEB Maxence
ENGRAND Christophe	ROUGIER Alain
GERIN Anne	VILLIEN Roger
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BONNEFON Geneviève
	BURGAT Michel
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CHENE Gérard
	SPINDLER Bertrand
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	CLARET Jean-Paul
	POULET Jean-Luc

PREFECTURE DE L'ISERE
 28 JUIN 2016
 SECTION COURRIER 2

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1 ° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à ESCARON Dominique	PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul
2 ° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	PERRET Jacques à CHENE Gérard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
	7^{eme} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	SEJOURNE Denis à ARBOR Gérard
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MARO Bernard à ROUGIER Alain

Votants (en voix) : 32
 Exprimés (en voix): 32
 Pour : 32
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Organisation de la mission biodiversité, aménagement et territoire
Création de poste de chargé de la biodiversité**

RAPPELS

Le Parc avait créé en 2004 un poste de chargé de mission urbaniste – gestion de l'espace avec notamment pour mission le suivi des documents d'urbanisme, l'accompagnement des EPCI et communes dans leur projets d'aménagements et de programmes immobiliers innovants, ...

Ce poste est vacant depuis le décès de l'agent qui l'occupait.

Par ailleurs, le Parc a dans son tableau des effectifs un poste de responsable de la mission environnement, patrimoine naturel et Développement Durable (délibération du bureau syndical du 5 juillet 2011) avec notamment pour mission de renforcer la prise en compte de l'environnement dans la planification de l'espace, de suivre et d'évaluer l'état de l'environnement, ...

L'évolution des besoins du Parc notamment la révision de la charte et le nécessaire développement du travail en transversal mais aussi l'allégement du suivi spécifique sur le bouquetin en phase de fin du protocole de réintroductions ainsi que le besoin de suivi sur d'autres espèces, a conduit à une réorganisation des missions.

Celle-ci s'est traduite par la fusion de deux missions (urbanisme et environnement) avec la création d'une mission intitulée « biodiversité, aménagement et paysage » qui rassemble l'ensemble des agents concernés : l'agent en charge de la mise en œuvre du programme paysage, de l'animateur Natura 2000 et de l'agent chargé du suivi de la réintroduction du bouquetin.

Le poste de chargé de la biodiversité sera principalement chargé de :

Mettre en œuvre les actions de gestion et de conservation de la biodiversité

- Élabore et propose les orientations et actions de restauration, conservation (tétralyre, ...) ou de réintroduction (bouquetin) et réalise l'évaluation des actions.
- Participe à la politique Natura 2000 par la gestion des sites concernés.
- Anime la gestion des Espaces Naturels Sensibles gérés par le Parc.
- Soutien la mise en œuvre du PAEC Chartreuse.

Impulser et coordonner des actions dans le domaine de la biodiversité

- Propose et met en œuvre les orientations de la charte et assure son suivi dans son domaine d'activités (diagnostic, enjeux, stratégie biodiversité, suivi et évaluation).
- Gère les dossiers administratifs au plan technique et financier.
- Développe des projets structurants ou innovants à partir des besoins du territoire et des opportunités financières pour la mise en œuvre.
- Assiste les collectivités en termes de conseil et d'ingénierie pour les études et la conception de projets dans le secteur concerné.
- Répond aux sollicitations pour des projets sur le territoire en formulant notamment des avis techniques.
- Participe à la coordination des politiques publiques sur le territoire, aux réflexions et réunions (convention ERDF 38/73, réseau de conservation de la flore Alpe/Ain, comité loup/lynx, vautours, fédération des PNR, groupe de travail des PNR alpins, Observatoire des Galliformes de Montagne, Groupe national bouquetin, ...).

Développer la connaissance de la biodiversité du territoire

- Prépare la planification annuelle et pluriannuelle, l'organisation et la mise en œuvre de la politique d'inventaire et d'étude des espèces, des milieux, des ressources naturelles.
- Mobilise l'avis du conseil scientifique du Parc.
- Assure une veille réseau sur la connaissance des milieux et des espèces.
- Participe à l'élaboration et à l'animation d'observatoires territoriaux.

Diffuser, communiquer et valoriser les données dans le domaine de la biodiversité

- Assure la gestion de la base de données naturaliste du Parc et participe aux réseaux de bases de données naturalistes régionales ou nationales.
- Participe à des événements et contribue à la rédaction de publications scientifiques ou pédagogiques du Parc.
- Valorise ou participe à la valorisation des connaissances.
- Développe, mobilise et anime un réseau d'acteurs, d'habitants et d'associations.
- Organise des comptages et suivis participatifs

Niveau de recrutement : formation niveau Bac + 2

Niveau de rémunération : cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Statut : Agent titulaire de la Fonction Publique territoriale, agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984,

Temps de travail : Emploi créé à temps complet

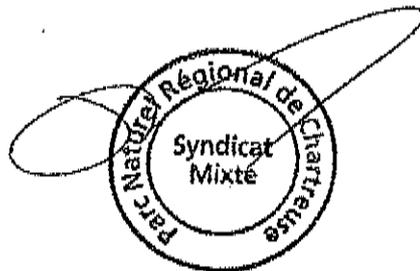
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De créer un poste de chargé de la biodiversité tel que défini ci-dessus
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Dès lors que le poste aura été créé et après avis du CTP, le poste de chargé d'étude bouquetin sera supprimé.

Ainsi fait et délibéré le 10 juin 2016,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 14-06-2016



DECISIONS DU PRESIDENT

- 1 Mise en œuvre des MAEC sur le territoire de Chartreuse Lots 1 et 3
- 2 Signature du marché relatif à la prestation de service pour la création d'une charte signalétique
- 3 Mise en œuvre des MAEC sur le territoire de Chartreuse Lots 2-6 et 8
- 4 Recherche de sites swarming chiroptères du Parc de Chartreuse
- 5 Valorisation des outils de médiation et de sensibilisation en paysage et en urbanisme
- 6 Approche globale et transversale du développement économique sur le Parc de Chartreuse
- 7 Accompagnement à la gestion et à la limitation des loisirs motorisés – Fonctionnement et investissement
- 8 Acquisition d'outils de géolocalisation adaptés au SIT
- 9 Mise en place d'une application métier à partir du Système d'Information Territoriale de gestion de l'assainissement non collectif
- 10 Programmation Education au Territoire 2016/2017 – Echanges scolaires
- 11 Programmation Education au Territoire 2016/2017 – Soutien projets pédagogiques des jeunes du premier degré
- 12 Programmation Education au Territoire 2016/2017 – Soutien projets pédagogiques des jeunes du second degré
- 13 Programmation Education au Territoire 2016/2017 – Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances
- 14 Programmation Education au Territoire 2016/2017 – Soutien aux projets pédagogiques Hors Temps Scolaires
- 15 Soutien aux projets culturels et patrimoniaux : validation des plans de financement

DECISION DE LA PRESIDENTE PRISE PAR DELEGATION DU COMITE
SYNDICAL

N° 16/01

Objet : Mise en œuvre des MAEC sur le territoire de Chartreuse Lots 1 et 3

La Présidente du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 16/06/2014 au cours de laquelle a été procédé à l'élection de la Présidente,

Vu la délibération du Comité Syndical du 16/06/2014 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées à la Présidente,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 28

Considérant la mise en concurrence faite sur le site Internet du Parc et le site du BOAMP,

Considérant l'analyse des offres réalisée par la Présidente,

Considérant la conformité de l'offre de la Ligue de Protection des Oiseaux Isère pour le lot 1 et celle du CEN Isère pour le lot 3,

DECIDE

Article 1 :

De signer les marchés suivants relatifs à la mise en œuvre des MAEC sur le territoire de Chartreuse pour le lot 1 avec la LPO Isère 5, place Bir Hakeim 38000 Grenoble et dont le montant s'élève à 550 € TTC par jour et pour le lot 3 avec le CEN Isère Maison Borel 2, Rue des Mails 38120 Saint Egrève et dont le montant s'élève à 186 € TTC par jour.

Article 2 :

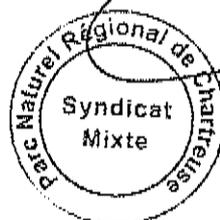
Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 12.02.16

Pour copie conforme

La Présidente
Eliane GIRAUD



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 16/02

Objet : signature du marché relatif à la prestation de service pour la création d'une charte signalétique

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président

Vu le code des marchés publics et notamment son article 28

Considérant la mise en concurrence faite sur le site Internet du Parc et le site internet des Affiches de Grenoble et du Dauphiné,

Considérant l'analyse des offres réalisée par le Président,

Considérant la conformité de l'offre de TELOA

DECIDE

Article 1 :

De signer le marché relatif à la prestation de service pour la création d'une charte signalétique avec TELOA et dont le montant s'élève pour la tranche ferme à 15 900 € TTC et pour la tranche conditionnelle à 3 900 € TTC.

Article 2 :

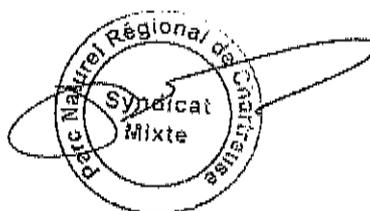
Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 17/05/2016



Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 16/03

Objet : Mise en œuvre des MAEC sur le territoire de Chartreuse Lots 2-6 et 8

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

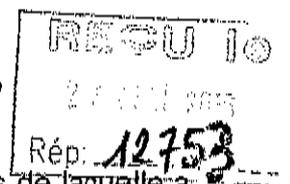
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président

Vu le code des marchés publics et notamment son article 28

Considérant la mise en concurrence faite sur le site Internet du Parc et le site du BOAMP,

Considérant l'analyse des offres réalisée par le Président,

Considérant la conformité des offres,



DECIDE

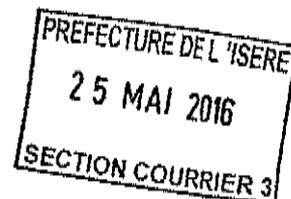
Article 1 :

De signer les marchés suivants :

Lot N°2 avec la LPO Savoie 73290 LA MOTTE SERVOLEX sur une base de 550 € net de taxes la journée

Lot N° 6 avec la LPO Savoie 73290 LA MOTTE SERVOLEX sur une base de 550 € net de taxes la journée

Lot N°8 avec la société d'économie alpestre de Savoie 73190 SAINT BALDOPH sur une base de 570 € HT la journée.



Article 2 :

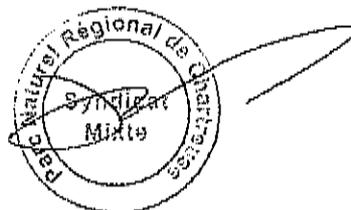
Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 17/05/2016

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 04/16

Objet : « Recherche de sites de swarming chiroptères du Parc de Chartreuse »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 30/04/2016 validant la programmation 2016,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Recherche de sites de swarming chiroptères du Parc de Chartreuse» est arrêté comme suit :

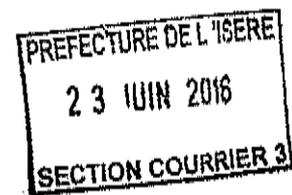
Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Etude et recherche des sites de regroupement automnal (swarming)</i>	16 860,00 €	<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	4 860,00 €
		<i>DREAL</i>	12 000,00 €
TOTAL	16 860,00 €	TOTAL	16 860,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et la DREAL seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité



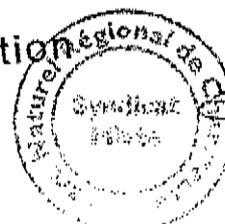
Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

21 JUIN 2016

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

Par délégation



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 05/16

Objet : « *Valorisation des outils de médiation et de sensibilisation en paysage et en urbanisme* »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 30/04/2016 validant la programmation 2016,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Valorisation des outils de médiation et de sensibilisation en paysage et en urbanisme» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Mon village au grand air</i>	2 160,00 €	<i>Conseil Départemental de l'Isère</i>	6 160,00 €
<i>Paysages sonores</i>	4 000,00 €		
TOTAL	6 160,00 €	TOTAL	6 160,00 €

Article 2 :

Le Conseil Départemental de l'Isère sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité



Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

21 JUN 2016

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

Par délégation



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 06/16

Objet : « *Approche globale et transversale du développement économique sur le Parc de Chartreuse* »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 30/04/2016 validant la programmation 2016,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Approche globale et transversale du développement économique sur le Parc de Chartreuse» est arrêté comme suit :

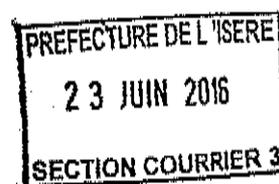
Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Réalisation du diagnostic expérimental</i>	15 000,00 €	<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	8 653,00 €
		<i>CD 38</i>	6 347,00 €
TOTAL	15 000,00 €	TOTAL	15 000,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de l'Isère seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité



Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

21 JUN 2016

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

Par délégation



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 07/16

Objet : « Accompagnement à la gestion et à la limitation des loisirs motorisés - Fonctionnement et investissement »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 30/04/2016 validant la programmation 2016,

DECIDE

Article 1 :

Les plans de financement définitif relatifs aux opérations :

«Accompagnement à la gestion et à la limitation des loisirs motorisés en fonctionnement et investissement» sont arrêtés comme suit :

Budget Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement en €		Recettes en €	
<i>Ingénierie sur 6 mois</i>	20 000,00 €	<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	20 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €	TOTAL	20 000,00 €

Budget investissement

Dépenses d'investissement en €		Recettes en €	
<i>Signalétique réglementaire</i>	7 100,00 €	<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	7 100,00 €
TOTAL	7 100,00 €	TOTAL	7 100,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes sera sollicité en vue du financement de ces opérations.

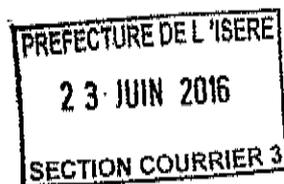
Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

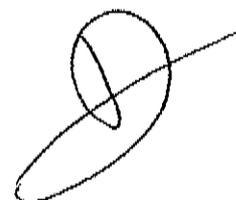
21 JUIN 2016

Par délégation



Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 08/16

Objet : « Acquisition d'outils de géolocalisation adaptés au SIT »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 30/04/2016 validant la programmation 2016,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Acquisition d'outils de géolocalisation adaptés au SIT» est arrêté comme suit :

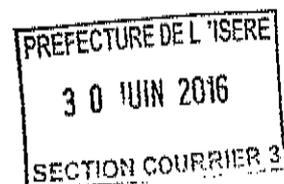
Dépenses en €		Recettes en €	
<i>GPS précision sub-métrique Trimble, logiciel de saisie et de post-traitement</i>	14 148,00 €	<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	14 148,00 €
TOTAL	14 148,00 €	TOTAL	14 148,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité



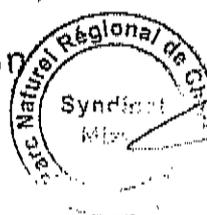
Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le 27-06-2016

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

Par délégation



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 09/16

Objet : « Mise en place d'une application métier à partir du Système d'Information Territorial de gestion de l'assainissement non collectif »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 30/04/2016 validant la programmation 2016,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Mise en place d'une application métier à partir du Système d'Information Territorial de gestion de l'assainissement non collectif » est arrêté comme suit :

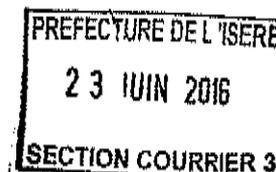
Dépenses en €		Recettes en €	
Licence application Geo SPANC, maintenance d'une année, prestations d'intégration des données existantes, transfert de compétences et formation sur site	18 460,00 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	9 230,00 €
		Communauté de communes Cœur de Chartreuse	9 230,00 €
TOTAL	18 460,00 €	TOTAL	18 460,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté de communes Cœur de Chartreuse seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité



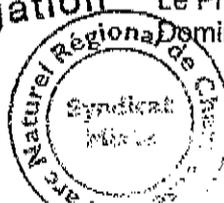
Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

Pour copie conforme

21 JUIN 2016

Par délégation

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 10/16

Objet : « *Programmation Education au territoire 2016-2017 - Echanges scolaires* »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 30/04/2016 validant la programmation 2016,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Echanges scolaires 2016-2017» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Prestation pour 10 projets aidés</i>	5 000,00 €	<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	1 500,00 €
		<i>Conseil Départemental Savoie</i>	3 500,00 €
TOTAL	5 000,00 €	TOTAL	5 000,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité



Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

21 JUN 2016

Par délégation



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 11/16

Objet : « *Programmation Education au territoire 2016-2017 - Soutien projets pédagogiques des jeunes du premier degré* »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 30/04/2016 validant la programmation 2016,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Soutien projets pédagogiques des jeunes du premier degré 2016-2017» est arrêté comme suit :

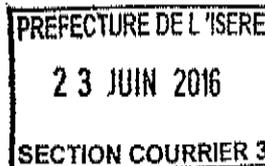
Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Prestation pour 53 projets aidés</i>	34 818,00 €	<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	17 310,00 €
		<i>Conseil Départemental Savoie</i>	17 508,00 €
TOTAL	34 818,00 €	TOTAL	34 818,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité



Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

21 JUN 2016

Par délégation



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 12/16

Objet : « *Programmation Education au territoire 2016-2017 - Soutien projets pédagogiques des jeunes du second degré* »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 30/04/2016 validant la programmation 2016,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Soutien projets pédagogiques des jeunes du second degré 2016-2017 » est arrêté comme suit :

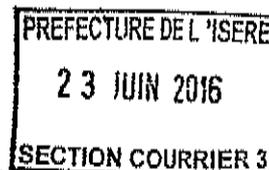
Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Prestation pour 14 projets aidés</i>	8 820,00 €	<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	3 820,00 €
		<i>Conseil Départemental Savoie</i>	5 000,00 €
TOTAL	8 820,00 €	TOTAL	8 820,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité



Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

21 JUN 2016

Par délégation

Syndicat
M. Escaron

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 13/16

Objet : « *Programmation Education au territoire 2016-2017 - Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances* »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 30/04/2016 validant la programmation 2016,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Soutien projets pédagogiques des centres de vacances 2016-2017» est arrêté comme suit :

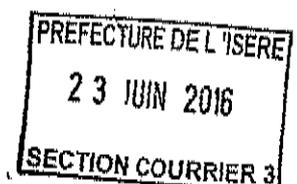
Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Prestation pour 18 projets aidés</i>	6 300,00 €	<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	1 300,00 €
		<i>Conseil Départemental Savoie</i>	5 000,00 €
TOTAL	6 300,00 €	TOTAL	6 300,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité



Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

Pour copie conforme

21 JUN 2016

Par délégation

Le Président
Dominique ESCARON



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 14/16

Objet : « *Programmation Education au territoire 2016-2017 - Soutien aux projets pédagogiques Hors Temps Scolaires* »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 30/04/2016 validant la programmation 2016,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «Soutien projets pédagogiques Hors Temps Scolaires 2016-2017» est arrêté comme suit :

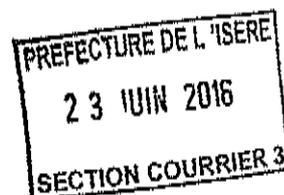
Dépenses en €		Recettes en €	
<i>Prestation pour 10 projets aidés</i>	6 000,00 €	<i>Région Auvergne Rhône-Alpes</i>	2 000,00 €
		<i>Conseil Départemental Savoie</i>	4 000,00 €
TOTAL	6 000,00 €	TOTAL	6 000,00 €

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité



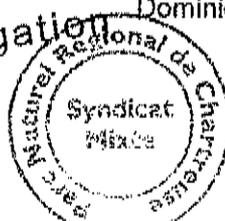
Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

Pour copie conforme

21 JUN 2016

Le Président
Dominique ESCARON

Par délégation



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 15/16

Objet : « Soutien aux projets culturels et patrimoniaux : validation des plans de financement »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation 08/04/2016 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 08/04/2016 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 30/04/2016 validant la programmation 2016,

DECIDE

Article 1 :

Le soutien du Parc aux opérations relatives aux projets culturels et patrimoniaux : s'établit comme suit :

<u>Soutien aux projets culturels :</u>	
Association AADEC - Théâtre aux Entremonts, budget total de l'action : 16 192 € Soutien ligne Contrat Parc.....	1 963,00 €
Association Les Artistes de Chartreuse - Ma Chartreuse et l'artiste, budget total de l'action : 23 672 € Soutien ligne Contrat Parc.....	2 000,00 €
Association Ephémère - Développement de l'animation culturelle de proximité, budget total de l'action : 50 123 € Soutien ligne Contrat Parc.....	12 000,00 €
Association Excès - Résidence de création et de recherche Sanas', budget total de l'action : 56 300 € Soutien ligne Contrat Parc.....	3 600,00 €
Association Instinctaf - Culture en campagne Budget total de l'action : 88 138 € Soutien ligne Contrat Parc.....	6 500,00 €
Radio Couleur Chartreuse - Rencontres rurales interdisciplinaires Face à Femmes Budget total de l'action : 10 600 € Soutien ligne Contrat Parc.....	1 200,00 €
TOTAL	27 263,00 €

<u>Soutien à la sauvegarde du patrimoine bâti :</u>	
Projet Mallier / Durand, maison traditionnelle Budget total de l'action : 3 014 € Soutien ligne Contrat Parc.....	1 050,00 €
Projet Mairie Miribel les Echelles, Chapelle de l'Alumnat Budget total de l'action : 6 220 € Soutien ligne Contrat Parc.....	2 170,00 €
Projet Mairie St Pierre d'Entremont Isère, Vitraux église Budget total de l'action : 14 500 € Soutien ligne Contrat Parc.....	5 000,00 €
TOTAL	8 220,00 €

PREFECTURE DE L'ISERE

30 JUIN 2016

SECTION COURRIER :

Article 2 :

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes sera sollicité en vue du financement de ces opérations.

Copie adressée :

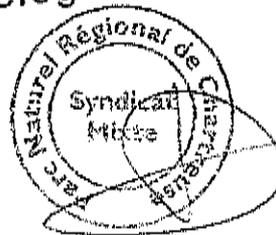
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 27-06-2016

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

Par délégation

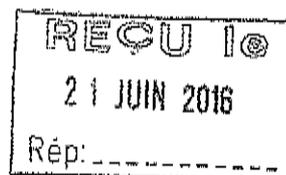


ARRETES DU PRESIDENT

- 57 Délégation de signature et de représentation à Céline Buriel
- 58 Délégation de compétences et de signature à Corine Wolff
- 59 Délégation de compétences et de signature à Céline Buriel
- 60 Délégation de compétences et de signature à Gérard Arbor
- 61 Délégation de compétences et de signature à Denis Séjourné
- 62 Délégation de compétences et de signature à Nathalie Beranger
- 63 Délégation de compétences et de signature à Christophe Engrand
- 64 Délégation de compétences et de signature à Anne Gerin
- 65 Délégation de compétences et de signature à Brigitte Bienassis
- 66 Délégation de compétences et de signature à Jean Lovera
- 67 Délégation de compétences et de signature à Roger Villien
- 68 Délégation de compétences et de signature à Alain Rougier
- 73 Délégation de signature à Denis Séjourné

Tous les autres arrêtés concernent le personnel et ne sont pas concernés par ce recueil

ARRETE n°2016/57



Le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004

Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu la délibération n° CS-2016/01 du Comité syndical du 8 avril 2016 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,

Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2015/13 du 8 juin 2015 désignant Céline BURLET pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,

Vu la délibération n° BS-2016/07 du Bureau syndical du 29 avril 2016 désignant Céline BURLET, Vice-présidente,

En cas d'absence ou d'empêchement du Président.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

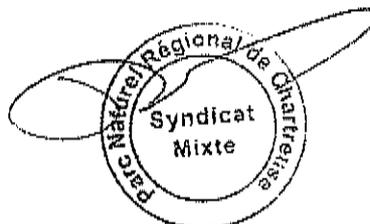
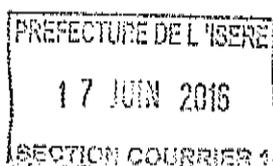
Le Président donne délégation à Madame Céline BURLET, vice-présidente, dans les formes suivantes:

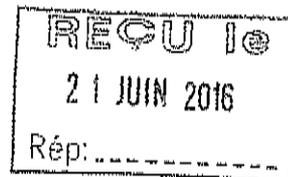
- de signature pour tous certificats, actes administratifs ou notariés et toutes pièces administratives, ainsi que les mandats, titres de recettes et toutes pièces s'y rapportant.
- pour le représenter dans tous les actes et les décisions liés au fonctionnement du Syndicat mixte et la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse.

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Isère et copie sera faite à l'intéressée.

Notifié à l'intéressée le : 10. 06. 16
La vice-présidente
Céline BURLET
(Signature)

Fait à St Pierre de Chartreuse
Le 10-6-2016
Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON





ARRETE n°2016/58

**PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT
A Corine WOLFF, 1^{ère} Vice-présidente, en charge de la Charte**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
Vu la délibération n° CS-2016/01 du Comité syndical du 8 avril 2016 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,
Vu la délibération n° CS-2016/04 du Comité syndical du 8 avril 2016 relative aux délégations de compétence du Comité syndical au Président,
Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2015/13 du 8 juin 2015 désignant Corine WOLFF pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,
Vu la délibération n° BS-2016/07 du Bureau syndical du 29 avril 2016 désignant Corine WOLFF, 1^{ère} Vice-présidente,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de fonction aux Vice-Présidents.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de compétences est donnée à Corine WOLFF, 1^{ère} Vice-présidente, pour traiter toute question relative à la Charte du Parc. Sont notamment incluses dans le champ de cette délégation les questions liées à la révision de la Charte et au Système d'information territorial.

Dans et uniquement dans son domaine de compétences, la 1^{ère} Vice-présidente :

- propose au Bureau syndical des orientations et des projets,
- pilote les travaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre des actions,
- signe tout document nécessaire à la mise en œuvre des opérations et actions,
- s'attache à entretenir des relations étroites avec les différentes administrations, associations et organismes intervenant dans son domaine de compétences,
- avec l'appui de l'équipe technique et en accord avec la direction, s'assure des moyens nécessaires à l'exercice de sa délégation,
- travaille en liaison avec les autres Vice-présidents et les membres du Bureau syndical.

ARTICLE 2 : La délégation de signature de Corine WOLFF entraînée par cette délégation de compétences concernent les domaines de compétences qui lui sont confiés.

ARTICLE 3: Cette délégation entrera en vigueur à compter de la signature du présent acte subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

ARTICLE 4: Le présent arrêté sera exécutoire après transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

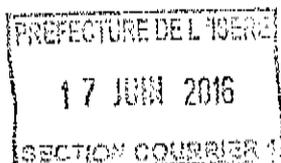
ARTICLE 5 : Monsieur le receveur des Echelles, comptable du Syndicat mixte, et Monsieur le Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont les effets courent à compter de la date de sa signature.

Notifié à l'intéressée le : 10.06.16

La 1^{ère} vice-présidente

Corine WOLFF

(Signature)



Fait à St Pierre de Chartreuse

Le 10-6-2016

Pour copie conforme

Le Président

Dominique ESCARON



ARRETE n°2016/59

PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT

A Céline BURLET, Vice-présidente en charge de l'Administration et des Finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004,
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
Vu la délibération n° CS-2016/01 du Comité syndical du 8 avril 2016 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,
Vu la délibération n° CS-2016/04 du Comité syndical du 8 avril 2016 relative aux délégations de compétence du Comité syndical au Président,
Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2015/13 du 8 juin 2015 désignant Céline BURLET pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,
Vu la délibération n° BS-2016/07 du Bureau syndical du 29 avril 2016 désignant Céline BURLET, Vice-présidente,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de fonction aux Vice-présidents.

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de compétences est donnée à Céline BURLET, vice-présidente, pour traiter toute question relative à l'Administration et aux Finances. Sont notamment incluses dans le champ de cette délégation les questions liées au budget, au personnel et à la communication.

Dans ce cadre, la Vice-présidente :

- propose au Bureau des orientations et des projets dans son domaine de compétences,
- pilote les travaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre de ces actions,
- signe tout document nécessaire à la mise en œuvre des opérations et actions,
- s'attache à entretenir des relations étroites avec les différentes administrations, associations et organismes intervenant dans son domaine de compétences,
- avec l'appui de l'équipe technique et en accord avec la direction, s'assure des moyens nécessaires à l'exercice de sa délégation,
- travaille en liaison avec les autres Vice-présidents et les membres du Bureau syndical.

ARTICLE 2 : La délégation de signature de Céline BURLET entraînée par cette délégation de compétences concernent les domaines de compétences qui lui sont confiés, sans préjuger des délégations générales qui lui ont été confiées dans le cadre de l'arrêté du Président n°2016/57.

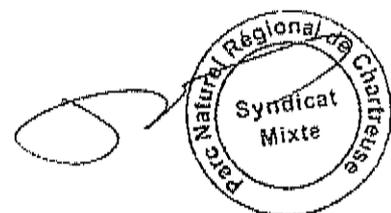
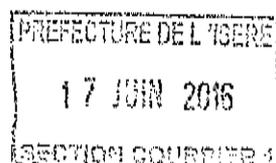
ARTICLE 3: Cette délégation entrera en vigueur à compter de la signature du présent acte subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire après transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Monsieur le receveur des Echelles, comptable du Syndicat mixte, et Monsieur le Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont les effets courent à compter de la date de sa signature.

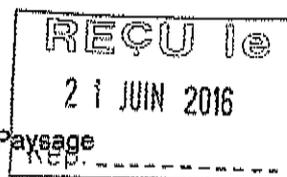
Notifié à l'intéressée le : 10. 06. 16
La vice-présidente
Céline BURLET
(Signature)

Fait à St Pierre de Chartreuse
Le 10-6-2016
Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON



ARRETE n°2016/60

PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT
A Gérard ARBOR, Vice-président en charge de la Biodiversité et du Paysage



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004,
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
Vu la délibération n° CS-2016/01 du Comité syndical du 8 avril 2016 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,
Vu la délibération n° CS-2016/04 du Comité syndical du 8 avril 2016 relative aux délégations de compétence du Comité syndical au Président,
Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2014/10 du 16 juin 2014 désignant Gérard ARBOR pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,
Vu la délibération n° BS-2016/07 du Bureau syndical du 29 avril 2016 désignant Gérard ARBOR, Vice-président,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de fonction aux Vice-présidents.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de compétences est donnée à Gérard ARBOR, Vice-président, pour traiter toute question relative à la Biodiversité et au Paysage. Sont notamment incluses dans le champ de cette délégation les questions liées aux espaces naturels remarquables (Réserve Naturelle, Natura 2000, Espaces Naturels sensibles), à l'eau et au milieu aquatique, aux instances de concertation et d'expertise environnementale (plateforme environnement et Conseil scientifique).

Dans et uniquement dans son domaine de compétences, le Vice-président :

- propose au Bureau syndical des orientations et des projets,
- pilote les travaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre des actions,
- signe tout document nécessaire à la mise en œuvre des opérations et actions,
- s'attache à entretenir des relations étroites avec les différentes administrations, associations et organismes intervenant dans son domaine de compétences,
- avec l'appui de l'équipe technique et en accord avec la direction, s'assure des moyens nécessaires à l'exercice de sa délégation,
- travaille en liaison avec les autres Vice-présidents et les membres du Bureau syndical.

ARTICLE 2 : La délégation de signature de Gérard ARBOR entraînée par cette délégation de compétences est strictement limitée aux seules correspondances concernant les domaines de compétences qui lui sont confiés.

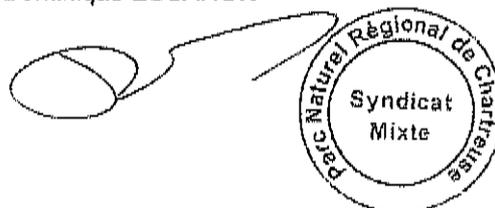
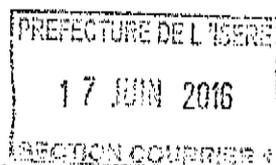
ARTICLE 3 : Cette délégation entrera en vigueur à compter de la signature du présent acte subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire après transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Monsieur le receveur des Echelles, comptable du Syndicat mixte, et Monsieur le Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont les effets courent à compter de la date de sa signature.

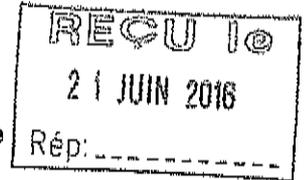
Notifié à l'intéressé le : 10.06.16
Le vice-président
Gérard ARBOR
(Signature)

Fait à St Pierre de Chartreuse
Le 10-6-2016
Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON



ARRETE n°2016/61

PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT
A Denis SEJOURNE, Vice-président en charge de l'Economie



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004,
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
Vu la délibération n° CS-2016/01 du Comité syndical du 8 avril 2016 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,
Vu la délibération n° CS-2016/04 du Comité syndical du 8 avril 2016 relative aux délégations de compétence du Comité syndical au Président,
Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2014/10 du 16 juin 2014 désignant Denis SEJOURNE pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,
Vu la délibération n° BS-2016/07 du Bureau syndical du 29 avril 2016 désignant Denis SEJOURNE, vice-président,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de fonction aux Vice-présidents.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de compétences est donnée à Denis SEJOURNE, Vice-président, pour traiter toute question relative à l'Economie. Sont notamment incluses dans le champ de cette délégation les questions liées à l'emploi, à la création et reprise d'activités, à l'innovation et aux services, à l'artisanat, au commerce et à l'industrie.

Dans et uniquement dans son domaine de compétences, le Vice-président :

- propose au Bureau syndical des orientations et des projets,
- pilote les travaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre des actions,
- signe tout document nécessaire à la mise en œuvre des opérations et actions,
- s'attache à entretenir des relations étroites avec les différentes administrations, associations et organismes intervenant dans son domaine de compétences,
- avec l'appui de l'équipe technique et en accord avec la direction, s'assure des moyens nécessaires à l'exercice de sa délégation,
- travaille en liaison avec les autres Vice-présidents et les membres du Bureau syndical.

ARTICLE 2 : La délégation de signature de Denis SEJOURNE entraînée par cette délégation de compétences est strictement limitée aux seules correspondances concernant les domaines de compétences qui lui sont confiés.

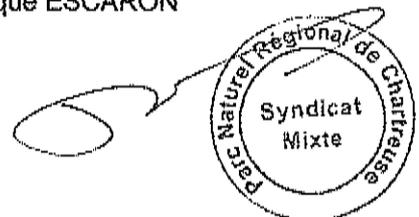
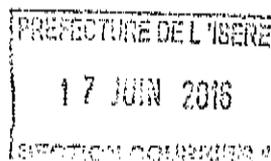
ARTICLE 3 : Cette délégation entrera en vigueur à compter de la signature du présent acte subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire après transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

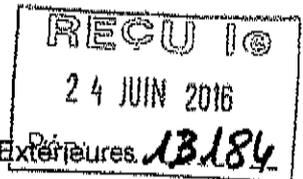
ARTICLE 5 : Monsieur le receveur des Echelles, comptable du Syndicat mixte, et Monsieur le Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont les effets courent à compter de la date de sa signature.

Notifié à l'intéressé le : 10.06.16
Le vice-président
Denis SEJOURNE
(Signature)

Fait à St Pierre de Chartreuse
Le 10-6-2016
Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON



ARRETE n°2016/62



PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT
A Nathalie BERANGER, Vice-présidente en charge des Relations Extérieures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004,
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
Vu la délibération n° CS-2016/01 du Comité syndical du 8 avril 2016 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,
Vu la délibération n° CS-2016/04 du Comité syndical du 8 avril 2016 relative aux délégations de compétence du Comité syndical au Président,
Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2016/02 du 8 avril 2016 désignant Nathalie BERANGER pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,
Vu la délibération n° BS-2016/07 du Bureau syndical du 29 avril 2016 désignant Nathalie BERANGER, Vice-présidente,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de fonction aux Vice-présidents.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de compétences est donnée à Nathalie BERANGER, vice-présidente, pour traiter toute question relative aux Relations Extérieures. Sont notamment incluses dans le champ de cette délégation les questions liées au financement du Parc (statutaire, politiques territoriales, maison ...), aux relations avec les partenaires.

Dans et uniquement dans son domaine de compétences, la Vice-présidente :

- propose au Bureau syndical des orientations et des projets,
- pilote les travaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre des actions,
- signe tout document nécessaire à la mise en œuvre des opérations et actions,
- s'attache à entretenir des relations étroites avec les différentes administrations, associations et organismes intervenant dans son domaine de compétences,
- avec l'appui de l'équipe technique et en accord avec la direction, s'assure des moyens nécessaires à l'exercice de sa délégation,
- travaille en liaison avec les autres Vice-présidents et les membres du Bureau syndical.

ARTICLE 2 : La délégation de signature de Nathalie BERANGER entraînée par cette délégation de compétences concernent les domaines de compétences qui lui sont confiés.

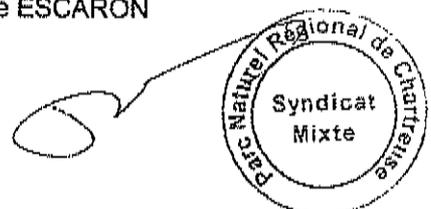
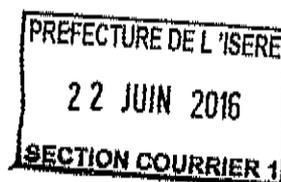
ARTICLE 3 : Cette délégation entrera en vigueur à compter de la signature du présent acte subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire après transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Monsieur le receveur des Echelles, comptable du Syndicat mixte, et Monsieur le Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont les effets courent à compter de la date de sa signature.

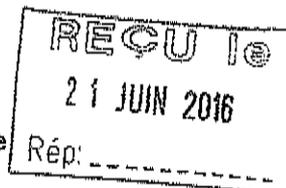
Notifié à l'intéressée le : 17-06-2016
La vice-présidente
Nathalie BERANGER
(Signature)

Fait à St Pierre de Chartreuse
Le 17-06-2016
Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON



ARRETE n°2016/63

PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT
A Christophe ENGRAND, Vice-président en charge du Tourisme



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004,
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
Vu la délibération n° CS-2016/01 du Comité syndical du 8 avril 2016 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,
Vu la délibération n° CS-2016/04 du Comité syndical du 8 avril 2016 relative aux délégations de compétence du Comité syndical au Président,
Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2015/13 du 8 juin 2015 désignant Christophe ENGRAND pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,
Vu la délibération n° BS-2016/07 du Bureau syndical du 29 avril 2016 désignant Christophe ENGRAND, Vice-président,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de fonction aux Vice-présidents.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de compétences est donnée à Christophe ENGRAND, Vice-président, pour traiter toute question relative au Tourisme. Sont notamment incluses dans le champ de cette délégation les questions liées à la randonnée et aux activités nature (PDIPR, PDESI,...), aux hébergements, à Chartreuse Tourisme.

Dans et uniquement dans son domaine de compétences, le Vice-président :

- propose au Bureau syndical des orientations et des projets,
- pilote les travaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre des actions,
- signe tout document nécessaire à la mise en œuvre des opérations et actions,
- s'attache à entretenir des relations étroites avec les différentes administrations, associations et organismes intervenant dans son domaine de compétences,
- avec l'appui de l'équipe technique et en accord avec la direction, s'assure des moyens nécessaires à l'exercice de sa délégation,
- travaille en liaison avec les autres Vice-présidents et les membres du Bureau syndical.

ARTICLE 2 : La délégation de signature de Christophe ENGRAND entraînée par cette délégation de compétences est strictement limitée aux seules correspondances concernant les domaines de compétences qui lui sont confiés.

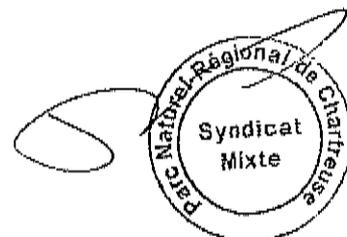
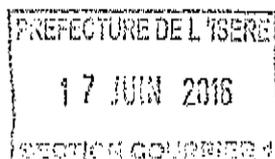
ARTICLE 3 : Cette délégation entrera en vigueur à compter de la signature du présent acte subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire après transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Monsieur le receveur des Echelles, comptable du Syndicat mixte, et Monsieur le Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont les effets courent à compter de la date de sa signature.

Notifié à l'intéressé le : 10.06.16
Le vice-président
Christophe ENGRAND
(Signature)

Fait à St Pierre de Chartreuse
Le 10-6-2016
Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON



ARRETE n°2016/64

REÇU 10

21 JUN 2016

PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT

A Anne GERIN, Vice-présidente en charge de l'Urbanisme et des Déplacements

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004,
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
Vu la délibération n° CS-2016/01 du Comité syndical du 8 avril 2016 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,
Vu la délibération n° CS-2016/04 du Comité syndical du 8 avril 2016 relative aux délégations de compétence du Comité syndical au Président,
Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2015/13 du 8 juin 2015 désignant Anne GERIN pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,
Vu la délibération n° BS-2016/07 du Bureau syndical du 29 avril 2016 désignant Anne GERIN, Vice-présidente,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de fonction aux Vice-présidents.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de compétences est donnée à Anne GERIN, Vice-présidente, pour traiter toute question relative à l'Urbanisme et aux Déplacements. Sont notamment incluses dans le champ de cette délégation les questions liées à la planification territoriale (PLU/PLUI/SCOT), aux aménagements et aux mobilités.

Dans et uniquement dans son domaine de compétences, la Vice-présidente :

- propose au Bureau syndical des orientations et des projets,
- pilote les travaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre des actions,
- signe tout document nécessaire à la mise en œuvre des opérations et actions,
- s'attache à entretenir des relations étroites avec les différentes administrations, associations et organismes intervenant dans son domaine de compétences,
- avec l'appui de l'équipe technique et en accord avec la direction, s'assure des moyens nécessaires à l'exercice de sa délégation,
- travaille en liaison avec les autres Vice-présidents et les membres du Bureau syndical.

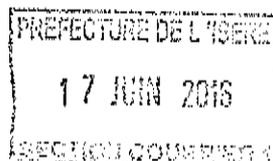
ARTICLE 2 : La délégation de signature de Anne GERIN entraînée par cette délégation de compétences est strictement limitée aux seules correspondances concernant les domaines de compétences qui lui sont confiés.

ARTICLE 3 : Cette délégation entrera en vigueur à compter de la signature du présent acte subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

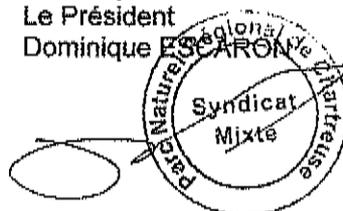
ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire après transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Monsieur le receveur des Echelles, comptable du Syndicat mixte, et Monsieur le Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont les effets courent à compter de la date de sa signature.

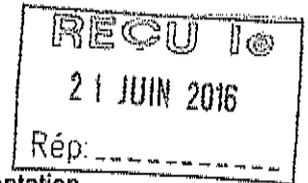
Notifié à l'intéressée le : 10.06.16
La vice-présidente
Anne GERIN
(Signature)



Fait à St Pierre de Chartreuse
Le 10-6-2016
Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON



ARRETE n°2016/65



PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT
A Brigitte BIENASSIS, Vice-présidente en charge de l'Agriculture et l'Alimentation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004,
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
Vu la délibération n° CS-2016/01 du Comité syndical du 8 avril 2016 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,
Vu la délibération n° CS-2016/04 du Comité syndical du 8 avril 2016 relative aux délégations de compétence du Comité syndical au Président,
Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2014/10 du 16 juin 2014 désignant Brigitte BIENASSIS pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,
Vu la délibération n° BS-2016/07 du Bureau syndical du 29 avril 2016 désignant Brigitte BIENASSIS, Vice-présidente,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de fonction aux Vice-présidents.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de compétences est donnée à Brigitte BIENASSIS, Vice-présidente, pour traiter toute question relative à l'Agriculture et à l'Alimentation. Sont notamment incluses dans le champ de cette délégation les questions liées l'installation, transmission, foncier, les circuits courts, l'agri tourisme, le pastoralisme, l'agri environnement.

Dans et uniquement dans son domaine de compétences, la Vice-présidente :

- propose au Bureau syndical des orientations et des projets,
- pilote les travaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre des actions,
- signe tout document nécessaire à la mise en œuvre des opérations et actions,
- s'attache à entretenir des relations étroites avec les différentes administrations, associations et organismes intervenant dans son domaine de compétences,
- avec l'appui de l'équipe technique et en accord avec la direction, s'assure des moyens nécessaires à l'exercice de sa délégation,
- travaille en liaison avec les autres Vice-présidents et les membres du Bureau syndical.

ARTICLE 2 : La délégation de signature de Brigitte BIENASSIS entraînée par cette délégation de compétences est strictement limitée aux seules correspondances concernant les domaines de compétences qui lui sont confiés.

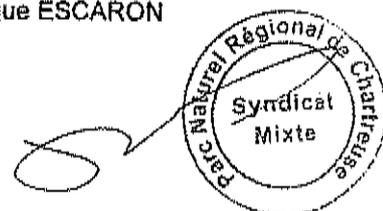
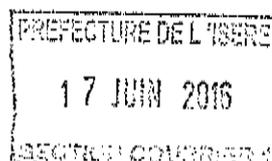
ARTICLE 3 : Cette délégation entrera en vigueur à compter de la signature du présent acte subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

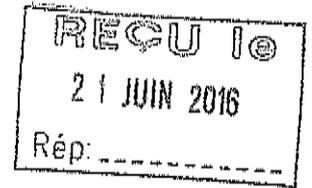
ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire après transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Monsieur le receveur des Echelles, comptable du Syndicat mixte, et Monsieur le Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont les effets courent à compter de la date de sa signature.

Notifié à l'intéressée le : 10.06.16
La vice-présidente
Brigitte BIENASSIS
(Signature)

Fait à St Pierre de Chartreuse
Le 10-6-2016
Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON





ARRETE n°2016/66

**PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT
A Jean LOVERA, Vice-président en charge de la Culture et des Evènements**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004,
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
Vu la délibération n° CS-2016/01 du Comité syndical du 8 avril 2016 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,
Vu la délibération n° CS-2016/04 du Comité syndical du 8 avril 2016 relative aux délégations de compétence du Comité syndical au Président,
Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2014/10 du 16 juin 2014 désignant Jean LOVERA pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,
Vu la délibération n° BS-2016/07 du Bureau syndical du 29 avril 2016 désignant Jean LOVERA, Vice-président,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de fonction aux Vice-présidents.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de compétences est donnée à Jean LOVERA, Vice-président, pour traiter toute question relative à la Culture et aux Evènements. Sont notamment incluses dans le champ de cette délégation les questions liées au patrimoine bâti, au patrimoine culturel, aux sports et évènements.

Dans et uniquement dans son domaine de compétences, le Vice-président :

- propose au Bureau syndical des orientations et des projets,
- pilote les travaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre des actions,
- signe tout document nécessaire à la mise en œuvre des opérations et actions,
- s'attache à entretenir des relations étroites avec les différentes administrations, associations et organismes intervenant dans son domaine de compétences,
- avec l'appui de l'équipe technique et en accord avec la direction, s'assure des moyens nécessaires à l'exercice de sa délégation,
- travaille en liaison avec les autres Vice-présidents et les membres du Bureau syndical.

ARTICLE 2 : La délégation de signature de Jean LOVERA entraînée par cette délégation de compétences est strictement limitée aux seules correspondances concernant les domaines de compétences qui lui sont confiés.

ARTICLE 3 : Cette délégation entrera en vigueur à compter de la signature du présent acte subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

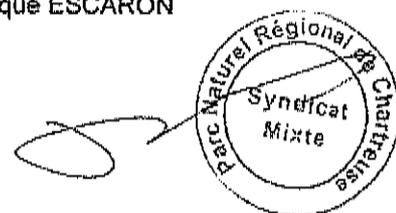
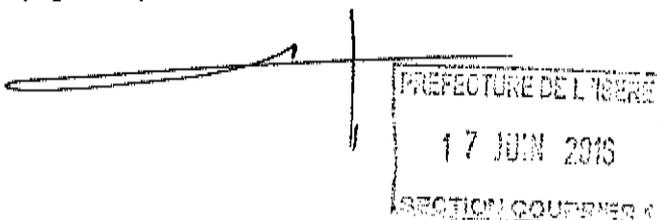
ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire après transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Monsieur le receveur des Echelles, comptable du Syndicat mixte, et Monsieur le Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont les effets courent à compter de la date de sa signature.

Notifié à l'intéressé le :
Le vice-président
Jean LOVERA
(Signature)

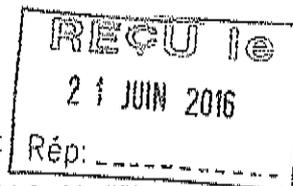
10/06/16

Fait à St Pierre de Chartreuse
Le 10-6-2016
Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON



ARRETE n°2016/67

**PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT
A Roger VILLIEN, Vice-président en charge de la Forêt**



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004,
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
Vu la délibération n° CS-2016/01 du Comité syndical du 8 avril 2016 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,
Vu la délibération n° CS-2016/04 du Comité syndical du 8 avril 2016 relative aux délégations de compétence du Comité syndical au Président,
Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2014/10 du 16 juin 2014 désignant Roger VILLIEN pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,
Vu la délibération n° BS-2016/07 du Bureau syndical du 29 avril 2016 désignant Roger VILLIEN, Vice-président,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de fonction aux Vice-présidents.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de compétences est donnée à Roger VILLIEN, Vice-président, pour traiter toute question relative à la Forêt. Sont notamment incluses dans le champ de cette délégation les questions liées à la mobilisation de la ressource, aux multi usages de la forêt, à la filière bois et à l'AOC.

Dans et uniquement dans son domaine de compétences, le Vice-président :

- propose au Bureau syndical des orientations et des projets,
- pilote les travaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre des actions,
- signe tout document nécessaire à la mise en œuvre des opérations et actions,
- s'attache à entretenir des relations étroites avec les différentes administrations, associations et organismes intervenant dans son domaine de compétences,
- avec l'appui de l'équipe technique et en accord avec la direction, s'assure des moyens nécessaires à l'exercice de sa délégation,
- travaille en liaison avec les autres Vice-présidents et les membres du Bureau syndical.

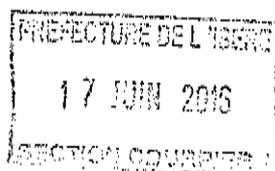
ARTICLE 2 : La délégation de signature de Roger VILLIEN entraînée par cette délégation de compétences est strictement limitée aux seules correspondances concernant les domaines de compétences qui lui sont confiés.

ARTICLE 3 : Cette délégation entrera en vigueur à compter de la signature du présent acte subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

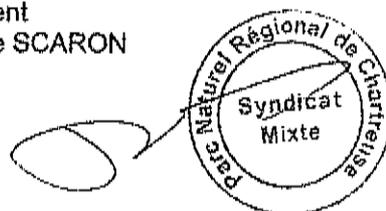
ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire après transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Monsieur le receveur des Echelles, comptable du Syndicat mixte, et Monsieur le Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont les effets courent à compter de la date de sa signature.

Notifié à l'intéressé le : 10.06.16
Le vice-président
Roger VILLIEN
(Signature)

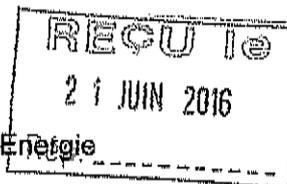


Fait à St Pierre de Chartreuse
Le 10-6-2016
Pour copie conforme
Le Président
Dominique SCARON



ARRETE n°2016/68

PORTANT DELEGATION DU PRESIDENT
A Alain ROUGIER, Vice-président en charge de l'Education et l'Energie



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004,
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
Vu la délibération n° CS-2016/01 du Comité syndical du 8 avril 2016 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,
Vu la délibération n° CS-2016/04 du Comité syndical du 8 avril 2016 relative aux délégations de compétence du Comité syndical au Président,
Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2014/10 du 16 juin 2014 désignant Alain ROUGIER pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,
Vu la délibération n° BS-2016/07 du Bureau syndical du 29 avril 2016 désignant Alain ROUGIER, Vice-président,
Considérant que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de fonction aux Vice-présidents.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de compétences est donnée à Alain ROUGIER, Vice-président, pour traiter toute question relative à l'Education et à l'Energie. Sont notamment incluses dans le champ de cette délégation les questions liées à la sensibilisation et éducation des jeunes et habitants, au développement des processus participatifs.

Dans et uniquement dans son domaine de compétences, le Vice-président :

- propose au Bureau syndical des orientations et des projets,
- pilote les travaux nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre des actions,
- signe tout document nécessaire à la mise en œuvre des opérations et actions,
- s'attache à entretenir des relations étroites avec les différentes administrations, associations et organismes intervenant dans son domaine de compétences,
- avec l'appui de l'équipe technique et en accord avec la direction, s'assure des moyens nécessaires à l'exercice de sa délégation,
- travaille en liaison avec les autres Vice-présidents et les membres du Bureau syndical.

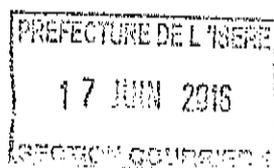
ARTICLE 2 : La délégation de signature de Alain ROUGIER entraînée par cette délégation de compétences est strictement limitée aux seules correspondances concernant les domaines de compétences qui lui sont confiés.

ARTICLE 3 Cette délégation entrera en vigueur à compter de la signature du présent acte subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

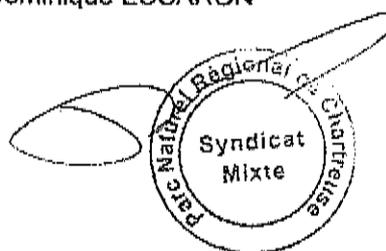
ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire après transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Monsieur le receveur des Echelles, comptable du Syndicat mixte, et Monsieur le Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont les effets courent à compter de la date de sa signature.

Notifié à l'intéressé le : *16 juin 2016*
Le vice-président
Alain ROUGIER
(Signature)



Fait à St Pierre de Chartreuse
Le *10-6-2016*
Pour copie conforme
Le Président
Dominique ESCARON



ARRETE n°2016/73

PORTANT DELEGATION SIGNATURE

Le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-9, Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 167 JORF 17 août 2004

Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu la délibération n° CS-2016/01 du Comité syndical du 8 avril 2016 portant élection à la présidence de M Dominique ESCARON,

Vu la délibération du Comité syndical n° CS-2014/10 du 16 juin 2014 désignant Denis SEJOURNE pour siéger au sein du Bureau syndical du Parc,

Vu la délibération n° BS-2016/07 du Bureau syndical du 29 avril 2016 désignant Denis SEJOURNE, vice-président,

Vu l'empêchement du Président,

ARRETE

ARTICLE 1ER :

Le Président donne délégation à Monsieur Denis SEJOURNE, Vice-président, pour signer au nom du Parc naturel régional de Chartreuse le 6 juillet 2016 la convention particulière d'appui financier « territoire à énergie positive pour la croissance verte » entre l'Etat et le territoire constitué par la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et le Parc naturel régional de Chartreuse.

ARTICLE 2 :

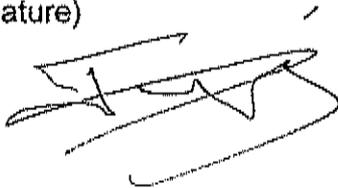
Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Isère et copie sera faite à l'intéressé.

Notifié à l'intéressé le : 5/07/2016

Le vice-président

Denis Séjourné

(Signature)



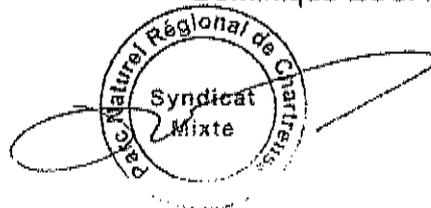
Fait à St Pierre de Chartreuse

Le 5/07/2016

Pour copie conforme

Le Président

Dominique ESCARON



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 05/07/2016

Le Président,

